

# Pouvoirs

Frédéric Attal  
Gauthier Aubert  
Marc Olivier Baruch  
Pierre-Yves Baudot  
Christophe Blanquie  
Mathilde Bombart  
Frédéric Boutouille  
Grégoire Bron  
Patrice Brun  
Eleonora Canepari  
Jean-Claude Caron  
Michel Cassan  
Michel Christian  
Robert Descimon  
Vincent Duclert  
Bertrand Forclaz  
Elie Haddad  
Héloïse Hermant  
Christian Jouhaud  
Stéphane Lebecq  
Judith Lyon-Caen  
Mathieu Marraud  
Guillaume Mazeau  
Philippe Olivera  
Nicolas Roussellier  
François-Joseph Ruggiu  
Nicolas Schapira  
Olivier Spina  
Emmanuel Taïeb



**Vincent Azoulay***Xénophon et les grâces du pouvoir.**De la charis au charisme*

Paris, Publications de la Sorbonne,

2004, 511 p.

Ce livre est issu d'une thèse et pourrait être vu en priorité comme une réévaluation de l'œuvre de Xénophon. Ce polygraphe athénien, né en 425 et mort en 355, élève de Socrate, fut en effet l'auteur d'ouvrages politiques, techniques, économiques et historiques, qui en font l'un des plus prolifiques écrivains de la Grèce classique. Mais son travail a été diversement jugé : longtemps très apprécié par la critique, Xénophon fut au siècle dernier considéré comme un auteur assez limité dans sa capacité d'analyse. La thèse que présente Vincent Azoulay aboutit donc à revoir ce type d'analyse péremptoire et cherche avant toute chose à comprendre la pensée de Xénophon vis-à-vis du pouvoir et des moyens de l'exercer avec le plus d'autorité et d'efficacité possibles. Cet important travail est avant tout une analyse précieuse du champ sémantique du mot *charis*, dont la traduction française « grâce » est loin d'épuiser toute la richesse.

L'ouvrage est organisé selon un plan qui vise à mettre en exergue toutes les facettes d'un concept particulièrement délicat à définir : les enjeux de la *charis* ainsi que les deux aspects, positifs et négatifs, des bienfaits prodigués, ce qui amène V. Azoulay à entreprendre une analyse extrêmement précise du vocabulaire de l'évergétisme, toujours replacé dans un contexte littéraire et historique, mais aussi à se livrer à une étude de la corruption telle que Xénophon veut se l'imaginer, c'est-à-dire dans un sens toujours aristocratique. De même, dans les chapitres réservés aux liens entre *charis* et *philia* puis entre *charis* et *eros*, la

personnalité de Xénophon reste fidèle à une conception aristocratique du monde, dans lequel seuls des hommes d'exception sont capables de se maîtriser.

Comme il se doit dans ce type de travail, une large place est consacrée au débat historiographique. Il repose en priorité sur une bibliographie très ample et fort bien maîtrisée. Les références aux auteurs modernes ne sont pas amoncelées comme pour faire nombre, mais toujours accompagnées d'une réflexion et d'un commentaire adéquats.

Étudier, même sous un angle particulier comme c'est le cas ici, l'œuvre d'un auteur, c'est toujours prendre le risque d'entrer dans l'âme même de cet auteur, de faire plus une exégèse qu'une analyse par nécessité critique. Si cet obstacle n'a pas toujours été évité au cours des démonstrations, on appréciera la distance que l'auteur établit avec « son » Xénophon dans la conclusion, le définissant comme un homme hors de son temps. Il donne parfois l'impression d'être en avance, parce que les rapports sociaux qu'il imagine dans le *Hiéron* ou la *Cyropédie* ont trouvé des prolongements sinon dans la réalité, du moins dans l'idéal monarchique hellénistique. Or, Xénophon apparaît surtout en retard de son époque quand il glorifie une Sparte idéale. Il est « mécontemporain », profondément anachronique. C'est à mon sens un apport essentiel de ce livre, qui n'est pas une réhabilitation de l'auteur Xénophon au sens strict du mot, mais qui éclaire la démarche d'un homme en butte aux dures réalités d'un siècle qu'il ne semble pas aimer.

Mais l'intérêt le plus novateur du travail de V. Azoulay réside dans la mise en perspective de l'œuvre de Xénophon dans sa globalité. Ainsi, l'image d'un écrivain polygraphe, aux

visées multidirectionnelles et incohérentes, disparaît totalement. La lecture proposée ici, et parfaitement démontrée, est celle d'un écrivain en tous points aristocratique, quel que soit le type d'écrit. Des œuvres « utopistes » (*Hiéron, Cyropédie*) aux écrits historiques (*Anabase, Helléniques*), en passant par la littérature apologétique (*Agésilas, Apologie de Socrate, Constitution des Lacédémoniens*) et les traités techniques (*Hipparque, De la chasse*), c'est bien la même conception du pouvoir qui est au centre de la pensée xénophontique, et la *charis* s'avère être le moyen le plus aristocratique (au sens grec du terme : « le meilleur ») de l'exercer et de la faire accepter. Et c'est parce qu'ils n'étaient plus en mesure de le faire que les Perses du IV<sup>e</sup> siècle et la Sparte d'après Agésilas ont perdu leur puissance.

D'autre part, ce livre ouvre des pistes de réflexion : il n'était pas question ici de sortir du cadre littéraire défini au préalable, mais on peut penser qu'une confrontation entre le vocabulaire des honneurs de Xénophon et celui des inscriptions attiques contemporaines s'avérerait féconde. Le style littéraire de l'auteur est particulièrement agréable. On regrettera d'autant plus quelques expressions un peu provocatrices, telles que « Éros s'en va-t-en guerre », « Agésilas, l'éromène boiteux », « Cyrus, le bienfaiteur frigidé » ou « Cyrus la coquette », qui laissent un peu perplexe.

La grande question en suspens est de savoir si, en défendant justement l'unité de l'œuvre de Xénophon et en réévaluant non seulement son apport mais aussi sa dimension dans la littérature grecque, V. Azoulay n'est pas allé trop loin. Nous sommes là sur une ligne étroite qui sépare l'exégèse de la critique et chacun se forgera sa propre opinion. Mais ce jeune historien très prometteur a donné avec ce livre des clés d'une nouvelle lecture de Xénophon. Il n'y a pas, je crois, plus bel hommage à lui faire.

PATRICE BRUN

### **Bruno Dumézil**

*Brunehaut*

Paris, Fayard, 2008, 560 p.

Rares sont les femmes de pouvoir dont la carrière a été traitée par les historiens avec autant

de présupposés que cette Brunehilde, dont une tradition remontant au XIII<sup>e</sup> siècle fait la reine Brunehaut de nos livres de classe – présupposés sexistes sans doute, et plus largement idéologiques, qui remontent au XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui puisent leurs racines dans les écrits contemporains ou de peu postérieurs à sa vie publique (env. 565-613). Bruno Dumézil, dûment informé des humeurs changeantes de l'historiographie, a pris le juste parti de recourir aux seules sources anciennes (dont beaucoup ont été reproduites et traduites en fin du volume), et d'élargir son enquête, au-delà des données biographiques connues, à l'histoire du pouvoir dans l'Occident des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, un pouvoir dont on s'interroge sur ce qu'il avait encore de romain, donc d'impérial et d'étatique, et sur ce qu'il avait déjà concédé à la « barbarie » de ses nouveaux maîtres.

D'où de longs chapitres liminaires sur les legs de la romanité à l'Europe barbare, où, en dépit d'un recours récurrent, quoique souvent relativisé, au concept (à mon sens inadapté à la culture politique autant romaine que barbare) de nationalisme ou d'identité nationale, et malgré l'abus de généralisations sur l'état d'esprit des peuples et des rois barbares (« qui vivaient dans une inquiétude permanente quant à leur survie à moyen terme », p. 53 ; ou qui « commençaient à haïr l'Empire », p. 76), l'auteur propose une interprétation nuancée sur des questions aujourd'hui controversées : les relations entre Rome et les Barbares et la fin de l'Empire en Occident, qui « ne doit pas être attribuée aux Barbares, ou du moins pas directement » (p. 44) ; l'éventuelle continuité des institutions administratives romaines au VI<sup>e</sup> siècle, par exemple en matière fiscale ; ou la mutation des formes de règlement des conflits encouragée par la déliquescence de la puissance publique, où les solidarités de groupes, la défense de l'honneur, l'armement généralisé des individus libres n'aboutissaient pas nécessairement aux déchaînements de violence de la faide.

Brunehaut est née vers 550. Elle était la fille de l'usurpateur Athanagild, qui fit appel à « l'Empire romain », c'est-à-dire à Byzance, pour s'imposer comme roi des Wisigoths d'Espagne en 552, mais qui, près de quinze ans plus tard, choisit de se tourner vers l'alliance

franque pour contrecarrer l'influence byzantine dans la péninsule, devenue envahissante dans les milieux de l'aristocratie sénatoriale hispano-romaine : c'est donc grâce à son union toute diplomatique avec le roi franc Sigebert que la petite Brunehaut est entrée dans l'histoire en 565-566. Sigebert avait alors une trentaine d'années, on ne lui connaissait encore ni femme ni enfant, et il était depuis 561 le roi de cette Gaule du Nord-Est qu'on appellerait bientôt Austrasie. Car, suivant une tradition qui remonte vraisemblablement à la mort de Clovis en 511 (et pas plus tôt, contrairement à ce qui est suggéré ici), les héritiers mérovingiens avaient pris l'habitude de se partager le legs de leur père défunt, et Sigebert cohabitait à la tête du royaume des Francs avec ses frères aînés Charibert et Gontran, et avec son demi-frère cadet Chilpéric. B. Dumézil excelle à évoquer le voyage d'Espagne où Brunehaut fut escortée par l'ambassadeur Gogo avec lequel elle allait entretenir des liens longtemps privilégiés ; les noces célébrées, sans doute à Metz, en présence du poète italien Fortunat, qui composa à cette occasion l'épithalame qui reste la source première, cryptée mais lumineuse, de la cérémonie ; la remise du *Morgengabe* (noyau d'un douaire fait de biens mobiliers autant qu'immobiliers) le lendemain de la noce ; l'immédiate conversion de la nouvelle reine de l'arianisme de ses ancêtres au catholicisme de son royal mari. Tout est dit des enjeux de ce « mariage d'État », de cette « cérémonie très politique », autant sur la scène de la diplomatie internationale que sur celle de la compétition entre Sigebert et ses frères, qui n'avaient eu de fils que de nobles franques ou de filles du palais.

Brunehaut n'eut que quelques années d'apprentissage (le temps de donner un fils, Childebart, à son mari, d'être initiée aux réseaux de pouvoir de la cour et de la société austrasiennes, et d'observer le jeu des ambitions militaires et diplomatiques de Sigebert sur la scène du monde) avant que ne s'enclenchât le processus de la guerre civile à laquelle son nom reste attaché, aux côtés de celui de Frédégonde. Déjà des tensions étaient apparues entre Sigebert et son cadet Chilpéric, roi de ce qu'on allait appeler Neustrie, notamment à propos de la succession de leur frère

Charibert, mort en 568. Mais tout s'accéléra quand Chilpéric, mû par l'émulation, obtint d'Athanagild la main de Galswinthe, sœur aînée de Brunehaut. S'il l'épousa en grande pompe, lui offrant au demeurant un *Morgengabe* considérable, il ne fallut que quelques mois pour que la stérilité supposée de la jeune mariée et la mort précoce – sans héritier mâle – de son père et protecteur convainquent Chilpéric de la mettre à mort et de remettre dans son lit celle dont la rumeur allait faire l'instigatrice du complot, Frédégonde. Il était normal, vu que le nouveau roi des Wisigoths était occupé sur d'autres fronts, que le gant fût relevé par Brunehaut et son mari. D'où l'enclenchement de la guerre, dont le but premier était de revendiquer l'héritage et le *Morgengabe* de la défunte. B. Dumézil montre bien en quoi le conflit n'aurait pu donner lieu qu'à une faide engagée au nom de l'honneur, si ne s'y étaient mêlés d'autres paramètres, comme les ambitions de pouvoir des aristocraties ou les appétits immédiats de la caste guerrière, qui d'un éphémère règlement de comptes familial firent une interminable guerre civile. L'assassinat de Sigebert en 575 allait propulser Brunehaut sur le devant de la scène.

Pas tout de suite cependant. Car il fallut plusieurs années (d'abord marquées par la captivité et par une éphémère union avec Mérovée, fils rebelle de Chilpéric) pour que la reine imposât son autorité à l'aristocratie austrasienne, qui avait mis à l'abri le petit Childebart et l'avait presque aussitôt fait acclamer roi. En fait, cette aristocratie était partagée entre les partisans du ralliement à Chilpéric et ceux qui, Gogo en tête, jouaient la carte de l'alliance avec le roi Gontran de Bourgogne : c'est grâce au soutien de cette dernière faction que Brunehaut s'imposa en 584 comme « reine mère d'Austrasie ». Elle le resterait longtemps, après les disparitions successives de Chilpéric, des fils de celui-ci (à l'exception du petit dernier, Clotaire), de Gontran, de Frédégonde, et de son fils Childebart même (595) qui laissait derrière lui deux tout jeunes fils, Théodebert et Thierry. C'est alors que, bénéficiant d'une longévité et d'une énergie exceptionnelles, la mère puis grand-mère au pouvoir donna la pleine mesure de ses talents de femme d'État, pourvu qu'on reconnaisse à la notion d'État appliquée au

vi<sup>e</sup> siècle « une forme dégradée par rapport au modèle antique que Rome abrita ou prétendit abriter » (p. 424).

B. Dumézil décrypte les multiples facettes de sa politique : la permanence, étayée par le pacte d'Andelot (587), de l'alliance burgonde (qui fit de Childebart puis de son fils Thierry, donc d'elle-même par procuration, les héritiers royaux de Gontran, mort sans enfant) ; le rayonnement au-delà des frontières (où, tournant le dos à l'allégeance à l'égard de l'Empire, une diplomatie active, doublée d'engagements matrimoniaux, renouait ou tissait des liens nouveaux avec les royautes wisigothique, lombarde, et même – mais ici je ne suis pas sûr que Brunehaut y fût pour quelque chose – anglo-saxonnes) ; la restauration du pouvoir législatif et judiciaire de la royauté, et le souci de l'équité fiscale par la révision de ce qu'il restait de registres de l'impôt direct ; le soutien accordé, en écho aux pressions épistolaires du pape Grégoire le Grand, à une réforme morale de l'Église qui ne remît point en cause l'ingérence royale dans les élections épiscopales, et l'encouragement de l'institution monastique (passant par la fondation du monastère Sainte-Marie d'Autun) pourvu qu'elle ne bousculât point les prérogatives institutionnelles (et les pratiques morales) du palais, des évêques et des moines de tradition gauloise. Mal en prit à l'Irlandais Colomban, qui n'avait pu fonder les monastères d'Annegray et de Luxeuil que grâce aux libéralités de la reine, mais dont l'insupportable ingérence dans les affaires publiques et privées du palais précipita la reconduite à la frontière. L'hagiographie de tradition colombanienne s'en souviendrait, qui allait jouer un rôle décisif dans la constitution de la « légende noire » de Brunehaut.

C'est que son autorité sourcilleuse ne lui avait pas fait que des amis. Déjà, après la mort de Childebart, elle avait dû quitter l'Austrasie, sous la pression – on ne sait trop – d'une aristocratie régionale en train de se rajeunir, de son petit-fils le roi Théodebert, désormais majeur, ou de son épouse Bilichilde. Elle parvint un temps à préserver l'alliance entre ses deux petits-fils, aux dépens de la Neustrie de Clotaire II, réduite à la portion congrue dans le bassin de la Seine. Mais comme, une fois de plus, ce fut la Bourgondie qui sortit renforcée

du démantèlement des anciens équilibres géopolitiques, l'impatience gagna Théodebert et son aristocratie, qui firent main basse sur l'Alsace, burgonde depuis 596. La « guerre fratricide » parut inévitable, et elle survint en 612. Thierry, vainqueur, se fit livrer son frère et l'enferma dans un monastère, où il mourut peu de temps après. L'unité de l'Austrasie et de la Bourgondie était ainsi réalisée à l'avantage de Thierry (mort en 613) puis de son fils Sigebert, un enfant qui ne put gouverner que sous la houlette de l'inévitable arrière-grand-mère. C'en fut trop pour le groupe montant de l'aristocratie austrasienne, qui, emmené par des hommes (presque) neufs comme Pépin et Arnoul, s'aboucha avec Clotaire II. Celui-ci enfonça son armée au cœur de l'Austrasie, fort des appuis qu'il trouva dans le pays et du ralliement des élites burgondes qui, en échange de la promesse de sauvegarde de leur royaume, lui livrèrent Brunehaut. Si le petit Sigebert fut assassiné sans autre forme de procès, son aïeule fut jugée et condamnée. On lui fit subir, d'abord promenée sur le dos d'un chameau puis accrochée à la queue d'un cheval lancé au galop, le rituel d'humiliation qui, dans la Rome ancienne, servait à sanctionner les pires usurpateurs et les souverains devenus indésirables. La relation de l'événement par plusieurs sources indépendantes les unes des autres montre à quel point il avait frappé les contemporains.

« On peut décrire son règne comme celui d'une femme cultivée », appartenant « à une certaine élite occidentale qui essayait de sauver ce qui pouvait encore l'être d'une civilisation mourante » et « qui fut victime de la barbarie ambiante » (p. 421). Par son héritage méditerranéen et sa capacité d'adaptation aux réalités nouvelles, Brunehaut apparaît en effet comme un personnage « à la charnière de deux mondes », l'ancien et le médiéval, et l'auteur n'hésite pas à la comparer à son contemporain, Grégoire le Grand, « dernier Romain de l'Antiquité et premier pape du Moyen Âge » (p. 289-290). On fait d'autant plus volontiers crédit à B. Dumézil de cette comparaison inattendue que, malgré quelques menues erreurs, son ouvrage est un livre d'histoire sérieux et bien écrit, solidement documenté et bien argumenté : qu'on pense à l'usage critique qui est fait des poèmes de Fortunat,

ou au commentaire, toujours sensible, des quelques œuvres d'art qui passent pour avoir eu un rapport avec Brunehaut comme le dipytique Barberini. Mais c'est aussi un livre d'histoire dont l'auteur invite à l'occasion son lecteur à le suivre sur les chemins du rêve pour mieux expliquer, par la rencontre supposée de la toute jeune Brunehaut avec Liberius, le dernier grand général romain, sa fascination pour le passé impérial. Un historien qui revendique le droit de rêver : c'est si rare qu'on ne peut que lui en rendre grâce !

STÉPHANE LEBECQ

**Dominique Barthélemy  
et Olivier Bruand (dir.)**

*Les pouvoirs locaux dans la France  
du Centre et de l'Ouest (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles).  
Implantation et moyens d'action*

Rennes, Presses universitaires de Rennes,  
2004, 250 p.

Ce collectif rassemble dix communications consacrées aux pouvoirs locaux entre Seine et Loire et de la Bourgogne à la Bretagne, durant une période qui s'étend des temps carolingiens et post-carolingiens au XI<sup>e</sup> siècle. L'objectif poursuivi est de se situer à l'échelle locale pour rendre compte des permanences et des continuités, tant dans l'organisation des pouvoirs que dans les stratégies lignagères mises en œuvre pour les conserver et les accroître. Ce faisant, l'ouvrage s'inscrit dans le débat sur la portée des changements sociaux survenus pendant ces décennies, en opposition aux tenants de la mutation de l'an Mil.

Philippe Depreux commence par suivre la destinée de la prébende de l'écolâtre de Saint-Martin de Tours de 841 à 900 pour comprendre la manière dont étaient gérés les droits des personnes et des biens dans le cadre de la seigneurie de cet établissement. Les pressions exercées par les vassaux de l'abbé laïc, sensibles à partir des années 880 et liées à la politique de rémunération des fidèles, se sont traduites par la rédaction de nouveaux actes, l'ajout d'interpolations, mais aussi par le souci d'assimiler les ajustements par des reconnaissances et des enquêtes. Noël-Yves Tonnerre montre que les

premiers châteaux du Nantais (au nombre de 9 avant 1065) n'ont pas été érigés par des hommes nouveaux ; il s'agit de fortifications comtales, vicomtales ou construites par des descendants du groupe machtiernal, s'inscrivant dans une géographie des échanges préparée dès le haut Moyen Âge, le long d'axes nouveaux et animés par le commerce du sel. De la même manière, la seigneurie châtelaine de Mayenne, étudiée par Annie Renoux, a été mise en place à partir d'un pôle castral royal puis comtal, concédé peu après l'an Mil au premier représentant de la famille seigneuriale de Mayenne ; comme en témoigne l'emprunt de pierres de construction à un chef-lieu de *pagus* voisin, le *castrum* s'est déployé dans les cadres hérités, non sans créer une nouvelle polarisation par recomposition des vigueries antérieures. À travers trois exemples du Bas-Maine, Daniel Pichot suit l'évolution de la *villa* au « village éclaté » du VIII<sup>e</sup> au début du XI<sup>e</sup> siècle, adaptation locale du schéma de l'encellulement qui voit l'ancien réseau de *villae* et de *vici* laisser la place à un système de plus en plus basé sur l'organisation religieuse et le pouvoir banal, peu contraignant au demeurant, et où le regroupement reste partiel. Les villas ligériennes de l'Autunois étudiées par Olivier Bruand lui permettent d'établir une hiérarchie des pouvoirs locaux, du groupe seigneurial aux élites locales surtout soucieuses de percevoir des rentes : les signes de continuité dans le mode d'encadrement des villas trahissent l'absence d'impact à ce niveau de la réorganisation des pouvoirs princiers. Permanence également dans le lignage breton que Joëlle Quaghebeur suit sur trois siècles depuis le groupe des machtiens du Vannetais dont il est issu jusqu'à son installation dans le comté de Poher, sans s'être départi d'une fidélité au roi (puis au duc) l'ayant conduit à l'exil outre-Manche. Pierre Bauduin s'arrête sur le dossier de la *dos* d'Adelize de Tosny, morte en 1066-1067, dont il montre qu'il s'agit d'un douaire, ce qui conduit à reconsidérer les conclusions sur les pratiques matrimoniales des deux lignages qui se sont affrontés pendant la minorité de Guillaume le Bâtard. Le fait que cette *dos* comprenne le Val-de-Pîtres, ancien fisc royal puis ducal, trahit l'importance de cette forme de « bien précieux » pour l'accès au pouvoir et le contrôle du territoire en Normandie.

Yves Sassier propose une révision du sens de l'apparition des « coutumes » dans les chartes auxerroises en 994. Dans un premier temps, en étudiant l'évolution du patrimoine épiscopal (qui rassemble les seuls châteaux attestés à la fin du X<sup>e</sup> siècle), il met en garde contre l'impression donnée par les *Gesta pontificum Autissiodorensium*, selon laquelle le pluralisme des pouvoirs s'impose tardivement dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, alors qu'il s'agit d'un phénomène plus précoce. Selon l'auteur, l'apparition des coutumes ou des « mauvaises coutumes » dans les chartes de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ne résulte pas de l'instauration soudaine de la seigneurie banale. Il s'agit plutôt des effets de la réaction des élites monastiques acquises à la réforme contre les séquelles de l'exercice de droits par les puissants sur les domaines monastiques, justifiés par des pratiques anciennes, mais désormais combattues avec le concours du roi et plus tard des princes. En quelque sorte, une manière de faire revivre l'ancienne immunité carolingienne. Claire Lamy ouvre le dossier de treize notices du fonds de Marmoutier pour saisir les contours, le contenu et l'évolution d'une *vicaria*, de 1015-1023 à 1102, dépendante de la seigneurie tourangelles de Rochecorbon et constituée en faveur de descendants d'anciens vassaux royaux. S'étendant sur un ressort délimité dès le début du XI<sup>e</sup> siècle, la *vicaria* de Rochecorbon est administrée par un viguier en chef, potentat local, entouré de vassaux et secondé par des « sous-viguiers ». Enfin, sur le chapitre de la justice, Bruno Lemesle prend à contre-pied l'opinion selon laquelle les cours comtales se seraient muées en cours privées et auraient perdu le caractère de juridiction supérieure du fait de la désertion des spécialistes du droit. D'abord parce que la justice n'ayant pas pour fonction principale de légitimer le pouvoir comtal, il n'est pas étonnant de constater l'absence du comte lors de certaines sessions de sa propre cour. Ensuite, en raison du maintien de véritables spécialistes de la justice, appelés juges, circulant d'une cour à l'autre, porteurs d'un savoir juridique pratique qu'ils diffusaient dans différentes juridictions, donc celle du comte. En conclusion et sous forme de « point de vue », Dominique Barthélemy met en exergue les deux temps forts du féodalisme : la mutation

de l'an 900 avec l'émergence des seigneuries châtelaines et de la faïde chevaleresque, même si la persistance de la seigneurie locale conduit à relativiser le « choc châtelain » sur la *villa* ; puis celle de l'an 1100, porteuse d'un nouvel encellulement, forcément incomplet. Agrémenté d'utiles pièces justificatives traduites à la fin de chaque communication, l'ouvrage verse une importante contribution à un débat historiographique qui reste d'actualité.

FRÉDÉRIC BOUTOULLE

### Malcom Walsby

*The counts of Laval: Culture, patronage and religion in fifteenth- and sixteenth-century France*  
Aldershot, Ashgate, 2007, XII-220 p.

Les comtes de Laval n'avaient pas fait l'objet d'un ouvrage historique depuis l'*Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval* d'André Du Chesne, publiée en 1624. Peut-être faut-il y voir la conséquence de la disparition de leurs archives privées en 1590 et à la Révolution. Malcom Walsby prouve cependant qu'une telle disparition est loin d'empêcher une étude informée de ce qui fut l'une des principales familles de la noblesse bretonne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Il lui aura fallu pour cela rassembler une documentation dispersée, interprétée sur les bases d'une bibliographie solide, aussi bien de langue anglaise que française.

Le cœur du propos de M. Walsby est d'analyser l'élargissement et la continuité de l'*affinity*<sup>1</sup> des Laval qui joue, selon lui, un rôle dans presque tous les aspects de leurs affaires, le XV<sup>e</sup> siècle ne différant pas en cela du suivant. Il commence par montrer l'ascension de la maison de Laval au cours des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, grâce à des alliances favorables et à un soutien indéfectible aux rois de France qui leur vaut l'érection de la terre de Laval en comté en 1429, puis l'obtention de la pairie en 1467. Cela ne les empêche pas de conserver des relations étroites avec les ducs de Bretagne. Cette habile politique permet à la famille de profiter des opportunités royales et ducales au moment où la mise en place de nouvelles institutions renforce les possibilités de patronage et per-



met ainsi d'élargir leur *affinity*, qui englobe des aspects militaires, féodaux, administratifs et familiaux – le dynamisme démographique des Laval contribuant à cet élargissement. À la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ils sont devenus une des principales familles aristocratiques de France et Pierre de Laval n'hésite pas à se dire « issu de la race royale » en raison de son ascendance par les femmes, et à se faire appeler « prince ».

L'étude du réseau de l'*affinity* – 1 200 noms – vient détailler les effets de cette ascension. Ses membres sont issus de milieux sociaux variés : moins de 40 % sont nobles, les autres appartenant au monde ecclésiastique, à celui des marchands ou encore des hommes de loi. L'importance des branches collatérales dans la puissance de l'*affinity* est bien montrée : des liens d'une grande efficacité sociopolitique sont entretenus avec des branches distantes, les Laval adoptant un véritable comportement en lignage. Les comtes de Laval sont à la tête d'une maison qui compte à son apogée environ 300 membres, et gèrent une trentaine de châtelainies. Jouant de leur rôle d'intermédiaires avec les ducs de Bretagne et les rois de France, ainsi que de leurs capacités à récompenser leurs vassaux et leurs clients, ils parviennent à imposer leur pouvoir sur une partie de la Bretagne.

L'âge d'or est alors celui de Guy XVI qui, après la réunion de la Bretagne au domaine, installe sa cour à Vitré et patronne des artistes et des lettrés. Les enjeux de ce patronage sont survolés par l'auteur qui fournit cependant des chiffres intéressants sur les dépenses engagées par le comte dans ce domaine. Cet âge d'or dure jusqu'en 1547, date de la mort de Guy XVII sans enfant, qui ouvre une période de grandes difficultés. En effet, sa nièce, qui hérite du patrimoine, entre en conflit avec son mari pour le contrôle de l'administration des biens. Cet affrontement lui vaut d'être excommuniée et d'embrasser le protestantisme sous l'influence de son beau-frère François de Coligny d'Andelot. Ce choix met en péril tout ce qui a été construit et fait des terres des Laval un terrain d'affrontements militaires. Au cours des guerres de Religion, Guy XIX incarne le protestantisme modéré. Proche du duc d'Anjou, il combat aux Pays-Bas en 1583, puis en Poitou en 1585, mais se soucie de conserver en Bretagne

des relations apaisées avec des catholiques, dont certains font partie de son *affinity*. Les guerres de Mercœur sont un moment difficile pour les Laval, Guy XX n'ayant qu'un an à la mort de son père en 1586. Mais dès le début du xvii<sup>e</sup> siècle, il est capable de reformer sa maison et de réactiver les relations anciennes, l'*affinity* montrant une remarquable continuité malgré les aléas militaires, politiques et successoraux.

Le livre s'achève sur une étude de la rivalité de deux siècles entre les Rohan et les Laval, notamment pour l'obtention du titre de premier baron de Bretagne. Les deux familles se livrent de nombreuses querelles de préséances qui impliquent leurs *affinities*, au point de nuire aux intérêts du parti protestant lors des guerres de Religion.

On peut regretter l'optique entièrement « clientélaire » de l'étude, fondée sur une pétition de principe qui se remarque bien dans le tableau de la page 51 : les parents, les vassaux, les membres de la maison de Laval et leurs administrateurs sont tous regroupés sous la notion d'*affinity*, sans que l'auteur prenne la peine de démontrer qu'il y a en effet là un tout formant système. Ce qui se comprend dans sa perspective, puisqu'en introduction, il affirme que l'historiographie s'est perdue dans des querelles sémantiques au lieu de se concentrer sur le phénomène clientélaire lui-même. L'interrogation conceptuelle est pourtant indispensable puisqu'enfin il s'agit là d'outils forgés par les sciences sociales. Un tel biais empêche l'auteur de pousser certaines analyses, des liens différents – le terme de « client » ne renvoyant qu'à une forme particulière de relation – étant tous pensés de la même manière et selon le même questionnement.

Pourtant, le cas des Laval aurait pu permettre de poursuivre les analyses de Michel Nassiet sur le fonctionnement de la parenté et de la transmission dans la noblesse de l'Ouest<sup>2</sup>. Nombre des transmissions du nom et du patrimoine passent par les femmes, les Laval ayant cette particularité remarquable d'imposer également la prise du prénom Guy à celui qui devient comte de Laval. Cette pratique crée une forte continuité patronymique, mais qui repose sur une transmission indifférenciée et sur des manipulations de la parenté, semblables à celles que les anthropologues ont observées dans les systèmes à « maisons ».

Il aurait également été possible d'approfondir le rôle fondamental joué par les intendants des affaires dans la continuité de la maison, qui apparaît à certains endroits du livre – par exemple, les actions de Jean Jourdain pour assurer l'autorité de Guy XIX dans ses terres lorsqu'il doit s'exiler en Suisse après la Saint-Barthélemy.

Ce livre vient après de nombreux autres consacrés aux clientèles nobiliaires. Nous ne cachons pas notre frustration devant certaines de ces études qui restreignent leur objet à un champ dont l'ouvrage de M. Walsby manifeste quelques-unes des apories et montre les limites. Une telle critique ne doit cependant pas dispenser de la lecture d'un livre riche, qui fournit un matériau tout à fait passionnant pour l'histoire de la noblesse des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

ELIE HADDAD

1 - L'auteur reprend le terme que Mark GREENGRASS a contribué à faire connaître en France : « Nobles affinities in early modern France: The case of Henri I de Montmorency, Constable of France », *European History Quarterly*, 16, 1986, p. 275-311.

2 - Michel NASSIET, *Parenté, noblesse et États dynastiques, xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000.

### Jean Nagle

*Un orgueil français.*

*La vénalité des offices sous l'Ancien Régime*

Paris, Odile Jacob, 2008, 400 p.

L'ouvrage, conçu comme un essai et écrit comme un roman, est une réflexion suggestive, nourrie d'une érudition éblouissante, sur un thème qui semblait en voie d'épuisement. En effet, après les travaux anciens de Georges Pagès et de Roland Mousnier, les recherches récentes de Robert Descimon, Jean Nagle, Christophe Blanquie ou Vincent Meyzie notamment, ont permis de mieux cerner ce monde de l'office en forte croissance aux xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles. Or, le livre de J. Nagle, parce qu'il inscrit au cœur de sa démonstration la thématique de l'orgueil français, déplace les entrées les plus éprouvées de l'analyse de la vénalité et engage le lecteur dans une exploration des

fondements moraux et psychologiques de cette quasi-exception française à l'époque moderne.

Le propos est ordonné selon un plan en trois parties : « La folie des offices » ; « L'arrière-plan métaphysique, psychologique et moral de la vénalité », ou comment les officiers – de judicature essentiellement – ont-ils adopté et illustré la « *dignitas hominis* » chère à Pic de la Mirandole contre l'honneur nobiliaire et la vilénie du populaire ; « La vénalité et les structures de l'État jusqu'à la Révolution » ou en quoi les officiers ont-ils concouru à la construction d'un État « moderne » ?

Ce dernier point est le volet le plus connu du livre grâce aux recherches antérieures de son auteur, ici tantôt résumées – l'ouvrage majeur sur le marc d'or –, tantôt approfondies. Dans l'histoire de l'office entre Renaissance et Révolution ou entre la création du bureau des parties casuelles et la suppression des compagnies, le fait premier est bien l'inflation des offices, révélée par toutes les enquêtes générales diligentées par la monarchie. En moins d'un siècle, le nombre d'offices double, passant d'environ 19 000 (1573) à plus de 40 000 (1665) avant une nouvelle crue qui tarit l'attrait de l'office « moyen » et inférieur à partir des années 1750. Certes, le cumul des charges existe et il invite à réduire de 10 % le nombre des officiers par rapport à celui des offices. Toutefois, la présence des officiers est incontestablement plus marquée à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle que deux siècles auparavant. En 1665, on compte de manière théorique un officier pour 88 habitants contre un pour 166 en 1573. Les contemporains eurent conscience de cette multiplication des charges et des officiers, surtout en ville et *a fortiori* dans les pays d'élection qui retiennent entre les trois quarts et les quatre cinquièmes des offices aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. L'aimantation sociale des offices est mise au compte, ou mieux au débit, de l'esprit processif des individus, de leur recours de plus en plus systématique à l'appel des jugements, leur espoir d'un verdict plus clément ayant cru en raison des interprétations possiblement changeantes avec l'introduction du droit romain. Ils eurent même tendance à amplifier l'inflation officière qui fut socialement très distinctive. En effet, et J. Nagle le souligne, François I<sup>er</sup>, présenté ici comme un souverain amateur des belles-

lettres et, à l'image de la figure allégorique de la galerie de Fontainebleau, comme un pouffendeur de l'Ignorance, tenta d'attirer la noblesse vers les offices. Sans rencontrer de succès. La noblesse refuse de verser une finance pour entrer dans une compagnie appelée à servir le roi. Elle reste fidèle à sa vocation militaire, et ne voit pas la nécessité de s'en départir pour entrer dans un tribunal rendre la justice. D'autant que François I<sup>er</sup> est un roi guerrier, à l'esprit chevaleresque, qui conduit sa fidèle noblesse sur des champs de bataille où elle peut étaler sa bravoure et conquérir l'honneur. La noblesse plébiscite François I<sup>er</sup> roi chevalier et elle boude les offices, surtout lorsqu'elle voit des roturiers, frottés de droit et de latin, les coloniser. De manière systémique, la présence de plus en plus marquée de la roture éloigne la noblesse de l'office royal. Un clivage s'installe entre noblesse et élite roturière, fondé sur des valeurs distinctes et contraires que sont l'honneur et la dignité.

L'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle est d'essence chevaleresque, il est la valeur première de la noblesse ; au XVII<sup>e</sup> siècle, il glisse vers la vertu et tend à l'héroïsme chrétien avant d'être fragilisé à la fin du siècle avec la mise en question de la noblesse de race et l'entreprise de vérification et de codification du second ordre. Au cours de la même période, des bourgeois, des officiers – essentiellement de judicature – se dotent, d'abord sur un mode personnel puis dans une démarche partagée, d'un compendium de compétences, de comportements et de valeurs qui tendent à les individualiser et à fonder leur dignité. Celle-ci est imprégnée d'humanisme chrétien, légitimée par la participation à la prérogative judiciaire royale, et devient vite essentielle, voire existentielle pour ces officiers, toujours soucieux de se montrer dignes de leurs charges. La dignité qu'ils cultivent et mettent en œuvre dans le moindre de leurs actes publics s'apparente à un antidote destiné à occulter les conditions d'acquisition de leurs charges. La dignité doit oblitérer la vénalité de l'office et renvoyer dans une mémoire perdue les origines roturières et donc médiocres du représentant en exercice de la lignée. La dignité est un code inaccessible au peuple qui se trouve déprécié, déclassé, ravalé au rang de vilain et écarté du

champ légal du politique. La dignité personnelle et corporative des officiers requiert, à leurs yeux, ce dénigrement du commun peuple dont ils sont – fut-ce depuis des lustres – issus. Ce passé, pensé comme potentiellement immémorial, semble les hanter et l'on doit penser qu'une des fonctions des généalogies d'offices, pieusement conservées dans des papiers de famille, serait d'occulter une éventuelle appartenance à la gent mécanique.

Dans la démonstration de sa dignité, l'officier mobilise le langage des signes, des apparences, des vêtements, les préséances et les rangs. Au quotidien, à la faveur de ses déplacements dans sa ville où, excepté à Paris, il occupe les tout premiers rangs de la société, l'officier affiche sa différence et sa conception d'une civilisation des mœurs. J. Nagle souligne que le polissage des mœurs ne relève pas seulement de la Cour. Le modèle curial, cher à Norbert Elias, est un volet de cette entreprise, de fait polycentrique. Et les milliers d'officiers ont joué un rôle considérable en imposant un paraître empreint de sobriété. Une robe souvent sombre, un chapeau et/ou une perruque, une canne, objet à équidistance de l'épée noble et du vilain gourdin, ainsi paraissent des officiers capables d'influencer les goûts alimentaires de l'élite et d'évincer de leurs tables des mets nobles ou royaux. Dans leur cabinet de travail comme à l'audience, ces officiers convoquent les lettres profanes, le legs de l'Antiquité, et contribuent à façonner un type d'honnête homme, cultivant la politesse qui sied à la dignité, à leur dignité érigée en référence capable de concurrencer l'éthos du noble de guerre.

L'entreprise des officiers fut une œuvre au long cours. Il leur fallait du temps pour imposer leur dignité, la rendre capable de rivaliser avec les valeurs nobiliaires et être considérée comme fort honorable. Cette durée, les officiers l'obtenaient puisqu'en entrant en charge, ils devenaient inamovibles. L'instauration du droit annuel (1604) renforça leur pérennité et leur indépendance vis-à-vis d'un État qu'ils servaient et consolidaient dans le royaume. La vénalité permettait au roi de disposer à moindres frais d'un État de justice et d'un État de finance ; elle permettait aux officiers de bénéficier d'indépendance et de stabilité : à

charge de faire de ces conditions le creuset de la dignité personnelle et d'État.

Le livre de J. Nagle brasse large et – rançon de cette empathie justifiée pour la longue durée – la périodisation en devient parfois flottante. Il met en tension la sphère de l'honneur sur le repli et la sphère de la dignité conquérante et victorieuse ; il reconsidère les grilles classificatoires des villes à l'aune de la taille des cours de justice, élections, maîtrises des eaux et forêts et autres greniers à sel ; il multiplie les analyses étymologiques des mots qui, par exemple, disent le rang ; il enjambe les siècles, du xv<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle, convoquant une érudition ébouriffante avec des auteurs plus choyés que d'autres tels que Montaigne, le chevalier de Jaucourt, Montesquieu, Stendhal ou les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*. Dans ce livre très dense, suggérant des recherches possibles, J. Nagle explore la plupart des registres de son sujet, sauf l'économique et le religieux, l'éviction de celui-ci étant plus compréhensible que l'oubli de celui-là. Mais le livre ou, plus exactement, l'essai est une somme globalement très convaincante qui met en perspective, sous un angle neuf, entre honneur et dignité, cœur et esprit, des mutations advenues au sein du monde de l'office avec leurs répliques à l'échelle de la société de la période moderne.

MICHEL CASSAN

### Sylvie Daubresse

*Le parlement de Paris  
ou la voix de la raison (1559-1589)*

Genève, Droz, 2005, 558 p.

Ce travail, rempli de probité et de prudence académique, traite des relations des rois Charles IX et Henri III avec le parlement de Paris en cette époque de guerres de Religion. Il repose principalement sur les archives du parlement (registres du Conseil, registres secrets, minutes correspondantes...), éclairées par d'autres sources, entre autres la littérature juridique du temps ou les dépêches des ambassadeurs. On peut tenir pour acquises les conclusions de ce livre : décrire sous le jour d'un conflit permanent et insoluble les rapports du

Conseil du roi et du parlement parisien est un anachronisme inspiré des crises politiques propres au xviii<sup>e</sup> siècle : « les conflits sont de l'ordre du rituel, signes d'un travail de conciliation permanent grâce à la pratique de la négociation et de la discussion » (p. 476).

Ce résultat est important car il congédie certaines analyses, comme celle de Jean-Louis Bourgeon qui voyait dans le parlement le chef d'orchestre clandestin de la Saint-Barthélemy. Mais en quoi consistait ce rituel politique qui unissait conflictuellement le souverain et la première de ses cours souveraines autour de la procédure d'enregistrement des édits ? Les archives du parlement donnent une image quelque peu déformée : transcrites après coup, souvent expurgées dans le souci de fabriquer des précédents utiles à la mémoire de l'institution parlementaire et afin de taire tout ce qui ternirait l'honneur des puissances, elles font silence sur les épisodes sensibles. Ainsi, le premier enseignement du livre de Sylvie Daubresse est la difficulté de restituer l'histoire événementielle positive (l'ordre des faits, les dates, les procédures ne sont reconstitués que par un travail patient et fragile) ; le second enseignement est plus fondamental : le discours du parlement invoque, *more majorum*, les règles immémoriales qui gouverneraient le pouvoir du roi de justice ; si l'on tient à retenir la notion d'imaginaire, chère à Denis Crouzet, on dira que le parlement se nourrit d'un « imaginaire » radoteur. « Voix de la raison », certes, mais peu pragmatique, si ce n'est par un souci général du maintien de l'ordre public... En face, le roi invoque sa puissance absolue, c'est-à-dire son droit de déroger, au nom de la nécessité, à la loi établie. Ainsi voit-on s'affronter des figures improbables dans la définition de la monarchie absolue : la « nécessité », à laquelle le souverain est soumis, a pour pendant l'« impossibilité » qu'évoquent les hauts magistrats en jouant sur deux sens, l'impossibilité de droit et l'impossibilité de fait. Tels sont les cheminement paradoxaux de « l'absolutisme », qui se définit ici comme la latitude de ne pas respecter la loi et les formes en fonction d'une impuissance permanente et reconnue.

Le rituel consiste donc en un échange coutumier où les rôles des deux acteurs – le parlement et le souverain assisté de son Conseil –

laissent place à des improvisations au canevas bien établi. La forme est essentielle dans la sollicitation des précédents. Ce ne sont pas des arguments empruntés à la science du droit que mobilise le parlement, ce sont des usages. En ce sens, le régime monarchique se légitime par des pratiques coutumières, non par des lois positives. Le roi concret, celui qui gouverne, ne s'embarasse guère de principes : Charles IX déclare sans ambages que le « domaine estoit son bien et heritaige duquel luy estoit loisible d'en disposer comme un particulier » (citation p. 270) ; Charles IX et Henri III, comme auparavant François I<sup>er</sup>, ne se font pas scrupule de vendre au duc de Lorraine la souveraineté sur le duché de Bar. Ce que certains théoriciens appelaient en ces temps « lois fondamentales » n'était pas encore intégré aux justifications de l'action du roi guerrier et courtisan. Ces lois ne sont des usages intangibles que pour les cours de justice auxquelles il est sans cesse rappelé qu'elles sont des organes subordonnées à la volonté du roi.

Il semble, qu'en ce second xvi<sup>e</sup> siècle, les chefs du parlement (les présidents à mortier et les gens du roi) étaient moins soucieux de théorie juridique que leurs prédécesseurs (on ne trouve guère dans cet ouvrage de ces formules lapidaires appelées à devenir des brocards commentés par les jurisconsultes jusqu'à nos jours). C'est la justification du manque d'intérêt à l'égard des théories abstraites de la science du droit que manifeste finalement cette étude érudite. N'est-ce pas là une façon de suggérer que le régime monarchique n'est qu'en un certain sens une construction doctrinale stabilisée et qu'il reste, en dernière analyse, la somme de pratiques coutumières sédimentées en dépit d'une histoire fort agitée ?

Il est malaisé de rendre justice à ce livre foisonnant et passionnant qui alterne des analyses chronologiques et des considérations thématiques pour dresser le portrait d'une époque et d'un régime depuis un point d'observation difficile. Au croisement de thématiques sociales, religieuses et politiques, ce travail pourra être complété par une approche prosopographique attentive aux personnalités et aux projets des acteurs, ces magistrats que S. Daubresse connaît si bien.

### Christophe Blanquie

*Un magistrat à l'âge baroque,*

*Scipion Dupleix (1569-1661)*

Paris, Publisud, 2007, 281 p.

« Ce cinquième Mars 1661 est decedé Monsr Maistre Scipion Dupleix Conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, grand historio-  
graphe de France, home de grande vertu et très grand deffenseur de la Religion Catholique, apostolique Romaine âgé de quatre vingt dix ans... ».

Cette notice nécrologique rédigée par le desservant de la paroisse Saint-Pierre à Condom cerne les principaux visages de l'homme qui a trouvé en Christophe Blanquie un biographe scrupuleux. En treize chapitres, C. Blanquie propose une lecture de l'existence de Scipion Dupleix autour de trois axes : sa famille, ses activités professionnelles, ses travaux d'écriture. Le plan chronologique et thématique évite le diptyque, la vie, l'œuvre ; il restitue la dynamique d'une existence éclatée entre plusieurs registres et saisie grâce à la mobilisation d'une documentation puisée dans les minutiers de Condom et Paris, dans les papiers des sièges judiciaires de l'Albret, et dans le volumineux corpus des pièces imprimées du temps avec, au premier chef, les nombreux ouvrages de l'historien.

Issu d'un père gascon capitaine au temps des guerres de Religion et d'une mère alliée aux plus importantes familles robes de Condom, S. Dupleix acquiert sa formation au collège de Guyenne à Bordeaux avant de débiter dans la carrière des offices à l'extrême fin du xvi<sup>e</sup> siècle avec l'appui d'un oncle conseiller. Il est avocat du roi au présidial de Condom en 1598 et exerce sa charge pendant neuf ans avant de la résigner, il devient assesseur criminel du roi à Condom (1607-1622), enfin, premier président au présidial de Nérac (1639-1640), non sans avoir acquis le greffe des présentations au tribunal de Condom. Cette fidélité récurrente à la magistrature royale est conjuguée, de 1605 au début des années 1610, avec la charge de maître des requêtes auprès de Marguerite de Valois. S. Dupleix est alors à la fois un officier princier appelé à la petite cour de la souveraine déchu, tant à Usnon qu'à Paris, et un officier royal : une situation

fréquente dans le monde de l'office « moyen » que S. Dupleix transcende en devenant historio-  
 graphe du roi en 1622. Il conserve la charge  
 plus de vingt ans et, glissant de la philosophie  
 à l'histoire, fait œuvre d'historien officiel, don-  
 nant notamment après les *Mémoires des Gaules*,  
 une *Histoire générale de France avec l'état de  
 l'Église et de l'Empire* (1621-1628), une *Histoire  
 de Henri III* (1630), une *Histoire de Henri le  
 Grand* (1632), une *Histoire de Louis le Juste*  
 (1635), une *Continuation de l'histoire du règne de  
 Louis le Juste* (1648). Son œuvre lui attire les  
 foudres de Mathieu de Morgues, Jean Canault,  
 le maréchal de Bassompierre. Ils lui repro-  
 chent d'avoir dévoilé les amours de la reine  
 Marguerite de Valois après sa séparation d'avec  
 Henri IV, le qualifient de plume vénale ayant  
 partie liée avec les traitants et le considèrent  
 sans aménité comme une créature de Richelieu.  
 À quoi S. Dupleix répond, polémique avec  
 Bassompierre (*Philotime*, 1637), tandis que la  
 chancellerie octroie à ses livres des privilèges  
 royaux remarquables par leur durée – dix ans,  
 puis vingt ans – et rémunérateurs.

Cependant, et C. Blanquie en fait le pivot  
 de sa biographie, la vie de S. Dupleix est aiman-  
 tée par sa bonne ville de Condom. Il y est né,  
 il y fit ses débuts professionnels, il est assidu  
 aux réunions du corps de ville, qui l'élit pre-  
 mier consul en 1626. Il met ses compétences  
 et son entregent au service de sa ville, multi-  
 plie les voyages à la Cour et à Paris jusqu'en  
 1651 pour plaider la cause de Condom auprès  
 du Conseil, des bureaux, des Grands. Soli-  
 dement enraciné dans la ville où il établit sa  
 résidence principale, sauf durant sa décennie  
 néracoise (1639-1649), S. Dupleix est un relais  
 de l'État auprès de sa ville. Placé à l'interface  
 entre Paris et la province, la Cour et sa cité, le  
 pouvoir royal et le pouvoir local, S. Dupleix est  
 un avocat de Condom auprès des bureaux de  
 la monarchie, un avocat de l'État auprès de la  
 jurade condomoise. Et les deux parties, recon-  
 naissantes, l'honorent, l'une, de la dignité de  
 conseiller d'État reçue en présence du chancel-  
 lier Séguier (1633), l'autre, de la sollicitation de  
 son arbitrage pour débrouiller les toujours déli-  
 cates questions de préséances entre l'évêque,  
 les chanoines, les magistrats. S. Dupleix est un  
 de ces officiers « moyens » qui contribuèrent à  
 acclimater la culture et les procédures de l'État

royal, à plaider pour une adhésion réfléchie des  
 élites urbaines à une culture de l'obéissance  
 à l'État.

Cette option n'était pas exempte de contra-  
 dictions pour un homme attaché à sa petite  
 patrie et à l'idéal de la communauté civique,  
 mais se mettre au service d'un roi aussi pieux  
 et combatif vis-à-vis des protestants que  
 l'était Louis XIII levait chez le magistrat-  
 historiographe toutes les réserves. Car sa vie  
 durant, S. Dupleix fut un adversaire résolu et  
 méthodique des protestants. Il cloue au pilori  
 l'*Inventaire général de l'histoire de France* (1625),  
 son auteur, le pasteur Jean de Serres, ne pou-  
 vant être aux yeux de S. Dupleix que fausse-  
 ment historien ; il s'attache à la création du  
 présidial de Nérac, pourtant concurrent de  
 celui de Condom et source de relations un  
 temps dégradées avec les officiers du siège  
 gascon et de sa ville natale. Mais S. Dupleix  
 accepte sans état d'âme d'être le maître d'œuvre  
 local d'un projet qui satisfait ses engagements  
 religieux : la chambre de l'Édit en serait amoind-  
 rée ; catholiques et catholicisme dans une  
 terre très marquée par l'influence du Béarn  
 protestant voisin seraient confortés. D'ailleurs,  
 la première initiative de S. Dupleix fut de  
 favoriser à Nérac, en 1642 et 1643, deux mis-  
 sions de son beau-frère le jésuite Jean Baiole,  
 figure éminente des « petits saints d'Aquitaine »  
 (Michel de Certeau).

L'épithète disait juste : S. Dupleix fut un  
 fervent défenseur de la religion catholique et  
 C. Blanquie, en inscrivant la Gascogne au  
 cœur de la vie du magistrat, à son tour dit juste :  
 il restitue l'unité d'une vie apparemment écla-  
 tée par l'obtention de diverses charges souvent  
 éloignées de Condom.

Le cas Dupleix démontre la possibilité des  
 insertions professionnelles plurielles acces-  
 sibles à des officiers « moyens » au cours du  
 premier XVII<sup>e</sup> siècle, qualifié ici en creux  
 de baroque par opposition à l'État classique de  
 Louis XIV. À condition de disposer d'une  
 solide formation juridique initiale, de mobili-  
 ser des appuis familiaux, de maîtriser les ruses  
 de la dédicace et les codes de l'épître dédic-  
 atoire utilisés à satiété par S. Dupleix, d'être  
 habile en affaires, l'office « moyen » conduit à  
 des positions enviabiles et de solides reconnais-  
 sances à l'échelle du royaume. Même si la tra-

jectoire de ce nonagénaire qui reconnaît avoir été épargné par les infirmités du grand âge est à bien des égards exceptionnelle, elle invite à poursuivre l'étude des histoires de vies de ces magistrats « moyens » qui accédaient de leur vivant à une réputation portraiturée. Ils se faisaient représenter en buste, de face, la barbe avantageuse posée sur le rabat blanc de leur habit noir, et tenaient dans leur main droite un livre, source revendiquée de leur notoriété aux ressorts bien plus complexes. Tel se présentait à cinquante-deux ans S. Dupleix, qui figure sur la couverture de cette biographie précieuse comportant en annexe des extraits de la correspondance active du Gascon.

MICHEL CASSAN

### Laurent Coste

*Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'hôtel de ville, 1548-1789*

Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest/Centre aquitain d'histoire moderne et contemporaine, 2006, 326 p.

Ce solide travail vient combler une étrange lacune : Bordeaux, l'une des plus grandes villes du royaume, restait aussi l'une des plus mal connues, et les récents développements de l'histoire urbaine soulignaient ce retard. Nul n'était mieux qualifié pour y remédier que Laurent Coste, qui s'y préparait depuis des années ainsi qu'en témoigne la bibliographie de l'ouvrage – mais pourquoi n'y retrouve-t-on pas tous les travaux cités en note ? Le manque était si évident que la rapide introduction ne s'attarde pas à justifier l'entreprise, réalisée, classiquement, en trois parties.

La première retrace le cadre institutionnel, les pouvoirs et les honneurs des jurats. Une telle synthèse fournira une référence indispensable pour l'histoire régionale et sa précision facilitera les comparaisons. Bordeaux, où le corps de ville se renouvelle par moitié tous les ans (un noble ou officier, un avocat, un marchand ou bourgeois sont élus jurats le 1<sup>er</sup> août), peut être considéré, assure l'auteur, comme l'illustration parfaite du système de cooptation des édiles par leurs prédécesseurs, au même titre qu'Aix-en-Provence. Malgré un contrôle de

plus en plus pesant de la monarchie, la forte assiduité aux conseils de jurade jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle contredit l'image d'une réduction massive de ses attributions.

La deuxième partie confirme ce constat. Reprenant le mécanisme des élections, L. Coste y étudie le jeu des réseaux. Une large part de l'élection se joue dans la nomination des prud'hommes auxquels les jurats sortant de charge proposaient le nom de leurs successeurs. Bien que le choix du conclave puisse être qualifié de « simulacre » (p. 108), les difficultés soulevées par la constitution de ce collège électoral prouvent que la sélection des prud'hommes n'avait rien d'anodin. L'analyse des résultats apporte une nouvelle surprise : certaines familles paraissent systématiquement écartées et l'on trouve de grands noms parmi ces « exclus de la jurade » (p. 132). L'étude des facteurs de l'élection apporte des éléments d'explication. Un tableau distingue quatre facteurs (famille, réseaux, réputation, protection) et montre comment ils jouent, isolément ou non, dans 403 cas. L'influence de la famille comme facteur unique recule de moitié à l'âge moderne, de même que la réputation ; en revanche, le rôle de la famille devient plus souvent cité en cas de diversité de facteurs. Si l'appartenance à une famille déjà liée à l'hôtel de ville accroît incontestablement les chances d'accession à la jurade, l'évolution du discours sur l'élection illustre de manière remarquable l'évolution des valeurs bourgeoises avec l'apparition de l'absolutisme municipal – à partir de 1683, le roi nomme les jurats parmi les candidats élus par les prud'hommes. Tous les états n'apparaissent pas égaux : entre 1684 et 1789, les deux tiers des jurats nobles sont nommés par le roi dès leur première présentation, contre 40 % pour les avocats et les marchands. L. Coste dresse ainsi le portrait d'un groupe dirigeant étroit mais qui ne tolère les dynasties qu'en petit nombre alors qu'il est sensible à d'autres solidarités, notamment une communauté d'engagement dans des confréries religieuses, qui contribuerait à expliquer le soutien de la jurade aux communautés de métiers.

La troisième partie analyse enfin cette société des jurats, sa composition, son renouvellement, sa définition sociale ainsi que son

patrimoine. Reprenant la méthode patronymique, l'auteur souligne que malgré la croissance démographique de la ville, le pouvoir municipal est aux mains d'un nombre toujours moindre de familles. L. Coste adapte ensuite les catégories mises au point par Guy Saupin pour Nantes : il distingue 243 météores (familles présentes une seule fois), contre 96 présentes deux fois, et 82 présentes au moins trois fois, la part des dynasties augmentant si l'on tient compte des gendres. Les météores représentent 72,1 % des jurats avocats, 70,1 % des marchands et 66,3 % chez les nobles ; en revanche on n'identifie que onze dynasties nobles, quatre de marchands et deux d'avocats. Relisant les statuts à la lumière de ces chiffres, l'auteur, qui avait déjà relevé la part grandissante des patronymes parlementaires parmi les jurats nobles, constate qu'aucun officier n'accède à la jurade après 1669. De la même manière, les avocats en parlement sont écartés comme l'avaient été les procureurs, et la seconde place est réservée aux avocats plaidants reconnus, auxquels l'élection offre une fin de carrière honorable. Est-ce un effet de la révocation de l'édit de Nantes ? Les marchands, en revanche, ne se recrutent plus parmi les plus riches de la place – l'auteur n'hésite pas à diagnostiquer un relatif déclassement des jurats marchands et avocats au XVIII<sup>e</sup> siècle. La reconstitution des patrimoines, appuyée sur une solide pratique du minutier bordelais, confirme enfin que si la pauvreté peut expliquer des exclusions, la richesse ne suffit pas à assurer l'élection – ni à la rechercher...

Ces analyses nuancées modifient sensiblement le regard que l'on portait traditionnellement sur la politique bordelaise durant la période moderne. Elles invitent d'autant plus aux comparaisons que l'auteur connaît bien le cas des autres villes – il a depuis livré une synthèse embrassant tout le royaume. Sa maîtrise des archives lui permettrait d'entrer maintenant plus avant dans la dimension sociale du jeu politique en tirant parti de ses propres découvertes. Les liens entre la robe et l'épée sont évidents ; pour autant, la noblesse n'est pas une essence et l'on ne saurait renoncer à analyser les rôles sociaux : quelle est donc la signification du plus grand nombre de patronymes

parlementaires dans la jurade alors que les magistrats n'y siègent pas ? La pratique bordelaise offre des entrées pour traiter de telles questions, à commencer par le titre de citoyen, porté par les anciens jurats mais aussi par les anciens consuls de la bourse de commerce. C'est sans doute de cette manière que l'on pourra comprendre comment les Bordelais ont pu se reconnaître en des hommes apparemment aussi mal élus – entendons par un corps électoral aussi restreint.

CHRISTOPHE BLANQUIE

### **Michael P. Breen**

*Law, city, and king: Legal culture, municipal politics, and state formation in early modern Dijon*

Rochester, University of Rochester Press, 2007, 307 p.

Une ville : Dijon, un siècle : le XVII<sup>e</sup>, un groupe social : les avocats. Michael Breen prend appui sur le renouveau de l'histoire urbaine pour scruter l'émergence de l'État moderne et reconsidérer la transformation du jeu municipal sous les premiers rois Bourbons. L'originalité de son projet est double : d'une part, la capitale de la Bourgogne est marquée par la longue tutelle des princes de Condé qui se succèdent au gouvernement de la province à partir de 1631 ; d'autre part, les avocats, que leur formation et leur pratique professionnelle préparent aux responsabilités éditaires, plaident d'autant plus volontiers pour les privilèges de leur cité que le développement de la vénalité limite leur accès aux offices royaux. L'introduction offre un modèle d'analyse bibliographique ; l'auteur y expose précisément ses différences avec la nouvelle orthodoxie de « l'interprétation révisionniste » telle qu'elle serait formalisée dans les travaux de William Beik et de James Collins, car leur description d'une collaboration entre le roi et les pouvoirs locaux ne rend pas suffisamment compte du renforcement, parfois brutal, du pouvoir monarchique.

L'ouvrage, qui s'organise en six courts chapitres, commence par présenter les avocats. On en compte entre 50 et 75 actifs à Dijon au XVII<sup>e</sup> et plus d'une centaine au XVIII<sup>e</sup> siècle,



dont 12 à 35 grands avocats – mais l’auteur se refuse à exclure les autres de son corpus au motif qu’être avocat n’est pas un métier mais une qualité. Bien que la profession se déclare ouverte à tous les talents, elle se compose surtout de fils de professionnels du droit : sur 130 avocats reçus au parlement avant 1700, 52,3 % sont fils d’avocats et 23,1 % fils d’officiers royaux. L’analyse des mariages des avocats comme de leurs enfants confirme cette homogénéité sociale. Les registres de la taille révèlent une grande diversité des richesses, mais la plupart des avocats jouissent d’une fortune confortable. Contrairement aux nobles et aux officiers, leur audience dans la ville repose d’abord sur des qualités personnelles. Celles-ci s’épanouissent dans la vie municipale, où beaucoup font leurs premières armes comme lieutenants de maire avant d’accéder à l’échevinage. Le premier XVII<sup>e</sup> siècle voit se développer une véritable osmose entre les avocats et le corps de ville ; non seulement ils représentent le plus important groupe parmi les échevins mais encore leur place à la mairie tend à se renforcer passant de 20,8 à 42 % après 1630.

Le deuxième chapitre décrit comment les avocats utilisent leur connaissance de la science juridique pour défendre les droits de leur cité : ils savent en effet argumenter devant les tribunaux royaux et traduire les débats politiques en termes légaux. L’auteur souligne encore que leur honorabilité les autorise à intervenir comme porte-parole de la bourgeoisie. Durant cette période, la mairie conserve sa capacité à résister aux tentatives du prince de Condé et de ses représentants locaux pour influencer les élections. Le jeu politique, pourtant, évolue du fait de la tendance grandissante du corps de ville à solliciter la protection, donc l’arbitrage, du prince de Condé : cette dépendance garantit les intérêts à court terme de la ville mais finit par la rendre vulnérable et sape sa cohésion.

Le troisième chapitre explique que la Fronde achève de déstabiliser le système politique dijonnais. Après la défaite des frondeurs, l’intendant Claude Bouchu établit un solide réseau de clientèle et le retour du prince de Condé ne rétablit pas les équilibres antérieurs.

Au quatrième chapitre, l’auteur retrace les tentatives des avocats et des bourgeois de Dijon pour ménager les pouvoirs du corps de ville,

ruiné par l’arrêt du Conseil du 20 avril 1668 qui limite sa composition comme son pouvoir. Cela se traduit par l’exclusion des avocats de l’office de vicomte-mayeur après 1679 ; alors qu’un avocat sur deux accédait auparavant à l’échevinage, il n’y en a ensuite plus qu’un sur huit. L’augmentation du nombre de charges de lieutenants de maire apparaît comme une forme de compensation, limitée toutefois par le maintien en fonction des titulaires. Aussi les avocats sont-ils plus nombreux à rechercher des offices royaux, douze servant même comme subdélégués. La vente des offices municipaux à partir de 1692 parachève, assure l’auteur, la transformation du gouvernement local en une administration royale.

Les deux derniers chapitres illustrent la pensée politique des avocats avant et après 1668. M. Breen tire habilement parti des livrets composés pour les entrées de Louis XIII en 1629, d’Henri II et de Louis II de Bourbon en 1632 et 1648, du duc d’Epernon en 1656, pour montrer comment la ville, membre du corps politique du royaume, se fond progressivement dans le chœur des laudateurs du souverain. La production des avocats s’en ressent douloureusement : ils écrivent 172 ouvrages entre 1595 et 1667 mais seulement 66 de 1668 à 1720 dont, il est vrai, l’*Histoire de Calejava*, utopie composée en 1700 par Claude Gilbert et qui circule surtout sous forme manuscrite. M. Breen ne pouvait trouver meilleur exemple de l’impossibilité pour les avocats de continuer à habiter l’espace municipal.

Construite sur une étude sociale, l’analyse politique de M. Breen tire sa force de la volonté de ne pas négliger le champ culturel. L’historien croise efficacement les sources locales et parisiennes (ou cantiliennes) et l’on souhaiterait parfois qu’il s’appuie plus explicitement sur cette belle connaissance des archives, par exemple pour préciser comment un avocat met concrètement sa science juridique au service du corps de ville : le lecteur aurait alors pu mieux percevoir l’impact de la substitution d’un mode administratif de règlement des conflits à des procédures judiciaires. Il restera cependant reconnaissant à l’auteur de l’honnêteté avec laquelle il présente en conclusion l’évolution des enjeux municipaux au XVIII<sup>e</sup> siècle et le retour des avocats à la mairie en 1750.

M. Breen atteint largement son objectif : le destin collectif des avocats de Dijon atteste de l'évolution d'une élite municipale sous le règne des premiers rois Bourbons. Mais à nuancer ainsi les thèses « révisionnistes », ne les valide-t-il pas ? Ce que W. Beik et J. Collins ont montré pour le Languedoc et la Bretagne, c'est l'articulation entre pouvoir royal et système politique local. Le modèle bourguignon appelle à son tour un examen plus précis : comment analyser la collaboration entre le gouverneur et l'intendant et que signifie le partage des responsabilités en 1740 entre Saint-Florentin et le duc de Saint-Aignan ? M. Breen a eu le talent de choisir un remarquable observatoire ; on attend désormais avec intérêt qu'il nous invite à le suivre dans le chemin qu'il a ouvert.

CHRISTOPHE BLANQUIE

### **Clarisse Coulomb**

*Les Pères de la patrie.*

*La société parlementaire en Dauphiné  
au temps des Lumières*

Grenoble, Presses universitaires  
de Grenoble, 2006, 540 p.

Revenir sur ce qui s'est joué en Dauphiné en 1788 après les travaux magistraux de Jean Egret<sup>1</sup>, tel est l'audacieux pari de ce livre, issu d'une thèse. Pour partir à l'assaut de ce sommet de l'histoire politique française, Clarisse Coulomb a choisi d'étudier le parlement de Grenoble durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle se distingue du travail de J. Egret en explorant au préalable en profondeur la société parlementaire, désireuse ce faisant « d'abolir les cloisonnements traditionnels de l'histoire » (p. 12). Ce désir d'originalité est tempéré par le choix d'un plan classique, scandé par de nombreuses sous-parties bien individualisées qui rendent l'ouvrage très pratique d'utilisation. On regrettera simplement qu'un index ne soit pas venu s'ajouter à la rigoureuse présentation des sources et à la très complète bibliographie.

Pour conduire son lecteur jusqu'à la journée des Tuiles, C. Coulomb commence par décrire l'institution et les familles qui l'animent.

D'un bout à l'autre du demi-siècle étudié, rien ne semble changer : les pouvoirs du parlement restent les mêmes, et ces Messieurs occupent toujours les premiers rangs de la société urbaine, malgré une certaine hétérogénéité des fortunes et la richesse éclatante de quelques négociants. De plus, bien qu'ils constituent une authentique noblesse urbaine, les parlementaires gardent des fortunes encore essentiellement fondées sur la terre, « seul bien solide » selon un conseiller en 1773 (p. 185), ce qui, en ces temps de réforme du chancelier Maupeou, était sans doute lourd de sens. Car sous ce masque apparemment immuable, des glissements sont perceptibles. Ainsi, bien que ce parlement se soit officiellement fermé, dès 1762, aux roturiers et aux anoblis, il s'ouvre en réalité aux « élites nouvelles issues de la robe » (p. 494). Cette décision, prise à un moment où l'institution paraît particulièrement aristocratique, constitue un « réflexe de défense » (p. 38) face à une baisse de prestige perçue à travers celle de la valeur des offices, qui remontait en fait à Colbert. Or, elle n'a que peu d'impact : alors que l'épée reste très attractive pour les rejetons des vieilles lignées robines, l'exacerbation des conflits politiques fait que l'office apparaît pour certains comme « une marchandise incertaine et hasardeuse » (p. 37). Mais dans le même temps, le parlement reste un horizon enviable pour d'autres et ainsi, sur fond de « rupture dans la transmission héréditaire des offices » (p. 75) – manifeste après l'épisode Maupeou –, le milieu parlementaire tend à devenir un carrefour social où se côtoient anciens avocats talentueux, le cas échéant alliés au négoce, anoblis et héritiers de la vieille noblesse locale.

Cette hétérogénéité trouve un écho dans les profils culturels puisque certains restent fidèles à la grave érudition de leurs pères, tandis que d'autres se détachent de ce modèle, plutôt d'ailleurs parmi les nouveaux venus. Au-delà de cette diversité, l'esprit du temps pénètre le palais, ce que montrent par exemple les bibliothèques, l'accueil réservé à Jean-Jacques Rousseau, les mercuriales de l'avocat général Servan mais surtout, sans doute, la mutation de l'idéal du parfait magistrat : celui-ci, longtemps « juge prêtre » vivant « à l'écart de

la société », devient un « homme politique » qui participe avec ardeur aux « débats du temps » au nom de l'utilité sociale (p. 332). Là serait une des clefs de l'exacerbation des conflits dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, inédite dans l'histoire jusque-là assez paisible de la cour dauphinoise et que C. Coulomb étudie de manière originale en se polarisant sur les trois « retours » de ces Messieurs dans leur ville (1764, 1775 et 1788).

Si, à chaque fois, la même histoire se répète (remontrances, puis exil, puis rétablissement), les trois retours sont différents. En 1764, le premier est « triomphal » (p. 359) car le parlement a été exilé pour s'être posé en défenseur de tous contre l'impôt, parce que l'enregistrement forcé des édits a ému et en raison de l'importance pour Grenoble de la présence de la cour. Attentive aux prolongements culturels du combat politique, C. Coulomb montre cependant que l'unanimité n'est qu'apparente, et décèle l'origine des dissensions dans l'affaire des jésuites. L'amplification de ces divisions explique en partie que le retour de 1775 est quant à lui « amer » (p. 399). Pire, les Grenoblois ne manifestent alors pas d'enthousiasme particulier, sans doute car la victoire avait une portée d'abord corporatiste et que, après tout, le parlement n'avait pas été supprimé. Ce retour marque pourtant l'avènement de temps nouveaux. D'une part, il signe l'échec d'une « voie médiane entre la toute-puissante absolutiste et une opposition parlementaire virulente » (p. 426). D'autre part, le parlement ayant pris conscience de sa fragilité lie dès lors son destin à l'ensemble de la notabilité provinciale, ce d'autant plus facilement qu'il tend par ailleurs à se fondre dans ce tout plus vaste. La « fusion des élites » (p. 436), de sociale et culturelle, devient alors politique, se traduisant par la demande du rétablissement des états provinciaux vus comme complémentaires du parlement, avec doublement du tiers et vote par tête, puis, en 1787, par l'appel aux états généraux. Aussi selon C. Coulomb, qui s'éloigne ici de J. Egret, ces Messieurs n'étaient pas politiquement à la traîne après 1775 et ont même d'une certaine manière conçu l'essentiel du programme de Vizille avant Vizille : le « provincialisme réformateur » (p. 460) qui s'y

est exprimé trouve sa source au parlement et, ainsi, les « pères de la patrie » ont-ils été, en quelque sorte, ceux de la nation. C'est pourquoi le retour de 1788 fut si « heureux » (p. 427), se prolongeant par l'acceptation du doublement du tiers et du vote par tête aux états généraux. C'est alors seulement que le parlement perd l'initiative au profit des nouveaux états provinciaux, où cependant plusieurs parlementaires jouent un rôle actif.

À l'encontre d'une historiographie pour laquelle les parlements ont utilisé la rhétorique des Lumières comme un masque qui finit par tomber passée la crise de l'été 1788, C. Coulomb insiste donc sur la perméabilité de l'institution à l'esprit du temps. En atteste, dès les années 1760, l'adhésion au libéralisme économique, l'abandon de la question préparatoire ou encore une jurisprudence favorable aux protestants. Certes, on perçoit ici ou là des limites ou des hésitations, mais cela ne vient pas corriger la tonalité dominante : à Grenoble siégeait bien un parlement des Lumières. Ainsi cet important travail de mise en perspective sociale et culturelle de la vie politique grenobloise rejoint-il par plusieurs aspects les intuitions développées naguère par Guy Chaussinand-Nogaret sur la noblesse au XVIII<sup>e</sup> siècle, et pose la question de l'articulation du social, du culturel et du politique. Car au-delà d'une démonstration convaincante, qui conduit à montrer que Vizille est l'enfant d'un parlement qui a épousé son siècle, le livre révèle aussi que les Lumières ont commencé à pénétrer au palais à une époque où celui-ci abritait une cour encore très aristocratique et fermée. N'éludant donc pas la complexité de ces Lumières provinciales, solidement étayé et bien écrit, fournissant au lecteur maints exemples et portraits précis et précieux, le travail de C. Coulomb devrait faire date dans l'histoire des parlements, dont il illustre tant le renouvellement que le dynamisme.

GAUTHIER AUBERT

1 - En premier lieu sa thèse : *Le Parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, B. Arthaud, 1942, 2 vol.

**Stéphane Gal***Lesdiguières.**Prince des Alpes et connétable de France*Grenoble, Presses universitaires  
de Grenoble, 2007, 432 p.

Maintenant que la vague des biographies de rois et de reines, et de toutes sortes de très célèbres figures du passé, est un peu retombée, les vies des grands acteurs de l'histoire de deuxième rang donnent matière à des études et des récits qui laissent une meilleure place aux recherches des historiens concernant l'histoire sociale et politique. Parmi les livres de cette veine récemment parus, consacrés à des personnages des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, celui de Stéphane Gal sur le duc de Lesdiguières (1543-1626) s'impose par la solidité de son information, la rigueur de ses analyses et la séduction de son récit. Il faut dire que l'auteur n'a pas manqué de discernement en choisissant un homme dont le parcours étonnant semblait difficile à restituer dans sa densité historique en dehors d'un récit biographique.

François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, a commencé sa vie dans une famille de la petite noblesse dauphinoise. Il l'a terminée à 83 ans comme connétable de France, à la tête d'une des plus belles fortunes du royaume et dans le rôle d'une sorte de « prince des Alpes » tout-puissant de la Bresse à la Provence. S. Gal étudie cette extraordinaire ascension en une progression qui conjugue habilement un plan thématique et un récit chronologique. La deuxième partie sur « Le territoire du renard » est tout particulièrement éclairante et convaincante ; la cinquième « L'âme et le pouvoir » paraît au contraire la plus discutable. En effet, si une des forces du genre biographique est de permettre des recompositions de la durée historique à partir des actions les plus significatives de celui dont la vie est racontée (en l'occurrence la manière dont Lesdiguières assure son emprise sur un territoire), une de ses faiblesses est de permettre trop facilement le recours à des embrayeurs de récit qui historicisent superficiellement des catégories intemporelles. C'est le cas avec le « baroque » et le « néostoïcisme », surtout présents dans la cinquième partie. La notion de « mentalité » n'est plus guère en usage et, avec elle, ont heureuse-

ment disparu certains présupposés psychologiques naïfs. Mais « néostoïcisme » comme clé ouvrant un grand nombre de serrures comportementales ne fonctionne pas autrement. S. Gal n'échappe pas à ce défaut quand il présuppose une adhésion à ce « courant philosophique » (s'agit-il vraiment d'ailleurs d'un courant philosophique ou d'une catégorie historiographique molle ?) et la considère comme susceptible d'expliquer des actions et des attitudes politiques. Opposer à partir de là Lesdiguières et le duc de Savoie Charles-Emmanuel (« maîtrise toute néostoïcienne » chez le premier et « instabilité bouillonnante » chez le second, p. 81) n'est guère convaincant, pas plus que l'explication d'une exaltation de l'obéissance « comme garante de l'ordre universel » par le fait que Lesdiguières serait « un bon disciple du néostoïcisme » (p. 333).

Mais l'essentiel n'est pas là. Le travail de S. Gal réussit à tenir ensemble et combiner remarquablement trois dimensions : l'histoire d'une carrière exceptionnelle, ses liens à des conjonctures politiques et sociopolitiques qui la dépassent, l'éclairent et l'encadrent, et la reconstitution fine de pratiques de domination et de gestion de la puissance, y compris économique. Deux sources lui ont facilité la tâche : *L'histoire de la vie du Connétable de Lesdiguières*, publiée dès 1638 par son ancien secrétaire Louis Videl, et de précieux (et rares) livres de comptes. Il a su les utiliser avec subtilité et a aussi mobilisé un grand nombre de fonds d'archives du Dauphiné et une bibliographie plantureuse.

Grâce à ces analyses, certains moments apparaissent comme significatifs et forts. Dans l'histoire de la famille d'abord : issu d'une longue lignée de notaires (on est loin des preux chevaliers), le grand-père et le père ont su créer les bases d'une fortune nobiliaire solide ; ils ont associé la prise calculée de risques militaires avec une gestion dont la précision et l'âpreté sont le prolongement d'un rapport ancestral à l'écrit et à la chicane. C'est alors le lien d'une longue mémoire familiale, conformée par une histoire sociale enracinée dans la longue durée, avec la capacité de s'en extraire dans le court terme de circonstances nouvelles qui est mis en évidence. Ensuite, la reconstitution du parcours qui conduit d'un commandement

subalterne dans les armées – ou les bandes – protestantes au contrôle d'une région entière révèle l'incroyable importance des « occasions » pour qui est en position de les saisir : opportunités de la révolte, opportunités de la soumission, opportunités liées à la situation géographique, etc. Lesdiguières, qui se rend redoutable par sa guérilla huguenote, assoit sa nouvelle puissance par un ralliement précoce à Henri IV et une fidélité jamais démentie au pouvoir royal dans une région où celui-ci laisse à ses serviteurs de très importantes marges d'autonomie. Enfin, « le flibustier des Alpes », que peu d'exactions rebutent au début comme à la fin de sa longue carrière, joint aux gratifications somptueuses et aux bénéfices du service de l'État comme lieutenant général de la province, le fruit de rapines et d'opérations financières fructueuses qui fournissent le niveau de fortune indispensable pour devenir duc et pair. Un beau tableau des acquisitions foncières de Lesdiguières montre une époustouflante progression : 224 livres investies de 1571 à 1575, 1 500 de 1581 à 1585 et... 455 000 de 1591 à 1595 (p. 104). L'homme fort du Dauphiné est capable d'offrir une dot de 700 000 livres à sa fille aînée pour une fortune totale estimée à environ 5 millions de livres. Certes les Condés « pesaient » plus du double, mais Lesdiguières n'était ni prince du sang ni issu de la haute aristocratie.

S. Gal consacre de belles pages à l'administration de cette fortune, à la construction du château de Vizille, ou à l'aménagement d'un cadre de vie agréable dans l'hôtel de Grenoble, ville qu'avait su conquérir le futur connétable au temps de la Ligue et dans l'espace de laquelle il s'est employé à graver de multiples marques de sa domination. Il ne faudrait cependant pas oublier que la consécration institutionnelle est venue tard dans la carrière de Lesdiguières, récompensé aussi de son exceptionnelle longévité : maréchal de France en 1609 (il a 66 ans), duc en 1611, connétable en 1622. Pour obtenir cette dernière consécration, il dut se convertir au catholicisme. La question de la politique religieuse de Lesdiguières, ou de celle qu'il a pratiquée à l'égard des villes, éclairée par S. Gal, semble d'ailleurs pouvoir se prêter à de futures enquêtes qui seraient menées au niveau de l'action locale ou micro-locale.

Il faut souligner enfin deux apports importants de ce livre. Il montre à quel point la compétence militaire a été fondamentale pour la montée en puissance, la survie et la pérennité de l'autorité de Lesdiguières. Cette compétence n'est pas faite que d'audace et d'aptitude au commandement. Elle repose sur des lectures, des aptitudes au calcul, à l'organisation des approvisionnements, une curiosité sur les dernières innovations techniques et tactiques. Il montre aussi, quand on le rapproche d'autres travaux, à quel point ce qui se passe dans les périphéries du royaume, et la manière dont cela se passe, importent pour comprendre la politique menée et conduite au centre, pour comprendre tout simplement le fonctionnement du pouvoir d'État aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

CHRISTIAN JOUHAUD

### **Benoist Pierre**

*Le père Joseph. L'éminence grise de Richelieu*  
Paris, Perrin, 2007, 476 p.

Consacré à une figure bien connue mais qui tend à disparaître sous la légende dorée de ses hagiographes ou la légende noire du « machiavélisme », ce volume a pour objet d'offrir une biographie renouvelée d'un des acteurs importants de la vie politique du premier XVII<sup>e</sup> siècle. Peu d'études d'ensemble avaient finalement été réalisées sur le capucin Joseph du Tremblay, surtout connu pour son rôle de conseiller de Richelieu et de fondateur de la congrégation des Filles du Calvaire. D'importants fonds documentaires, archives notariées et diplomatiques, écrits manuscrits et imprimés, existent toutefois, mais dispersés et parfois peu connus. Leur exploitation extensive permet à Benoist Pierre de retracer la vie et la carrière d'un individu au cœur des rouages de la mise en place d'un État moderne et, au-delà, de contribuer à la compréhension de celle-ci. Au centre du livre et tel un fil rouge se trouve donc cette question, qui n'est paradoxale qu'en apparence, du rôle des milieux dévots dans la construction d'un ordre social et politique sécularisé (p. 13)<sup>1</sup>.

Centrée sur les origines familiales et à la formation du père Joseph, la première partie explore les tensions nombreuses qui ont pu

contribuer à forger sa personnalité riche et complexe : tensions sociales présentes au sein d'une famille campée entre le monde de la robe et celui de l'épée et secouée par les querelles patrimoniales et les difficultés financières ; tensions politiques et religieuses, puisque celui qui s'appelle encore François Le Clerc grandit pendant les guerres de Religion, répercutées en outre au cœur d'une famille dont une branche est de confession protestante. Dépeignant le futur père Joseph comme une personnalité tourmentée et angoissée, B. Pierre émet l'hypothèse d'une jeune vie marquée par le « traumatisme culturel » d'un déchirement entre des modèles sociaux et familiaux contradictoires, et souffrant de se voir le simple objet de tractations matrimoniales (p. 76-79). Le choix de la vie religieuse est compris dès lors comme une manière de trouver et de construire son unité intérieure, en rupture avec les volontés familiales et notamment celle de sa mère, l'analyse du conflit de Joseph avec celle-ci à l'occasion de sa conversion faisant partie des meilleures pages du livre.

Dans une deuxième grande partie, l'ouvrage s'attache à ce que l'on peut comprendre comme la formation de la doctrine d'action du père Joseph puisque l'engagement mystique est immédiatement compris chez lui, comme B. Pierre le montre très clairement, comme projet politique. Centré sur le désir d'un retour à l'unité religieuse de la nation et de l'Europe, cet engagement se réalise dans la mise en place d'un « système apostolique global » reposant sur la nouvelle congrégation des Filles du Calvaire, l'organisation de missions et la tentative de réunir les princes européens dans le souffle d'une croisade contre les Turcs. Infructueux, le projet est intéressant comme tel, parce qu'il permet de poser la question des modes de l'action religieuse au cœur d'une Europe troublée par les rivalités nationales et les dissensions confessionnelles. On peut y rattacher aussi les pages montrant les formes les plus concrètes qu'a pu prendre l'action religieuse du père Joseph : la fondation de couvents, la prière, par exemple, sont clairement analysées comme autant d'armes dont B. Pierre restitue bien tout l'intérêt tactique.

Le troisième temps du livre porte sur la carrière du père Joseph à la cour, comme négoc-

iateur international (occulte, le plus souvent), et surtout auprès du cardinal de Richelieu. Sans cacher la difficulté à saisir le rôle exact d'un personnage dont la fonction n'a pas de désignation claire (les termes de secrétaire, agent ou conseiller alternent ainsi dans ces pages) et que ses contemporains mêmes n'arrivent pas vraiment à situer (voir ainsi la très intéressante mobilisation du regard inquiet ou incertain que portent sur lui des diplomates ou officiers de cours étrangères, p. 276), l'enquête de B. Pierre laisse ici appréhender en quoi pouvait consister le travail concret de la négociation ou du cabinet dans l'Europe des années 1620 : la construction et l'entretien de réseaux (où s'imbriquent souvent étroitement politique et famille) et la production d'innombrables projets et mémoires (le plus souvent sans traduction effective).

Malgré ses points (peut-être inévitablement) aveugles, tels que le processus précis de la décision politique dont l'approche aurait sans doute demandé une analyse plus resserée des rapports du père Joseph et de Richelieu, ce travail permet de porter l'attention sur certaines pratiques qui, bien que constitutives du politique, échappent souvent à son étude par leur caractère *a priori* tenu ou insaisissable : ainsi en est-il de la pratique du conseil ou du projet, soit des moments d'action qui, parce qu'ils sont inachevés ou incomplets d'eux-mêmes, ou qu'ils représentent seulement des étapes intermédiaires au sein d'une action de plus grande ampleur, pourraient aisément rester invisibles aux yeux de l'historien. Cette étude permet aussi de vérifier la capacité du langage mystique à dire le politique (notamment à travers l'influence, bien connue déjà, des écrits du Pseudo-Denys) et, plus encore, la manière dont l'investissement mystique informe une certaine disposition pour l'action politique. B. Pierre évite l'écueil d'une fausse alternative qui chercherait à situer le père Joseph ou du côté d'une instrumentalisation du religieux comme masque de la raison d'État, ou de celui de la simple adhésion transparente et « sincère » à un modèle religieux (les « politiques » ou les « dévots » pour reprendre les deux pôles souvent identifiés dans l'historiographie de cette époque), pour restituer au projet mystique toute sa force de structuration de l'action politique, collective ou individuelle.

Les différents points d'intérêt de ce travail n'empêchent pas qu'il soulève certaines questions que l'on peut regretter que le livre laisse en suspens. Vu l'abondance des sources mobilisées, et parmi elles les nombreux écrits du père Joseph lui-même, souvent passionnants par leur contenu comme par leur écriture, il est dommage que cette question spécifique du rapport à l'écrit et de ses usages politiques ne soit pas plus nettement mise en perspective dans le livre. Une des armes constantes du père Joseph dans son œuvre de missionnaire comme dans ses activités politiques et diplomatiques est bien sûr l'écrit, notamment l'écrit polémique et la correspondance, ce qui fait souhaiter que les textes mobilisés soient plus précisément contextualisés, analysés dans leur forme d'adresse, de publication et de circulation sur lesquelles, souvent, repose leur efficacité. De ce fait, certains points liés aux relations du père Joseph à l'écriture restent ainsi étonnamment peu interrogés, comme le sens réel de son activité en tant que « rédacteur » du *Mercur français* ou « secrétaire particulier » de Richelieu. On regrettera d'ailleurs que certaines notions telles que celle de « publiciste » soient utilisées sans plus de questionnement pour parler des écrivains impliqués dans l'intense production de libelles publiés alors autour des pouvoirs et, en ce sens, que l'œuvre du père Joseph ne soit pas plus clairement resituée, dans sa spécificité, au cœur de cette production.

Enfin, si un des grands intérêts de ce livre est le choix délibéré de son objet (avec l'échelle d'analyse étroite qui en découle nécessairement) et le défi qu'il lance aux risques de l'« illusion biographique », on peut regretter que ces choix n'aient pas été assumés aussi dans ce qu'ils impliquent de plus radical. Trop souvent, en effet, l'itinéraire du père Joseph est réinscrit dans des modèles explicatifs larges (le désir de restaurer l'unité de la chrétienté ou de contribuer à la gloire du roi de France, par exemple) qui semblent gouverner de manière systématique la moindre de ses options et de ses gestes. On peut s'interroger, ainsi, sur la volonté de chercher à resituer ceux-ci au sein d'un complexe idéologique cohérent dont les discours du père Joseph fourniraient la clé – comme si les actions venaient clairement illustrer des idées dont les écrits seraient par ailleurs une expression pure et transparente.

La tentation de reconstruire des cohérences ou des principes unifiants, renforcée par les contraintes mêmes de la biographie comme genre narratif toujours menacé par la téléologie, finit parfois par trop lisser un personnage dont cet ouvrage met pourtant bien en évidence, par ailleurs, les aspérités, l'étrangeté et les nombreuses zones d'ombre. C'est sous cet aspect, celui qui, déployant les multiples facettes de l'« esprit remuant » (p. 196) qu'il étudie, réveille la curiosité et le questionnement à son sujet, que ce livre accomplit le mieux son pari.

MATHILDE BOMBART

1 - Ce travail se situe en cela dans la continuité du précédent ouvrage de Benoist PIERRE, issu de sa thèse de doctorat, *La bure et le sceptre. La congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers (vers 1560-vers 1660)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

### **Emmanuel Pénicaud**

*Faveur et pouvoir au tournant du Grand siècle. Michel Chamillart, ministre et secrétaire d'État de la guerre sous Louis XIV*

Paris, École des chartes, 2004, 518 p.

Les biographies de ministre ne sont peut-être pas le genre historique le plus propre à éclairer la politique et la société de l'ancienne France. Mais le livre d'Emmanuel Pénicaud mérite tous les éloges par la solidité et la probité de son information comme par les perspectives qu'il ouvre. Michel Chamillart (1654-1721) est connu comme contrôleur général des finances (1699-1708) et secrétaire d'État à la Guerre (1701-1709). On a retenu qu'en ces tristes années marquées par la défaite et la famine, il mena une action solide, mais sans génie, ce qui contraignit Louis XIV à se séparer de lui. E. Pénicaud retrace avec précision l'action et les méthodes de cet homme du roi (« Un ministre au travail ») qui savait s'entourer et avait une conception bureaucratique de ses missions. Quoiqu'elles s'attachent plus au ministre de la Guerre qu'au contrôleur général, ces pages apportent une contribution importante à l'histoire de la monarchie administrative.

Toutefois, ce livre est avant tout une étude très fouillée d'histoire familiale. Les Chamillart illustrent les nouvelles voies de la réussite sous les cardinaux ministres et Louis XIV. D'origine modeste, ils étaient au *xvi*<sup>e</sup> siècle marchands à Sens. Un fils, Pierre, s'installa à Paris comme avocat et s'y maria en 1615. Parmi ses nombreux enfants (un fort tropisme vers l'état ecclésiastique s'observe dans la famille), l'un, Guy (1624-1675), grâce à la mobilisation de tous les capitaux familiaux, acheta la belle charge d'avocat général au Grand Conseil en 1646 (pour 129 000 livres) et put se marier mieux que son père. Mais sa réussite provient de ce qu'il entra tôt dans la clientèle de Colbert dont il fut un des affidés : en 1663, il fut nommé procureur général du tribunal d'exception chargé de juger le surintendant Fouquet et il donna satisfaction. Devenu maître des requêtes dès 1661, il fut intendant à Caen de 1665 à 1675, date à laquelle il mourut subitement. À cette mort, le futur ministre n'avait que vingt et un ans et faveur n'est pas héritage. Comme cela avait été le cas pour son père, la famille l'avantagea en lui assurant un droit d'aînesse maximal. Il acquit ainsi une charge de conseiller au parlement et se maria de façon avantageuse avec sa cousine germaine sous le patronage de leur grand-mère commune. On ne sait quelle foi il faut porter aux dires de Saint-Simon qui rapporte l'amitié de Louis XIV et des courtisans pour Chamillart à ses talents de joueur de billard (et à la confiance de M<sup>me</sup> de Maintenon). Maître des requêtes en 1686, intendant de Rouen en 1689, Chamillart ne faisait que marcher sur les traces de son père. Mais il devint intendant des finances dès 1690 et ce retour dans l'administration centrale fut le point de départ d'une carrière politique extrêmement rapide. Cet homme, pur produit du pouvoir personnel de Louis XIV, cumula les fonctions qu'avaient occupées Colbert et Louvois, c'est tout dire. Cette ascension fut due exclusivement à la faveur, mais Chamillart était par sa mère allié des Le Tellier, des Le Peletier, des Chauvelin et appartenait donc aux cercles des familles ministérielles de la mouvance de Louvois, alors même qu'il était le fils d'une créature de Colbert. Sa réussite sociale fut extraordinaire puisqu'il maria ses trois filles : l'aînée à Thomas Dreux, marquis de Brezé (80 000 livres de dot), les cadettes au duc de

La Feuillade et au duc de Lorge (chacune avec 100 000 livres de dot, plus 200 000 données par le roi et 20 000 par leur oncle, évêque de Senlis). Son fils prit pour femme une Rochechouart. La mort précoce de ce fils rompit les espoirs de constituer un grand patrilignage courtisan donnant des femmes à la plus haute noblesse, mais en recevant aussi.

L'étude d'E. Pénicaut se recommande par la solidité des analyses économiques et sociales qu'il a construites à l'aide d'une documentation complète : les revenus des charges sont scrutés avec une rare précision (on apprend qu'un intendant de province s'enrichissait bien, ce dont certains doutaient) ; l'auteur décrit avec soin la politique d'acquisition de charges<sup>1</sup>, de terres nobles et d'hôtels parisiens que mena Chamillart, et le rôle des rentes qui sont pour lui avant tout un moyen d'emprunter (il n'en possède lui-même que peu). Il était un homme honnête, peu lié à ce que Daniel Dessert appelle la « ploutocratie financière », et un gestionnaire attentif et bien servi. L'accession au ministère changeait la nature sociale d'un homme : le roi lui procura alors des revenus en rapport avec le train de vie que supposaient les obligations du pouvoir. Aussi la disgrâce, même si Louis XIV prit soin d'en amortir les effets pour un serviteur qu'il appréciait, signifiait-elle un rétrécissement drastique des perspectives sociales. Chamillart, qui avait tiré de ses charges ministérielles presque 2 millions et demi de livres (250 000 livres par an), ne perçut plus que 868 392 livres durant sa retraite entre 1709 et 1721 (72 000 livres par an). L'énormité de ces revenus ministériels est confondante. En fait, malgré les faux-semblants de la richesse, Chamillart était une sorte de simulacre dénué de toute indépendance économique à l'égard de son patron royal.

La solidarité familiale joua pourtant un grand rôle dans l'histoire du ministre : ses frères s'étaient sacrifiés pour lui (tout est relatif : ils avaient eu environ 100 000 livres et, selon Chamillart, ils « auront à la vérité attendu, mais, par l'événement, ils se trouvent plus que remplis des biens de père et de mère », p. 277) ; en outre, sa parentèle était un réservoir inépuisable de crédit. Même après avoir quitté le pouvoir, Chamillart et son fils continuèrent à recevoir de cousins et d'amis des donations considérables. Si le ministre rendait sous



forme de protection ce qu'il recevait des siens, il semble que le souci de son entourage familial ait été avant tout d'en faire un grand homme, un *big man* au sens des ethnologues. Les transactions concernant les seigneuries sont très intéressantes, en particulier, en 1701, le rachat par le contrôleur général à la succession de Barbezieux (un Le Tellier) de la seigneurie de L'Étang, près de Saint-Cloud, que la famille de sa mère avait vendue en 1634 aux Talon. Par des traits comme celui-ci et par ses renchéissements d'alliances en lignes féminines, la famille Chamillart apporte bien des enseignements sur l'horizon anthropologique de la réussite politique. Merci à E. Pénicaut d'avoir donné une description si précise de cette histoire méconnue.

ROBERT DESCIMON

1 - Sur ce point, on relèvera une des rares erreurs de ce livre : les consignations imposées aux officiers des cours souveraines en 1669 (conséquentement aux fixations du prix des charges en 1665) étaient faites dans les caisses du trésorier des parties casuelles et n'avaient rien à voir avec le Bureau des consignations (des cours de justice) lequel concernait les immeubles saisis (y compris les offices) dans le but de distribuer aux créanciers opposants à la vente les sommes qui pouvaient leur revenir.

### Charles Frostin

*Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV.*

*Alliances et réseau d'influence*

*sous l'Ancien Régime*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 597 p.

Pour l'historien, l'appareil d'État d'Ancien Régime semble indissociable d'une approche dynastique des pouvoirs. C'est ainsi que les lignées ministérielles et robes ont donné lieu à plusieurs études (les Colbert, Séguier, d'Aligre...) qui ont mis en évidence les processus d'accaparement des hautes charges sous les Bourbons. Le volumineux ouvrage de Charles Frostin s'inscrit dans la continuité, tout en élargissant son objet à la notion de réseau. Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles marquent selon lui « l'apogée du système des réseaux de parentèle et de clientèle, plus ou moins impré-

gnée de survivances féodales » (p. 11). Vu l'imprécision de ces notions, non définies, l'auteur envisage par conséquent la continuité de l'État uniquement sous le jour des continuités familiales qu'il abrite, en l'occurrence celle des Phélypeaux qui ont compté près de dix secrétaires d'État au long de la période. L'accent mis sur la branche des Pontchartrain (le père Louis 1643-1727 et le fils Jérôme 1674-1747) permet ainsi d'évaluer la manière dont les secrétariats d'État de la Maison du roi ou de la Marine ont pu demeurer dans le patrimoine d'une même famille, en plus du contrôle général des finances et de la chancellerie détenus un temps par le père.

L'argument central, qui est celui des collaborateurs parents, couvre toute la première partie du livre où, depuis un ralliement précoce à Henri IV, sont patiemment décrites toutes les alliances grâce auxquelles les Pontchartrain ont bénéficié en premier lieu de soutiens, puis en second lieu d'un vivier de proches, de cousins, placés par leurs soins aux postes subalternes. La temporalité des carrières est reléguée dans le jeu des solidarités familiales, confessionnelles (gallicanes, jansénistes), sans échapper au portrait mécaniste d'un univers où est singulièrement absente la main du roi, au même titre que tout système curial. En effet, à défaut d'une structure que C. Frostin se refuse à voir dans l'écheveau des institutions louis-quatorziennes, c'est l'observation minutieuse des parentés qui constitue la trame des chapitres au fil desquels l'impressionnante masse du corpus dissimule mal, hélas, des grilles de lecture datées et ignorantes des acquis de l'historiographie de ces vingt dernières années (l'essentiel de l'appareil critique remonte aux décennies 1970-1980). Toutes les directions sociales que prennent ces alliances – à la fois la robe, l'épée, la finance – voilent alors par leur description presque exhaustive les points forts du « réseau » Pontchartrain, sans que l'étude des clauses matrimoniales et notariées ne vienne non plus éclairer la nature réelle des échanges que multipliaient entre elles ces familles.

Il faut toutefois relever les temps forts de la démonstration : la compromission des ministres avec les affairistes et publicains lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg ou celle de Succession d'Espagne, grâce à l'octroi des traités, au point de projeter l'ancien chancelier

Pontchartrain sous la menace de la Chambre de Justice en 1716, la profondeur des alliances qui relient les Pontchartrain, originaires de Blois, avec la noblesse bretonne en raison du court passage du futur chancelier à la présidence du parlement de Rennes en 1677-1687, ou encore la capacité assez inattendue des secrétaires d'État à organiser et combiner des alliances entre anciennes familles de la Cour.

Cependant, sans liaison les uns avec les autres, ces développements n'empêchent nullement le sentiment de dispersion que renforce encore la seconde partie du livre, centrée à la fois sur l'action ministérielle (surtout à la marine), sur les difficiles relations père/fils et l'aménagement du château familial. Malgré certains passages relatifs au débordement des ressorts ministériels vers la diplomatie et la question des monopoles coloniaux, l'appui presque exclusif de l'ouvrage sur les grandes littératures de témoignage de l'époque (Saint-Simon, Dangeau, Sévigné) nuit à toute innovation en matière d'exercice administratif, à l'exception d'une correspondance familiale habilement mobilisée et dont on ne peut que souhaiter la publication à venir.

En définitive, ce travail, dont l'ambition était de décrire un fonctionnement monarchique par l'autoreproduction de ses composantes sociales, délivre un imposant matériel généalogique (73 tableaux en fin d'ouvrage) sans parvenir à lui donner une unité, une ossature capable d'expliquer sa pertinence historique autrement que par son volume. Le livre peine au final à décrire un système de reproduction et d'alliance après avoir nié tout système d'État. On regrettera enfin l'absence d'index, de bibliographie, d'état des sources imprimées et archivistiques, qui restreint l'utilisation d'un ouvrage aussi érudite.

MATHIEU MARRAUD

### Sylvène Édouard

*L'empire imaginaire de Philippe II.*

*Pouvoir des images et discours du pouvoir sous les Habsbourg d'Espagne au XVI<sup>e</sup> siècle*  
Paris, Honoré Champion, 2005, 416 p.

L'ouvrage de Sylvène Édouard, qui présente une version synthétique de sa thèse, réfléchit

sur l'imaginaire politique à partir de la figure de Philippe II. Il s'agit de « suivre la logique des signes qui bâtissent, autour de la religion et de l'idée d'empire, l'image du Roi-Christ de la dernière Monarchie » (p. 14). S. Édouard conçoit le corps du roi comme la matrice des idéaux et des représentations de l'empire dynastique des Habsbourg d'Espagne. Sur cette base, elle restitue le discours de gloire de Philippe II. Panégyriques, sermons, miroirs de prince, récits de fête et portraits s'articulent en un système cohérent d'images. Ces images discursives et iconographiques apparaissent comme autant de signes dont les signifiants possèdent une dynamique propre. Celle-ci forme une syntaxe dont les règles d'ordonnement construisent un « discours imaginé pour servir un rêve de gloire monarchique » (p. 13). C'est donc en sémiologue que S. Édouard prétend faire une histoire des représentations, subsumant l'ensemble de son corpus en un texte unique. Une histoire des représentations indissociable d'une histoire du pouvoir dans la mesure où les images ont un effet de légitimation. S. Édouard traite donc de la figuration du pouvoir, alimentant son enquête tant à l'école cérémonialiste américaine (Ralph Giesey) qu'aux réflexions qui font de l'image un acte de communication avec divers publics (Jürgen Habermas), ainsi qu'aux acquis de l'analyse sémiologique de Louis Marin.

Ce discours du pouvoir se décline en trois volets à la fois thématiques et chronologiques. Le premier s'intéresse aux années de formation du prince, de sa naissance aux premières années de son règne (1559). S. Édouard étudie les discours tenus sur Philippe II dont le prince s'imprègne pour devenir conforme à l'image qu'on forge de lui, en soulignant l'héritage du système de représentation impérial de Charles Quint. Le thème de la succession manifeste la dimension dynastique et providentielle de l'empire Habsbourg. À travers les fêtes chevaleresques et mythologiques, S. Édouard identifie le prince à un chevalier « *aventurero* ». Lors de cérémonies riches en allégories et emblèmes, Philippe II met en scène sa vaillance et sa vertu. Il est un chevalier héroïque, un nouvel Hercule – synthèse des vertus antiques et chrétiennes – et le successeur de Charles Quint. Le jeune prince se trouve inclus dans le

discours de l'empire moral de son père, défini comme la puissance terrestre accordée aux élus de Dieu pour accomplir ses desseins sur terre. Dans le second chapitre, S. Édouard insiste sur cette idée en montrant que pendant les années de formation de Philippe les bases idéologiques du discours impérial sont jetées. Si « Philippe II est roi et non empereur » – le Saint Empire revient à son oncle –, il n'en est pas moins l'héritier symbolique de Charles Quint dont il s'approprie l'imagerie dynastique (colonnes d'Hercule) et la rhétorique (origine troyenne), insérées dans un cycle prophétique. Ainsi s'esquisse la figure eschatologique d'un Philippe Christ, renforcée par l'image d'un roi de paix. Le mariage avec Élisabeth de Valois en 1559 réconciliant la France et l'Espagne manifeste que la paix des hommes conservée au prix de la guerre est la paix de Dieu.

Le second volet analyse l'image du roi de guerre autour de l'écrasement de la révolte morisque des Alpujarras en 1570 et de la victoire de Lépante contre les Turcs en 1571. Ces triomphes fortifient l'image de Philippe II roi providentiel dont le bras armé au service de Dieu accomplira la dernière monarchie du Christ. S. Édouard examine ainsi comment le discours messianique insère la figure du Christ dans l'image du roi de guerre. Les parallèles entre l'histoire de l'Espagne et celle du peuple hébreu, les portraits de Philippe II en armure et les mémoires de guerres fournissent la trame de l'étude. L'annexion du Portugal en 1580 permet à l'héritier des Rois catholiques de faire de l'Espagne le nouveau centre de la chrétienté. Cartographes et prédicateurs développent l'idée d'un empire particulier, rénové et catholique, contre l'empire romain, contingent, matériel et corrompu. Philippe II ne cherche pas la domination universelle, il rassemble les chrétiens sous son règne de gloire. Cependant, la complexité géographique et institutionnelle de la monarchie fragilise sa domination. Un contre discours émerge qui renverse la rhétorique du discours de gloire. Bartolomé de las Casas et Antonio Pérez constituent les deux principales sources de propagande anti-espagnole dénonçant en Philippe un « tyran de la religion » (p. 232).

Le dernier volet explore l'image du roi vertueux autour des notions de visible et d'invi-

sible symbolisées par l'Escorial. Ce palais-monastère impose l'idée d'un Philippe-Salomon, rénovateur du royaume de Dieu. L'image salomonique subsume l'idée dynastique, l'image du roi prudent et du roi de savoir. Salomon est surtout le bâtisseur du Temple. À son image, Philippe II construit l'Escorial, édifice spirituel représentant le corps mystique du Christ. Puis, S. Édouard suit le repli progressif du monde de Philippe II pour étudier à travers l'architecture du palais-monastère la figure du « roi prêtre ». Elle dépeint la mise en scène de la piété et les célébrations religieuses qui érigent l'Escorial en vitrine de la politique réformiste espagnole. Le dernier chapitre se consacre, autour de la figure du roi invisible, au cérémonial de cour fondé sur une étiquette rigide qui isole le roi. Celui-ci n'apparaît que dans de rares occasions, véritables « épiphanies de la majesté » (p. 330). La mort du souverain et l'emplacement de sa dépouille dans le panthéon de l'Escorial nouent définitivement la notion d'empire et celle du corps du roi : l'âme vertueuse de Philippe est immortelle et son corps ressuscite à travers son héritier, tel le Phénix.

Il faut saluer le mérite de S. Édouard à tendre un fil conducteur pertinent pour explorer l'imaginaire politique de Philippe II en faisant œuvre de synthèse. Elle met ainsi en perspective des études jusque-là éclatées. On regrette cependant qu'elle renouvelle peu le corpus et qu'elle reprenne des analyses classiques plus qu'elle n'en formule de nouvelles. En outre, la grille de lecture entraîne des affirmations contestables : le roi n'est pas sacré en Espagne et n'a rien d'un « roi prêtre » (p. 289) (piété n'est pas prêtrise) et la mention d'un « désir d'absolutisation » (p. 370) cadre mal avec la nature pactiste de la monarchie. Le modèle sémiologique appelle des précisions pour éviter d'assimiler image, représentation et signe. Par ailleurs, L. Marin n'est mentionné que pour évoquer la substitution du reflété par le reflet opérée dans la représentation, ce qui évacue la question de l'efficacité des pouvoirs de l'image alors que, selon S. Édouard, le pouvoir de Philippe II fut avant tout « un pouvoir en images » (p. 367). Formulation téméraire. La démonstration de L. Marin est indissociable d'une étude de la logique de Port-Royal dont la théorie du signe repose sur

le modèle théologique de l'Eucharistie lié au règne personnel de Louis XIV. En toute rigueur, il aurait fallu élaborer pour l'Espagne une étude de la théorie du signe au temps de Philippe II pour jeter des éclairages sur les « pouvoirs de l'image » et sur les différences et les complémentarités entre image textuelle et iconographique. L'ouvrage n'en reste pas moins une entrée utile dans l'imaginaire politique de Philippe II, riche en illustrations et en analyses fines.

HÉLOÏSE HERMANT

### **Bertrand Forclaz**

*La famille Borghese et ses fiefs.*

*L'autorité négociée dans l'État pontifical d'Ancien Régime*

Rome, École française de Rome, 2006, 418 p.

L'exercice du pouvoir seigneurial dans l'État pontifical est au cœur de l'ouvrage de Bertrand Forclaz sur la famille Borghese aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La question de l'autorité seigneuriale concerne un problème central de l'historiographie d'Ancien Régime, c'est-à-dire la formation de l'État moderne et le processus de centralisation administrative. L'efficacité de ce processus dans l'État pontifical a été mise en question par plusieurs recherches, qui ont notamment souligné le caractère de compromis de la politique centralisatrice des papes.

B. Forclaz s'insère dans ce débat à travers une étude qui vise à décrire l'exercice de l'autorité seigneuriale dans les fiefs – en particulier dans ses aspects sociaux et politiques – avec une attention constante et particulière pour les formes relationnelles nouées par les acteurs. La démarche suivie par l'auteur se fonde sur la micro-histoire – en tirant profit surtout de la variation de l'échelle d'analyse et des réflexions sur les échanges mutuels entre centre et périphéries des États –, sur le concept de configuration de Norbert Elias, ainsi que sur l'analyse de réseaux. La juridiction, l'autorité exercée sur les communautés et les relations entre les différents acteurs (le seigneur, les notables locaux, les vassaux – habitants des fiefs – et

les autorités extérieures) sont les axes autour desquels la recherche se développe.

Le choix de la famille Borghese comme sujet de l'analyse relève de sa position au sein de la noblesse romaine : elle est la famille du pape Paul V (1605-1621), propriétaire d'un des plus importants patrimoines fonciers jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Suite à la vente forcée de biens nobiliaires, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on assiste à l'ascension de certaines familles qui profitent de la situation pour se créer d'importants patrimoines fonciers. Parmi elles, les Borghese ont l'une des réussites les plus évidentes : ils arrivent à accumuler 31 fiefs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, composant ainsi des domaines compacts dans le Latium méridional et la Sabine. Dans le parcours d'ascension de la famille, les relations avec l'autorité pontificale sont un véritable atout qui lui permet de constituer le premier noyau du patrimoine.

Fondé sur une utilisation intensive et avisée des archives familiales des Borghese (*atti di famiglia*, livres de comptes, correspondances, actes de procès criminels), des archives des autorités extérieures dont la compétence s'étendait aux fiefs (*Congregazione della Sacra Consulta*, *Congregazione del Buon Governo* et Tribunal du Gouverneur) et des archives locales, l'ouvrage est divisé en deux parties, consacrées l'une à la juridiction seigneuriale et l'autre à l'exercice de l'autorité dans les communautés.

La recherche s'intéresse d'abord aux acteurs impliqués dans l'administration des fiefs – le seigneur, les gouverneurs, les officiers communaux –, en soulignant l'importance de l'exercice des droits par le feudataire. Ensuite, l'enquête analyse les pouvoirs juridictionnels comme éléments clefs de la domination du seigneur, en tenant compte de l'identité entre gouvernement et justice typique d'Ancien Régime. On découvre ainsi que les Borghese jouissent d'une ample autonomie juridictionnelle dans leurs fiefs, et qu'ils mettent en œuvre à leur tour une politique centralisatrice, ce qui montre que la pluralité des centres de pouvoir est un concept opérationnel. En accord avec la leçon micro-historique, B. Forclaz complète la première partie en adoptant le point de vue des autres acteurs, en déplaçant l'analyse au niveau des gouverneurs – dont il considère les carrières et les graves problèmes

dans l'imposition de leur autorité – et ensuite « au ras du sol », afin de s'intéresser aux relations complexes entre les vassaux et le seigneur. Celles-là sont considérées à partir de l'ample recours fait par les vassaux à la justice seigneuriale, dont tirent autant profit le seigneur que les suppliants.

La deuxième partie de l'ouvrage s'occupe des « configurations variables » constituées par le seigneur, les notables et les prélats. La mobilité des configurations est évidente lors de conflits de juridiction (du seigneur, ecclésiastique, des magistratures publiques, etc.) : selon les cas et les enjeux, l'opposition entre les autorités concurrentes peut laisser la place à la collaboration. Les différentes autorités sont présentes dans les fiefs à travers les notables locaux, clients des Borghese, qui ont un rôle de médiateurs, de *brokers*, puisqu'ils mettent en contact les villages avec le contexte plus ample de l'État pontifical. En tant que clients, les notables sont pour le seigneur un véritable instrument de gouvernement, qui lui permet de garder la prise sur le territoire malgré son absence. Néanmoins, les réseaux des notables ne se concentrent pas sur la seule administration centrale des Borghese ; au contraire, le rôle de médiateur des élites locales est d'autant plus efficace que celles-ci mettent en œuvre des stratégies de différenciation des partenaires, à savoir les différentes autorités. Celles-ci constituent l'un des éléments autour desquels la lutte politique locale s'organise : l'alternance entre les factions est étroitement liée à la capacité des notables de manipuler les autorités extérieures et de jouir des superpositions des différentes institutions. La lutte de factions montre d'ailleurs la fragilité du contrôle politique exercé par les Borghese sur leurs fiefs, due à la centralité des acteurs locaux – responsables de la mise en œuvre des ordres provenant de Rome – et à leur capacité de tisser des relations avec tous les sujets institutionnels impliqués.

Le dernier chapitre se concentre sur le déclin de l'autorité seigneuriale dans les fiefs au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Malgré les nombreux problèmes d'administration qui fragilisent leur prise sur les fiefs, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle la famille Borghese dispose d'une ample autonomie juridictionnelle et demeure l'interlocu-

trice principale des communautés inféodées. Cette situation change de façon drastique au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les fiefs passent sous la juridiction de la *Congregazione del Buon Governo* – la congrégation pontificale créée afin d'exercer un contrôle administratif sur les finances des communautés. Cela entraîne un considérable affaiblissement du pouvoir seigneurial et la remise en cause de ses droits et prérogatives. Il importe de remarquer que la pénétration du *Buon Governo* dans les territoires des Borghese fut possible grâce aux recours intentés lors des conflits entre notables, selon cette dynamique d'instrumentalisation réciproque qui est centrale tout au long de l'ouvrage.

À travers une exposition claire et prenante, B. Forelaz met en évidence le caractère négocié de l'autorité seigneuriale, ainsi que les interdépendances et les instrumentalisation mises en acte par les différents acteurs. Grâce au changement continu de point de vue adopté (à la fois du seigneur, des médiateurs, des vassaux, des autorités extérieures), l'auteur montre que l'exercice de l'autorité s'effectue à travers les usages que les acteurs en font et que le « bas » et le « haut », éléments de la configuration liés par les interdépendances réciproques, sont les deux pôles d'un échange continu.

ELEONORA CANEPARI

### **Caroline Castiglione**

*Patrons and adversaries: Nobles and villagers in Italian politics, 1640-1760*  
Oxford, Oxford University Press, 2005,  
XII-254 p.

Avec cet ouvrage, Caroline Castiglione apporte une contribution majeure à l'histoire sociale et politique des campagnes italiennes et à l'étude de la formation de l'État à l'époque moderne. Elle a choisi comme objet un terrain encore en grande partie inexploré, soit les droits seigneuriaux exercés par la noblesse romaine dans l'État pontifical aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les historiens ont longtemps opposé l'absentéisme supposé des seigneurs romains à l'efficacité de la centralisation administrative mise

en œuvre par la papauté, et ce n'est que depuis les années 1990 que des études empiriques ont remis en cause ces thèses.

C. Castiglione centre son analyse sur les relations entre la famille Barberini, les parents du pape Urbain VIII (1623-1644), et les communautés qui lui sont inféodées dans le Latium : elle en restitue la complexité, en prêtant une attention particulière à la culture politique des villageois. Pour ce faire, elle se fonde sur des sources peu exploitées, les archives communales, qu'elle croise avec les archives familiales et la documentation émanant des magistratures centrales de l'État pontifical. D'un point de vue méthodologique, l'auteur adopte une approche micro-historique, qu'elle insère dans une « histoire politique comparée » (p. 14) des nobles et des villageois entre 1640, année de l'acquisition par les Barberini des fiefs constituant le *Stato* de Monte Libretti, et les années 1760. Elle met en œuvre ce programme à travers un plan à la fois thématique et chronologique, qui confère à l'ouvrage clarté et aisance de lecture.

Après avoir rappelé l'ascension fulgurante des Barberini – de leur arrivée à Rome à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à l'élection de Maffeo Barberini au trône pontifical en 1623 –, l'auteur souligne l'importance attachée par la famille à l'acquisition de fiefs en termes de prestige et d'autorité : sur la scène romaine, les parents d'Urbain VIII mettent en valeur leur rôle de seigneurs par le mécénat, tandis que dans leurs nouveaux fiefs, ils tentent d'élargir les droits dont ils disposent.

L'analyse du conflit qui oppose la communauté de Nerola aux Barberini au sujet des droits de chasse et de pêche entre 1640 et le milieu des années 1680 illustre les limites auxquelles se heurtent ces tentatives. L'auteur montre comment les villageois remettent en cause les hiérarchies politiques en s'appropriant les textes juridiques, en particulier les statuts communaux, et en recourant aux magistratures pontificales contre les édits nobiliaires – une configuration classique à l'époque moderne. L'intervention des tribunaux romains est toutefois limitée par l'autonomie des villageois, puisque ceux-ci, dans les années 1680, refusent de reconnaître la sentence d'un tribunal romain en leur défaveur – forçant en fin de compte le prince Barberini à négocier un compromis.

Si le prince Barberini est souvent un adversaire pour ses vassaux, il peut aussi jouer un rôle de patronage et de médiation sur la scène politique des fiefs : c'est le cas à Monte Libretti entre 1660 et 1685. L'analyse des conflits concernant l'engagement par la commune de maîtres d'école ou de médecins, la réfection d'une église ou la gestion des finances, met en évidence l'instrumentalisation par les villageois du patronage nobiliaire. Elle illustre aussi les effets paradoxaux des stratégies poursuivies par les différents acteurs : alors que les conseillers s'adressent au seigneur afin de remettre en cause les décisions du conseil communal, la recherche de tranquillité du prince Barberini et son souci d'assurer l'ordre public dans le fief aboutissent au renforcement des autorités locales.

Les relations entre les différents protagonistes se transforment radicalement au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec l'intervention dans les fiefs de la magistrature pontificale chargée du contrôle des finances communales, la congrégation du Buon Governo. L'auteur montre les répercussions de cette intervention sur le jeu politique local – les villageois s'appuient dès lors sur la congrégation contre le seigneur – mais aussi ses limites, du fait de son caractère discontinu. De leur côté, les Barberini ne restent pas inactifs face au Buon Governo : à partir des années 1720, tirant profit de leur expérience séculaire de contrôle administratif, ils reprennent en main l'administration de leurs fiefs et tentent à leur tour de réglementer l'endettement communal. La politique des autorités extérieures se heurte cependant à la résistance efficace des villageois.

On observe d'autres transformations dans les relations entre seigneurs et vassaux au XVIII<sup>e</sup> siècle : à partir des années 1730, l'intervention des Barberini dans la vie des communautés se fait toujours plus fréquente et les conflits au sujet des droits seigneuriaux s'intensifient. Pour justifier leur autorité, les Barberini mettent en avant une image paternaliste : à travers la distribution d'aumônes, la réfection des églises ou l'attention à l'approvisionnement céréalier des communes, il s'agit pour eux d'alimenter leur prestige, mais aussi de légitimer leurs prétentions et de faire plier les communautés lors des conflits.

Le succès de cette stratégie s'avère cependant limité, car les villageois mettent en œuvre de nouvelles tactiques pour contrer les seigneurs : avec le développement de l'alphabétisation, ils réinterprètent les textes juridiques existants ou en créent de nouveaux. L'analyse du conflit mettant aux prises la communauté de Monte Flavio et les Barberini entre 1740 et 1760 illustre cette évolution. Les villageois procèdent à une relecture des statuts communaux, qu'ils interprètent en fonction du contexte historique, de leur situation socio-économique et du paternalisme mis en avant par le feudataire, pour justifier leur contestation des redevances seigneuriales. Si cette « ruse interprétative » échoue devant les tribunaux romains, qui donnent raison au seigneur, elle témoigne encore une fois de l'autonomie politique des villageois.

Ce livre solide et novateur, nourri du dialogue avec l'anthropologie et l'historiographie anglo-saxonne, met en évidence le dynamisme des institutions communales et la richesse de la culture politique dans les campagnes d'Italie centrale à l'époque moderne. Il apporte également une contribution significative aux débats en cours sur la formation de l'État, révélant la vigueur des droits seigneuriaux dans l'État pontifical aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et les limites posées par le népotisme à la politique de centralisation administrative promue par la papauté. L'auteur restitue de façon exemplaire le point de vue des différents protagonistes – les seigneurs et leurs officiers, les membres du conseil communal, les prélats du Buon Governo – et démonte avec efficacité la rhétorique véhiculée par les sources, soulignant en particulier l'ambiguïté et les contradictions de l'autorité seigneuriale.

On a cependant l'impression que cette mise en perspective critique passe au second plan quand C. Castiglione traite le point de vue des villageois. En se concentrant sur les institutions communales, elle tend en effet à exagérer la cohésion politique et sociale des communautés rurales : si elle reconnaît le caractère construit de la « loyauté communale » dans les conflits avec les seigneurs (p. 11 *sq.*), elle passe sous silence les luttes de factions et les relations clientélistes nouées entre une partie des élites des fiefs et les feudataires. Ces aspects,

qui sont évidemment gommés par la culture politique communale, n'en contribuent pas moins à façonner les rapports avec le seigneur et les autres autorités extérieures, et ils constituent pour celles-ci un moyen de s'insérer dans le tissu politique local<sup>1</sup>. Ce biais interprétatif amène parfois l'auteur à exagérer l'autonomie des villageois ainsi que le caractère « démocratique » de la vie politique communale. Ces réserves n'enlèvent rien aux qualités de cet ouvrage, qui constitue un produit particulièrement réussi de l'historiographie italienne américaine.

BERTRAND FORCLAZ

1 - Pour une analyse récente de ces phénomènes pour l'Italie du Sud, voir Gérard DELILLE, *Le maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rome/Paris, École française de Rome/Éd. de l'EHESS, 2003.

### Filippo de Vivo

*Information and communication in Venice: Rethinking early modern politics*  
Oxford, Oxford University Press, 2007,  
312 p.

L'histoire de l'information à l'époque moderne est aujourd'hui un champ de recherches en plein essor et presque autonome, avec ses objets privilégiés (périodiques, plus récemment nouvelles à la main) et ses questionnements propres, notamment autour des conditions d'émergence de la critique politique. Le projet du livre – brillamment réalisé, disons-le sans attendre – est de réinscrire (sur le terrain vénitien) cette histoire dans celle, plus large, des pratiques politiques, afin de déplacer les problématiques des études centrées sur l'information, de dépasser certaines de leurs apories, mais aussi d'utiliser ces études pour une compréhension renouvelée du système politique de la Sérénissime.

La Venise du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle apparaît en effet comme un lieu névralgique pour mener une telle enquête : ce grand centre d'édition est aussi la capitale diplomatique de l'Europe, saturée d'agents divers qui opèrent sur un véritable marché de l'information, et elle est gouvernée par un pouvoir qui a érigé

le secret politique en symbole de sa propre efficacité. Le livre étudie ainsi tous les aspects de la production et des usages de l'information dans la Venise moderne. Il analyse la politique de communication du pouvoir vénitien mais aussi la circulation de l'information au sein des différents organes qui le constituent. Il traite de la production et de la diffusion de tous les types de manuscrits ou d'imprimés à caractère politique fabriqués dans la ville, s'intéresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans leur circulation, et affronte également la question cruciale de leur réception par la population.

Le premier chapitre est consacré à une relecture des institutions vénitiennes au prisme du mythe de la Sérénissime : celui d'un gouvernement par conseils et pourtant sans conflits, aux décisions toujours consensuelles, mais entourées de secret. Filippo de Vivo montre que ce mythe, si présent dans les discours sur Venise, est d'abord un instrument de cohésion interne au pouvoir ; il légitime tout un ensemble de pratiques politiques (des modalités de prise de parole dans les conseils aux multiples restrictions à la communication des informations d'un conseil à l'autre) destinées à forcer le consensus. De ce fait, la politique de l'information, éventuellement contestée du reste, est un instrument puissant que manient les conseils restreints pour se réserver, en pratique, l'essentiel des prises de décision, au détriment du Grand Conseil et même du Sénat. Le secret qui se doit d'entourer les choix politiques permet également de répandre l'image d'un État fort de sa cohésion aussi bien vis-à-vis du peuple exclu de toute participation au pouvoir que des puissances étrangères.

Le mythe est d'autant plus nécessaire pour sauver les apparences que des informations théoriquement réservées ne cessent de filtrer au dehors, et que le pouvoir est loin d'avoir le monopole de la communication politique, comme le montrent les chapitres suivants. F. de Vivo étudie d'abord le rôle crucial que tient dans ce processus ce qu'il appelle l'« arène politique », constituée du patriciat et de ses serviteurs de plume, des agents des puissances étrangères, mais aussi de tous les professionnels de l'information, journalistes, pamphlétaires et auteurs divers. C'est par ce

monde-là que filtrent informations réservées et rapports serrés dans des archives d'État qui ne se révèlent pas si bien gardées. Cette divulgation, qui gagne à être regardée en même temps comme un processus à part entière de production d'information, sert dans des luttes politiques (luttes de clans internes à Venise ou joutes diplomatiques) auxquelles participent jusqu'aux rédacteurs des journaux, eux-mêmes attachés par des liens de clientèle à des patriciens ou à des ambassadeurs. F. de Vivo livre notamment une analyse magistrale des fameux rapports des ambassadeurs vénitiens, dont il montre les multiples formes de publication, liées à leur usage politique.

Si l'intervention de tous ces acteurs ne permet pas de comprendre l'information politique comme propagande, pas plus que comme avènement d'une sphère publique tournée vers la discussion à distance des actes du pouvoir, comment penser cependant le rapport du reste de la population à l'information ? F. de Vivo s'attache à pister dans les archives lieux et acteurs de l'information susceptibles de toucher ceux qui sont tenus en dehors du système politique vénitien. Il montre par exemple de manière très convaincante que l'image d'Épinal de la boutique de barbier ou d'apothicaire comme centre de discussion renvoie à la réalité précise de professions où règne une forte concurrence et qui, de ce fait, attirent leurs clients en leur proposant de l'information et des espaces de paroles. Il y a donc à Venise – et sans doute ailleurs – des catégories professionnelles qui, bien qu'exclues de la vie politique par leur statut, n'en sont pas moins professionnellement intéressées à la détention d'une compétence en matière d'information. On peut alors penser le processus de politisation de vastes pans de la population, et même de sa fraction alphabète : c'est la rareté, du reste relative, de la maîtrise de l'écrit qui est productrice d'interactions sociales telles que les discussions chez le barbier ou l'apothicaire. F. de Vivo exhume également de multiples figures d'intermédiaires saisies dans l'action grâce aux enquêtes menées par les autorités vénitiennes, à l'exemple de cet écrivain public qui rédige des nouvelles à la main et qui apprend aussi à écrire à des enfants de patriciens – et qui est soupçonné de recueillir à leur



domicile des nouvelles qu'il couche ensuite sur le papier –, ou encore de ces journalistes qui, lorsqu'ils rédigent en place publique leurs *avvisi*, destinés à un public distingué, sont interpellés à propos des dernières nouvelles par des individus ordinaires.

F. de Vivo mène aussi une réflexion stimulante à propos des rapports entre les différentes sphères de la communication dans l'espace vénitien. Loin que celle-ci fonctionne uniquement de haut en bas, du gouvernement jusqu'au peuple *via* une série de relais, il faut au contraire envisager l'interaction permanente de ces différentes sphères, même si la politisation populaire ne semble pouvoir trouver une expression que lorsque se produisent des luttes entre puissants. La grande force du livre est de ne pas seulement postuler, mais de parvenir à démontrer un tel fonctionnement, par exemple avec l'analyse très remarquable d'un *pater noster* satirique violemment anti-espagnol de 1591 : cet écrit ne peut ni être assimilé à de la « culture populaire » ni rapporté à la pure expression d'une faction, et sa circulation large dans la société vénitienne, oralement ou par des copies manuscrites, se fait de manière horizontale plutôt que verticale. Mais c'est surtout dans les deux derniers chapitres, consacrés à l'Interdit de Venise de 1606-1607, que les effets politiques de la complexité du système d'information vénitien apparaissent pleinement. L'analyse – passionnante – de cette crise politique permet non seulement de produire une nouvelle interprétation de ce conflit entre le Pape et la Sérénissime, mais aussi de voir jouer ensemble, dans l'événement, les différents acteurs et instruments de la communication dans l'espace de l'État vénitien. Le gouvernement de Venise va adopter à cette occasion une stratégie du silence qui consiste à nier en pratique l'effectivité d'un Interdit dont la nouvelle doit pouvoir être réputée ignorée dans la ville – notamment pour que le clergé vénitien puisse ne pas appliquer la décision papale. Mais cette stratégie va néanmoins être battue en brèche – et devra être en conséquence radicalement revue – du fait de l'intervention d'autres acteurs et de multiples mécanismes qui vont finalement conduire à une explosion sans précédent des publications sur l'événement. F. de Vivo se

donne de multiples points de vue sur la crise de l'Interdit, en reconstituant la logique d'intervention dans la polémique de professionnels de l'écrit tels que l'historien Paolo Sarpi – l'un des personnages récurrents du livre – mais aussi, par exemple, en analysant l'évolution du prix des pamphlets au long du conflit.

Par l'ampleur de sa réflexion, l'étendue de la bibliographie mobilisée (aussi bien anglo-saxonne et française qu'italienne) et le caractère très stimulant des exemples travaillés – qui donnent à penser au-delà du cas vénitien –, il s'agit-là sans nul doute d'un ouvrage de référence non seulement sur la communication et l'information, mais aussi pour l'étude de la politique dans l'Europe moderne dans ses liens avec des politiques de l'écrit.

NICOLAS SCHAPIRA

### Natalie Mears

*Queenship and political discourse  
in the Elizabethan realms*

Cambridge, Cambridge University Press,  
2005, XIII-311 p.

Le titre de ce livre est doublement trompeur. Cet ouvrage est en effet centré sur l'Angleterre, les exemples irlandais et gallois étant souvent de simples contrepoints. En outre, Natalie Mears refuse de s'inscrire dans l'historiographie des *gender studies*, considérant qu'Elisabeth I<sup>re</sup>, avant d'être une femme, est un souverain. La première partie analyse la manière dont sont prises les décisions politiques au sein de la monarchie d'Elisabeth I<sup>re</sup>. La seconde se veut une étude des débats politiques dans la société élisabéthaine. Si les historiens anglais s'intéressent à ces questions depuis une quarantaine d'années, on peut cependant souligner la nouveauté de l'approche adoptée par l'auteur. Elle remet en cause le paradigme formulé par Jürgen Habermas de la « sphère publique » et soutient que, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le débat politique ne se limite pas au seul entourage royal ou à une poignée d'humanistes. Une grande partie de la société anglaise discute, défend ou critique la politique élisabéthaine (essentiellement sur des questions religieuses) et, par là, participe activement à une politisation du corps social.

La première partie, très convaincante, se fonde sur les archives de la monarchie mais aussi sur celles des grandes familles aristocratiques, fonds connus mais largement sous-exploités. Les correspondances permettent de mieux saisir le processus de conseil et de prise de décisions politiques. Elisabeth I<sup>re</sup> s'inscrit dans la continuité de son père Henri VIII : elle considère que pour bien gouverner, un monarque doit décider seul mais qu'il doit constamment prendre conseil. Les grands conseillers, dont William Cecil, ont conscience que leur rôle se limite à aider la reine à prendre des décisions auxquelles ils doivent nécessairement se plier. N. Mears montre que les institutions (dont le Conseil privé) ne sont pas le cœur du processus décisionnel, comme le pensait John Neale dans les années 1950. Durant l'ensemble du règne, Elisabeth I<sup>re</sup> s'informe et prend conseil auprès de personnes très diverses (ambassadeurs, marchands, gentlemen ou gentlewomen de la Chambre privée, membres du Conseil privé appelés à s'exprimer à titre individuel) et ce par des canaux non institutionnels (lettres, discussions, mémoires). De plus, pour débattre et trancher les questions capitales du règne (les mariages français, l'affaire Marie Stuart), la reine prend l'habitude de mettre en place des comités *ad hoc* regroupant une poignée de personnes jugées compétentes sur ces questions. Le Conseil privé qui en débat ensuite ne fait qu'en régler les détails. La cour apparaît donc comme le vrai centre décisionnel de l'Angleterre, un « forum politique » où tout acte et toute parole sont par définition politiques. La circulation d'informations (y compris les rumeurs et ragots), le conseil et le débat y sont omniprésents. Chaque courtisan participe à cette politisation. La capacité à approcher la reine, à gagner sa confiance et à l'informer confère donc une influence sans commune mesure avec le statut officiel ou le rang social. Mais informations et conseils politiques ne se contentent pas de « remonter » vers la reine. En reconstituant le réseau épistolaire et relationnel de certains courtisans, il apparaît que ceux-ci diffusent des informations dans et hors de la cour par le biais de leur correspondance, de leurs serviteurs ou de leurs discussions.

La seconde partie, plus ambitieuse, est pourtant moins convaincante car trop disper-

sée. N. Mears entend prouver que les débats et les prises de positions politiques et religieuses ne se limitent pas à l'entourage royal. Selon elle, la circulation des nouvelles par le biais de lettres, de voyageurs ou de colporteurs et la diffusion de ballades, pamphlets et chansons dans l'ensemble des royaumes élisabéthains créent un espace de débat politique au sein des communautés locales et dans toutes les couches de la société. Ces débats seraient décelables dans quelques cas de procès pour propos séditieux intentés dans l'ensemble de l'Angleterre. Des femmes, des paysans, des artisans ou des valets, des urbains comme des ruraux, sont déferés devant les tribunaux pour avoir porté dans la rue ou à la taverne un jugement négatif sur la politique royale. Pourtant, ces cas sont très peu nombreux, souvent peu explicites, et ne témoignent nécessairement que de positions hostiles à la monarchie. N. Mears souligne que ces prises de positions concernent avant tout la question religieuse et la succession royale. Elles s'élaboreraient lors de discussions politiques tenues au sein des communautés locales. Les positions politiques défendues par un individu dépendraient largement de son expérience individuelle et communautaire (religieuse ou nationale). Ainsi, les catholiques ou les protestants les plus radicaux définissent leur position et leur discours vis-à-vis de la monarchie en fonction des décisions prises par la reine sur ces questions. Les positions politiques seraient donc moins définies par la stratification hiérarchique de la société (élites contre couches populaires) que par l'appartenance à une communauté transcendant les couches sociales (catholiques face aux protestants, Irlandais ou Gallois face aux Anglais, ruraux face aux Londoniens...). En s'appuyant sur ces conclusions, le dernier chapitre essaye, par-delà le mythe élisabéthain, de cerner la réalité de la popularité de la reine. N. Mears démontre que cette popularité est moins construite par les grandes cérémonies et les rituels monarchiques que par des informations sur la politique de la reine glanées et interprétées au sein de la communauté d'appartenance. Le jugement de chaque sujet sur la reine dépend ainsi de son accès à l'information et des réseaux sociaux, locaux et nationaux, dans lesquels il s'inscrit. C'est donc moins la per-

sonne royale que les orientations politiques et religieuses de la monarchie qui créent de la popularité et de la fidélité politique. Ceci expliquerait, selon elle, que la reine soit avant tout populaire en Angleterre et nettement moins en Irlande.

Même si l'on peut regretter une écriture parfois confuse et répétitive à l'excès qui gêne la compréhension de l'argumentation d'ensemble, ce livre est à double titre intéressant. Il permet un renouvellement de l'étude de la cour comme lieu d'élaboration et de discussion de la politique royale, mais également de repenser l'approche du politique dans les monarchies de l'époque moderne. En effet, il pousse à s'intéresser à la réception des décisions royales par les sujets et aux implications que cette réception joue dans la construction des comportements politiques. L'Angleterre ne connaîtrait donc pas une sphère publique au sens habermassien du terme, mais une multitude de foyers de débats et de discussions politiques dont les termes sont définis par le croisement entre la politique nationale et les conditions locales.

OLIVIER SPINA

### Alan Cromartie

*The constitutionalist revolution:*

*An essay on the history of England,  
1450-1642*

Cambridge, Cambridge University Press,  
2006, x-309 p.

L'ouvrage d'Alan Cromartie rompt avec la plupart des tendances fondamentales de l'histoire de la révolution anglaise depuis le début des années 1970. Il ne s'inscrit pas dans la lignée des travaux d'un Conrad Russell qui mettait l'accent sur la dimension immédiate des événements des années 1640 et refusait de leur chercher des origines lointaines, surtout sociales, comme le faisaient, dans une perspective téléologique, les historiens des années 1950 ou 1960. A. Cromartie ne se situe pas davantage dans la perspective britannique des événements de 1637-1642 – la *new British history* – apparue dans les années 1980. Il va également à rebours de l'analyse de leur dimension euro-

péenne, récemment mise en avant par Jonathan Scott, puisqu'il s'intéresse à la *common law*, sans doute une des dimensions les plus idiosyncrasiques de la civilisation anglo-saxonne. Enfin, il ne souscrit pas à la vision d'une révolution essentiellement liée à un radicalisme puritain, qui aurait fait des événements des années 1640 et 1650 une des dernières guerres de Religion éprouvées par un pays d'Europe occidentale.

A. Cromartie cherche, en fait, les racines de la révolution dans les transformations de la conception de la *common law*, dont la plupart des Anglais du XVII<sup>e</sup> siècle étaient persuadés qu'elle leur accordait des libertés imprescriptibles que la royauté ne pouvait, en aucun cas, enfreindre. Il entend retracer les processus intellectuels par lesquels les Anglais, à l'exception de quelques voix discordantes, ont été amenés à considérer, au nom de la *common law*, que les mesures prises par Charles I<sup>er</sup> durant les années de la *personal rule* étaient arbitraires et devaient donc être annulées. A. Cromartie se place ainsi dans la lignée d'un John Pocock bien qu'il s'en sépare sur un point fondamental. J. Pocock voyait en effet dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, et autour des écrits de Sir Edward Coke, l'apogée de ce qu'on a appelé le constitutionnalisme, par opposition à la pensée « absolutiste » développée par Jacques Stuart, le propre père de Charles I<sup>er</sup>. A. Cromartie estime, quant à lui, que le constitutionnalisme s'est construit au moins depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il rejoint en cela d'autres travaux récents. Janelle Greenberg a ainsi décrit la manière dont les prétendues « lois de saint Édouard le Confesseur » ont été construites, sur la longue durée, pour finalement devenir une arme politique entre les mains des penseurs constitutionnalistes<sup>1</sup>.

A. Cromartie ouvre donc huit dossiers à travers lesquels il examine la lente formation de deux croyances essentielles. La première était que la *common law*, « un ensemble de règles déterminées » (p. 182), avait été créée par le « peuple » et non par la Couronne ou les hommes de loi. La seconde était qu'elle était compétente dans tous les domaines, y compris la définition des pouvoirs mêmes de la royauté. La diffusion progressive de ces deux

croyances au sein de la nation politique anglaise a entraîné, selon A. Cromartie, un changement de culture politique qui a rendu certains actes de la Couronne, autrefois acceptés sans difficulté, injustes aux yeux de la plupart des Anglais. À chaque fois, A. Cromartie relie les discours qu'il étudie à deux phénomènes fondamentaux de l'époque des Tudors et des premiers Stuarts. Le premier est la création d'une Église d'Angleterre, dirigée par le monarque, dont l'orientation protestante a cependant pu être remise en cause de différentes manières, en particulier par les presbytériens dans les années 1570 et 1580 puis par les arminiens dans les années 1620 et 1630. Le second est le développement des tribunaux royaux, de leurs compétences, de leurs activités et de leurs personnels. Une bonne partie des conseillers royaux, en particulier sous Elisabeth I<sup>er</sup>, en était issue et ils ont souvent cherché à profiter du prestige grandissant de la *common law* pour renforcer l'efficacité de la monarchie. En retour, ils ont contribué à accentuer l'emprise de la *common law* sur la culture politique anglaise.

Le premier dossier porte sur les réflexions de Sir John Fortescue, le grand *chief justice of the king's bench* de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, sur le *dominium politicum et regale*. A. Cromartie montre alors qu'elles ne sont pas encore, malgré les références qui y sont souvent faites par les historiens actuels, une apologie de la *common law* au sens du xvii<sup>e</sup> siècle. Les deuxième et troisième dossiers s'intéressent au premier tournant de cette histoire de l'émergence de la *common law*, qu'A. Cromartie, après d'autres, situe dans les écrits de l'homme de loi Christopher Saint German et de certains de ses contemporains, comme John Hales. Pour assurer la rupture voulue par Henri VIII avec la papauté, ils ont volontairement inscrit l'action de la royauté dans le domaine de la loi, votée par la *reformation parliament*, et ils ont alors ouvert la voie vers l'affirmation de la supériorité de la seconde sur la première. Le quatrième et le cinquième dossiers examinent l'apparition, à partir du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, puis le développement chez les penseurs élisabéthains des premières positions qu'A. Cromartie juge clairement constitutionnalistes. A. Cromartie

consacre ici de longues pages aux écrits du *serjeant-at-law* presbytérien Robert Snagg et, surtout, à Richard Hooker dont le livre, *Of the lawes of ecclesiastical politie*, a été un des plus influents de la pensée politique anglaise. Le sixième dossier s'intéresse aux écrits de Jacques Stuart, comme roi d'Écosse (1567-1625) puis comme roi d'Angleterre (1603-1625), alors que le septième dossier, qui est un des plus longs, porte directement sur la pensée de Sir E. Coke et de ses contemporains. Enfin, le huitième dossier examine la manière dont l'Angleterre en est arrivée à accepter la véritable « révolution constitutionnaliste » survenue dans les premiers mois du Long Parlement. A. Cromartie se situe donc résolument du côté des historiens qui estiment qu'il y a bien eu une « révolution » anglaise, au sens de « novation », au début des années 1640 et non du côté de ceux qui voient dans les décisions du Long Parlement un simple « retour en arrière » conservateur ou encore de ceux qui réservent ce terme aux événements des années 1648-1649, autour de l'exécution de Charles I<sup>er</sup>, de l'abolition de la royauté et de la mise en place du Commonwealth.

Bien qu'A. Cromartie n'ait pas explicité les fondements méthodologiques de sa démarche, il s'inscrit résolument dans le cadre de la nouvelle histoire des idées politiques dont il démontre la richesse. Chaque chapitre examine les écrits de penseurs souvent peu connus, essentiellement des hommes de loi ou des théologiens, qu'A. Cromartie fait habilement entrer en résonance les uns par rapport aux autres. L'analyse est alors articulée autour d'une question précise – la rupture avec Rome, la Réformation, la définition dogmatique de l'Église d'Angleterre... – qui est chronologiquement déterminée et toujours bien contextualisée. A. Cromartie est également attentif à ne pas reconstruire un discours « typique », ni à postuler des filiations artificielles d'un auteur à l'autre. Il cherche essentiellement à mettre en évidence dans les discours des potentialités dont les lecteurs ultérieurs ont pu, ou pas, se saisir. La contrepartie de ces précautions méthodologiques est qu'il procède par déplacements successifs sans toujours condenser, à la fin de chaque dossier, les acquis de sa progression et il ne les réutilise

pas systématiquement dans le chapitre suivant. Il en résulte un ouvrage passionnant et impressionnant d'érudition mais difficile à pénétrer et où bien des pistes ouvertes ne sont pas mises en perspective par rapport à la thématique essentielle. L'épilogue, consacré à la pensée de John Locke, au-delà de la coupure révolutionnaire, éclaire moins bien l'ensemble de la démarche que ne l'aurait fait une vraie conclusion. A. Cromartie néglige également d'étudier en profondeur la réception des différents discours sur la *common law* qu'il a successivement isolés. Il lui est alors difficile d'en évaluer l'impact réel dans les élites foncières ou même marchandes qui votaient pour les élections locales ainsi que pour les élections au Parlement et, donc, de déterminer en quoi ils ont pu informer leurs prises de position. Les sources que ces élites ont directement produites ne manquaient cependant pas car elles forment, par exemple, l'essentiel de la matière récemment utilisée par David Cressy<sup>2</sup>.

Finalement, le sous-titre choisi par A. Cromartie convient bien à son ouvrage. Il nous livre « une » histoire spécifique de l'Angleterre, en marche vers la mise en place, durant l'année 1641, d'un régime constitutionnaliste dont il retrace, de façon convaincante, la genèse intellectuelle.

FRANÇOIS-JOSEPH RUGGIU

1 - Janelle GREENBERG, *The radical face of the ancient constitution: St. Edward's « laws » in early modern political thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

2 - David CRESSY, *England on edge: Crisis and revolution, 1640-1642*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

**Pierre Serna**

*La République des girouettes, 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique, la France de l'extrême centre*  
 Seyssel, Champ Vallon, 2005, 570 p.

« Ce ne sont pas les girouettes qui tournent mais le vent ». Le mot d'Edgar Faure est une citation obligée pour qui veut tourner en dérision l'opportunisme des élites politiques de la

France contemporaine, dont la girouette et le caméléon sont devenus des caricatures semble-t-il intemporelles. En choisissant d'étudier le transformisme politique comme un objet d'histoire et non comme un sujet de satire ou de morale, Pierre Serna élargit son travail sur Pierre Antoine d'Antonelle<sup>1</sup>. Il livre surtout une brillante réflexion sur le rôle d'une mobilité politique trop souvent traitée sur un mode mineur, dans la construction d'un État moderne et plus séculier, de 1789 à 1815.

La thèse de l'ouvrage, défendue à travers un style enlevé, est pour le moins iconoclaste. Brassant un impressionnant corpus de textes, P. Serna prend à contre-courant les certitudes les mieux établies de la science politique contemporaine. L'histoire française serait moins, comme on a l'habitude de le dire, gagnée par la confrontation de ses droites et gauches extrêmes, que par le discret champ magnétique de la vie politique : l'« extrême centre », oxymore de la politique né sous le Directoire et qui constituerait la véritable anomalie de l'État « à la française ». Les obscures recompositions des groupes politiques et les carrières parfois méandreuses des élites sont ici reliées aux fréquents revirements de l'opinion publique et trouvent une explication particulièrement convaincante. L'ampleur du propos et l'échelle chronologique ont certes inévitablement interdit la méthode prosopographique à laquelle le lecteur s'attend *a priori*. Néanmoins, l'essai se fonde régulièrement sur plusieurs trajectoires individuelles et la volonté de proposer un modèle d'analyse aussi ambitieux ne pouvait que dépasser la seule approche générationnelle.

Le livre prend la forme d'une chronologie régressive, dévoilant la construction de l'objet au fur et à mesure de la lecture. Il s'ouvre sur une première partie consacrée aux représentations de la girouette, omniprésente dans l'imaginaire de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le colonel Chabert, Lucien Leuwen, les Lupeaux, Jean Valjean... À travers de grands auteurs comme Honoré de Balzac, Stendhal, Alfred de Musset et Victor Hugo, on comprend d'abord comment les figures littéraires de l'inconstant, de l'infidèle, de l'usurpateur ou du parvenu interrogent d'une certaine façon le thème obs-

dant de l'infidélité politique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le type du transfuge serait donc devenu le fantasme emblématique des périodes de crise. Dans une société dépressive dont les hiérarchies ont été plusieurs fois renversées au gré des nombreux revirements politiques, les principes du serment et du respect de la parole donnée font figure de valeurs perdues, supplantées par l'égoïsme et la vénalité d'une société de plus en plus matérialiste. D'intéressants auteurs mineurs sont également convoqués pour étayer cette thèse. Le chapitre trois montre quant à lui avec bonheur combien la question de la versatilité des élites et du peuple est une clef d'explication de la réflexion d'Edgar Quinet sur les causes de l'effondrement de la République, l'historien et homme politique se construisant en même temps un destin de républicain banni et incorruptible.

La deuxième partie nous conduit progressivement des représentations aux pratiques politiques. Elle est entièrement consacrée à la crise de 1814 à 1816, « pot-au-noir de la politique » (p. 207). Pendant cette période particulièrement instable, marquée par la succession de trois régimes différents et les deux morts de l'Empire, la multiplication des justifications personnelles et des volte-face individuels à chaque changement politique stimule la presse satirique. Celle-ci, notamment animée par *Le Nain Jaune*, invente la figure négative de la girouette. En tournant les pages de publications comme le *Dictionnaire des Girouettes* (1815), il est alors possible de dresser une liste d'infamie, celle des traîtres et des parjures. Ces répertoires dessinent en creux les contours d'une vertu politique de droite fondée au contraire sur des valeurs d'honneur et de fidélité. Un tel modèle d'action politique fait explicitement appel à des vertus d'Ancien Régime, que la versatile Révolution aurait irrémédiablement corrompues. La charge ne concerne pas seulement la défection des nouvelles élites dans les temps de crise. P. Serna démontre que la critique de la versatilité de l'opinion pose le problème encore plus fondamental de l'élargissement de la participation populaire, vu par les plus conservateurs comme le succès assuré de l'instabilité politique. Cet apparent unisson est pourtant contesté par

d'autres publications minimisant l'inconstance des élites et lui trouvant une explication politique : si les élites politiques et administratives de la France ont changé d'avis, c'est au nom de la recherche du compromis, pour servir l'intérêt supérieur de l'État au-delà des querelles politiciennes et des changements de régime. Ici réside véritablement le cœur du livre : l'émergence de la figure de la girouette en 1814-1815 révèle l'existence d'une nébuleuse du centre, dont la « modération » affichée a pour but de réconcilier les Français par-dessus les vicissitudes trop fréquentes de la vie politique. Des trajectoires aussi complexes que celles de Charles de Talleyrand ou de Marc-Antoine Jullien de Paris, brocardés par l'historiographie comme des opportunistes prêts à tous les reniements, s'expliquent ainsi de façon lumineuse. L'attachement aux notions de continuité du service public, de service de l'État et de la concorde sociale, justifie les adaptations successives de tout un personnel politique et administratif à des régimes très différents. Toutefois, cette éthique d'une nouvelle noblesse d'État, qui préfigure la neutralité du haut fonctionnaire, a son versant négatif et ses effets pervers. Fondant son équilibre sur les valeurs de « raison » et de « bon sens », ce centre disqualifie du même coup les valeurs et les formes d'expression qui lui sont opposées, accusées de diviser les Français. Ainsi, les débats d'idées sous ses formes radicales et la fidélité aux principes idéologiques, piliers d'une vie démocratique, se trouvent-ils exclus de la légitimité politique. La force de cette configuration politique est précisément d'avoir entretenu un certain radicalisme et de ce fait neutralisé les extrémités politiques. Reste à remonter jusqu'aux prémisses de cette anomalie, ce qui est l'objet de la troisième partie.

Pour P. Serna, on peut trouver dès l'Ancien Régime les traces d'une classe politique qui, tout en se professionnalisant, privilégie la stabilité du système au type de gouvernement en place. Toutefois, c'est à partir de l'été 1791 qu'émerge en France une nouvelle configuration politique du centre, ne reposant plus sur la modération ou la tempérance, mais fondée sur une conception forte du pouvoir exécutif et n'hésitant pas à recourir à la violence d'État et

à limiter la vie démocratique pour faire taire les extrêmes. La description iconoclaste de la Terreur, animée par un centre montagnard rassemblé autour de Maximilien de Robespierre, aide à comprendre cette alliance contre-nature du centrisme et du radicalisme au nom de l'efficacité et de la stabilisation politiques. Ce n'est toutefois qu'à partir de Thermidor que la République de l'extrême centre s'enracine réellement dans la vie politique au détriment du pluralisme. P. Serna montre avec bonheur le rôle des porte-parole que sont les journalistes et hommes de lettres du Directoire dans la manipulation de l'opinion, imposant le portrait positif de l'homme politique neutre, apolitique et raisonnable, seul capable de dépasser les divisions partisans des radicaux de l'un et de l'autre bord, stigmatisés sous les traits des « brigands », des « royalistes » ou des « anarchistes »... Cette politique du juste milieu, rassemblant toutes les élites du pays dans un exécutif fort, mène selon P. Serna à la recherche d'un grand homme, donc au 18 Brumaire et à Bonaparte, décrit comme la quintessence de la République du centre contre les extrêmes de tout poil. Cette idéologie arc-boutée sur l'ordre public, mise en pratique par un « Empire du milieu » devenu dictatorial, finit par aboutir à la légitimation tacite de la violence d'État.

Rares sont les livres d'histoire dont les concepts ont trouvé une résonance immédiate et l'ouvrage de P. Serna est de ceux-là : pendant la campagne présidentielle de 2007, l'expression d'« extrême centre » a été spectaculairement utilisée par François Bayrou pour mieux mettre dos-à-dos une droite et la gauche présentées comme partisans. Résolument ancré dans l'actualité politique, assumé comme outil citoyen pour résoudre un pan de la crise politique contemporaine, le livre de P. Serna dénonce les risques politiques que fait courir à la démocratie la stigmatisation systématique des différences idéologiques entre la gauche et la droite républicaines. En somme, *La République des girouettes* est bien plus qu'un important livre d'histoire.

GUILLAUME MAZEAU

1 - Pierre SERNA, *Antonelle, aristocrate révolutionnaire, 1747-1817*, Paris, Éd. du Félin, 1997.

### Pierre Karila-Cohen

*L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 402 p.

### Natalie Petiteau

*Les Français et l'Empire (1799-1815)*

Sèvres/Avignon, La Boutique de l'Histoire/Éditions universitaires d'Avignon, 2008, 278 p.

Pourquoi coupler ces deux ouvrages dans un compte rendu commun ? Parce qu'au-delà de ce qui les sépare, à commencer par la période étudiée, ils participent tous deux de la réflexion sur ce qu'est l'opinion publique et sur la façon dont le pouvoir tente de la comprendre, puis de la diriger pour en tirer des bénéfices politiques. Le demi-siècle couvert par les deux ouvrages est, à cet égard, déterminant. D'une part, parce que la Révolution française a créé une sphère civico-politique à dimension variable, mais qui est assimilée, sans la recouper entièrement, à une opinion publique qui manifeste, par le vote ou la protestation, ses sentiments envers le pouvoir en place. D'autre part, parce que la mise en place d'une administration selon des formes demeurées globalement assez identiques durant toute la période (et au-delà) génère la production d'un type de pratique qui va littéralement inonder le XIX<sup>e</sup> siècle : l'enquête – le mot est à prendre ici au sens le plus large et concerne tous les aspects sociaux, politiques, moraux, culturels, religieux, économiques, etc. On a beaucoup disserté sur les usages de l'enquête par les historiens et les deux auteurs ici concernés apportent leur contribution au débat. Le travail pionnier de Pierre Karila-Cohen, dont l'ouvrage reprend les principaux aspects de la thèse, entend démonter le processus de la fabrique de l'opinion par l'enquête administrative, pour réfléchir à l'usage que l'historien peut faire de cette source. Quant à Natalie Petiteau, elle pose – après avoir étudié la noblesse d'empire, le mythe Napoléon et les vétérans des armées impériales – une question simple mais restée jusque-là sans réponse : comment les Français ont-ils perçu en temps réel le Premier Empire et Napoléon I<sup>er</sup> ? Or, à

la différence de la monarchie constitutionnelle, la réponse est tributaire d'une absence de taille : celle de l'enquête politique ou, pour employer une expression propre à l'époque, relative à l'*état des esprits*.

La genèse d'un savoir-faire politico-administratif est donc au cœur de ces deux ouvrages, mais avec une approche distincte. Pour P. Karila-Cohen, c'est bien l'enquête en tant que telle – autant voire davantage que ses résultats – qui constitue l'objet étudié. Le propos intéresse d'autant plus les utilisateurs usuels de ces enquêtes – les historiens – que ceux-ci ont longtemps insuffisamment questionné leurs conditions de réalisation. En isolant quelques moments clefs comme les années 1814-1818, période d'enquêtes de fondation, ou 1830-1834, l'auteur réfléchit à la manière dont les autorités politiques entendent agir sur la régulation de « l'esprit public » ou de « l'état des esprits », angoisse nouvelle en un siècle de l'opinion triomphante, par le biais de l'élection, de la pétition ou de la presse. Si la chose n'est pas entièrement nouvelle – P. Karila-Cohen retrace l'histoire de l'enquête –, elle s'inscrit dans un cadre inédit qui hésite entre la tentation d'un unanimité rassurant et la gestion d'un pluralisme encore largement redouté. Les élites administratives sont donc « naturellement » sollicitées : préfets, magistrats, policiers, commandants de gendarmerie, chefs de divisions militaires produisent ce qu'on attend d'eux, un discours normatif guère sensible à l'innovation. Et sont eux-mêmes également l'objet d'investigations qui préludent parfois à des vagues d'épuration administrative.

La « fièvre investigatrice » bat son plein sous la monarchie constitutionnelle. La machine se met en branle en particulier à chaque épisode de tension politique (1820-1822, 1827-1830, 1832-1834, 1839-1840). Pour la Restauration naissante, l'enjeu est essentiel : connaître cette opinion pour mieux façonner l'esprit public, alors que la légitimité du nouveau régime est loin d'être reconnue. Mais il en va de même au lendemain des Trois Glorieuses. P. Karila-Cohen interroge donc la généalogie de ces enquêtes et la sociologie de ces enquêteurs, réseaux qui gravitent d'abord autour du ministère de l'Intérieur, parfois dans une belle continuité avec l'Empire... Disons d'un mot

tout ce que ce remarquable travail apporte : il est le premier à réfléchir de manière aussi argumentée à la fabrication de ce qui est devenu une *source* pour l'historien du politique, du social, du culturel, de l'économique. La complémentarité est remarquable entre une approche à la fois très matérielle de l'objet-enquête et très épistémologique de ses usages. Parmi les acteurs recensés, la personnalité du préfet est privilégiée, à juste titre. P. Karila-Cohen montre *in fine* comment il participe de la construction des stéréotypes politiques, reproduits au fil des enquêtes : loin d'innover, le rapport préfectoral – mais il en est de même pour les autres administrations – reproduit des catégories fixées par l'usage et n'introduit rien qui puisse perturber une vision quelque peu prédéterminée de cette opinion publique confondue avec l'esprit public.

Les années 1799-1814 sont présentées par P. Karila-Cohen comme un temps d'« éclipse de l'enquête politique » (p. 71) au profit d'une obsession du maintien de l'ordre public. Comment dès lors percevoir le rapport des Français à l'Empire, comment saisir cet « état des esprits » ? En retournant aux archives préfectorales, policières, judiciaires, répond N. Petiteau, qui saisit ce que l'historiographie napoléonienne, pourtant abondante, a longtemps négligé. L'auteure entend comprendre la façon dont une culture politique populaire encore embryonnaire au lendemain de la Révolution française s'inscrit dans un espace public national soumis à un étroit contrôle. Les différents épisodes de la période envisagée se prêtent plus ou moins facilement à l'exercice : difficile, par exemple, de savoir ce que pensent les Français de la prise du pouvoir par le général Bonaparte. Si les élites se montrent disertes sur la question, qu'en pense le « peuple » ? Le stéréotype administratif est déjà à l'œuvre pour célébrer le « héros » qui va mettre fin au règne des « anarchistes » et autres « brigands ». Et l'interprétation du plébiscite du 24 décembre 1799 demeure sujette à caution. Comme N. Petiteau le reconnaît, l'historien est souvent contraint à demeurer au niveau d'une approche qualitative de l'état des esprits. Certes, la pacification de l'Ouest et la paix générale de 1802 sont bien accueillies, tout comme le Concordat, mais des oppositions



subsistent. Paix civile, paix religieuse et paix extérieure sont célébrées dans une France qui s'affirme encore – plus ou moins – comme révolutionnaire et républicaine.

Grâce à une très active politique du « surveiller et gouverner les esprits », le consul à vie, puis empereur, éradique peu à peu les oppositions, dont les interventions sur la scène publique sont dès lors réduites au complot et à l'attentat. Ce temps de propagande intensive rend plus opaque encore la perception d'une opinion publique objet d'une description préalable. Hors du discours des élites politiques ou d'une presse aux ordres, comment saisir ce que les Français pensent, par exemple, du rétablissement de l'Empire ? Salons, cafés, salles de spectacle sont étroitement surveillés. Ce régime policier ne laisse finalement d'espace qu'à la clandestinité et à la propagation de rumeurs. Si l'armée ne fut jamais totalement ralliée à Napoléon, si les réseaux royalistes ou républicains subsistent et s'activent, que représentent-ils réellement comme forces politiques ? Mis à part le cas de l'Ouest ou, parfois, des faubourgs parisiens, on a du mal à discerner des adhésions populaires à tel ou tel courant : les individus soumis à surveillance relèvent davantage d'une « opinion publique » désignée par ses antécédents politiques et/ou sa fonction sociale. Comment dès lors quantifier cette « résistance sans structuration véritable » et qui va décroissant ? En particulier, le capital d'adhésion à la « république » – entendons ici simplement le mot comme le contraire de la monarchie – demeure un point en débat.

Entre fronde, résistance passive ou menée depuis l'étranger, l'espace protestataire est singulièrement rétréci, face à l'expansion de l'espace occupé par la louange ou la célébration. La sincérité de cette dernière est avérée, mais reste aussi difficile à évaluer. N. Petiteau rappelle à juste titre que le contexte de gloire, de victoire et de paix facilite la démonstration de soutien, là où la défaite (campagne d'Espagne) ou la victoire sanglante (bataille d'Eylau) et bientôt la crise économique ravivent des tensions jamais totalement éteintes. La chronologie est bien connue de la désagrégation de l'Empire entre 1812 et 1814 en particulier, en miroir d'une opinion publique oscillant entre colère et résignation. Et à lire

N. Petiteau, on mesure combien la période qui s'étend du printemps 1814 à l'été 1815 représente une sorte de première « année terrible », constituant en soi un passionnant objet d'étude.

Ces deux ouvrages sont donc à la fois complémentaires et différents : complémentaires en ce qu'ils interrogent la notion d'opinion publique à deux époques successives, mais différents dans leur approche de la question. Face à l'absence d'enquêtes, N. Petiteau lie entre elles des sources multiples pour proposer un *état des opinions* dans la France de Napoléon Bonaparte, tout en demeurant dans une stricte approche qualitative. P. Karila-Cohen part quant à lui de la fabrique de l'enquête pour interroger ses initiateurs, c'est-à-dire *le pouvoir*. Au final, ces deux ouvrages témoignent de la richesse et de la complémentarité des méthodes utilisées et des objectifs atteints.

JEAN-CLAUDE CARON

### Louis Hincker

*Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*

Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 350 p.

Comment restituer l'expérience plurielle d'une révolution, où la prise d'armes redéfinit radicalement l'espace public et la légitimité politique ? Comment écrire non pas l'histoire des masses révolutionnaires mais celle des individus engagés, diversement, dans le mouvement d'une séquence révolutionnaire ? Sur la révolution de 1848 et la Deuxième République, « l'historiographie a construit le primat du collectif comme horizon unique de son interprétation » (p. 13) : le projet du livre de Louis Hincker est précisément de proposer une « histoire sociale des individus en action ».

L'auteur s'appuie sur les abondantes sources biographiques constituées par les procédures de récompense, d'indemnisation et de répression qui suivirent les événements : récompense et indemnisation des combattants et blessés de février 1848 ; répression en mai-juin 1848, juin 1849 et décembre 1851 ; indemnisation des « victimes du 2 décembre 1851 », de leurs veuves et descendants, par la loi du 30 juillet 1881. À ces procédures correspon-

dent près de 20 000 dossiers individuels qui avaient surtout servi, jusqu'ici, à établir la composition sociologique des insurgés de 1848. L. Hincker a au contraire voulu tirer parti de la richesse biographique de ces sources pour aller au plus près des individus qui, pris volontairement ou non dans ces procédures, durent formuler leur expérience – quitte à la magnifier, à la minimiser, à la travestir. Le corpus retenu se concentre sur des individus et des familles réapparaissant d'une procédure à l'autre : L. Hincker n'obéit pas ici à la logique de la représentativité statistique mais à celle de la densification documentaire pour former une population hétéroclite de 159 individus, inconnus pour la plupart et issus pour l'essentiel de l'industrie, de l'artisanat et du petit commerce parisiens. À l'horizon, ce sont donc bien des « modes populaires d'être en politique, en révolution, en République » (p. 30) qu'il s'agit d'approcher. « Citoyens-combattants » : la formule, forgée par L. Hincker, se veut idéalement typique et vise à rendre compte de ce que c'est que d'être « citoyen » et « insurgé », en ce temps bref où la légitimité politique se définit par la prise d'armes, loin du modèle capacitaire, loin aussi de toute réduction de la démocratie à l'exercice du vote.

Nul historien sans doute n'est plus conscient des contraintes inhérentes à ses sources que l'auteur de ce livre. Avant d'approcher l'expérience révolutionnaire, il s'attache à saisir les logiques de ces procédures administratives qui conduisent les individus à qualifier leur expérience selon des finalités diverses : mémoire et célébration, repentir ou oubli, apprentissage de « l'illégitimité politique » de la prise d'armes. Toutes les « écritures de soi » contenues dans les dossiers relèvent de ces logiques contradictoires, qui happent successivement les « citoyens-combattants » de 1848. L. Hincker met également en évidence l'effet de « familiarisation » de l'expérience combattante lié à ces procédures qui mobilisent l'entourage des insurgés, parfois sur plusieurs années ou à plusieurs décennies de distance, alors même que l'insurrection a pu, un temps, décomposer ces liens. Il souligne surtout l'apprentissage d'un rapport au temps radicalement hétérogène de celui de l'expérience révolutionnaire : temps de la défense ou de la requête qui remodèle et requalifie constamment le passé.

Ce n'est qu'au terme de cette exigeante réflexion, au fil de laquelle L. Hincker propose un passionnant chapitre de l'histoire de l'écrit, de ses pouvoirs et de ses fonctions, que l'on parvient aux « événements que [les archives] qualifient » (p. 97). En demeurant au plus près de la parole produite par ces individus, L. Hincker est alors à même de saisir les recompositions de l'espace des relations sociales et politiques liées à la prise d'armes et de s'interroger sur les identités transitoires – toujours immédiatement défaites et requalifiées – qui émergent lors des journées révolutionnaires. Défilent alors les figures du citoyen en armes, de l'officier de la garde nationale démocratisée et du délégué ouvrier, à distance des figures mieux connues du militantisme politique, hommes de l'écrit et des sociabilités républicaines et socialistes d'avant 1848. La dernière partie du livre fait enfin apparaître quelques itinéraires de citoyens-combattants : hommes d'idées et de plume, tels les frères Léon et Antonio Watrison ; combattants des barricades, comme le père et les frères Chaudesaigues. À aucun moment pourtant, L. Hincker ne cède au vertige biographique qui imposerait à ces vies la fausse cohérence d'une destinée : toujours ce sont des individus saisis en des moments hétérogènes qui ne restituent leur expérience que par fragments, ne produisant que ce qu'on leur demande ou que ce qu'ils estiment le plus utile à la réussite de leur requête.

L. Hincker renouvelle ainsi en profondeur la connaissance de la Deuxième République, en exhumant tout à la fois cette expérience politique combattante et les cheminements collectifs et personnels de son enfouissement : c'est l'apprentissage de « l'illégitimité politique des armes » qui est ici à l'œuvre, envers méconnu de l'apprentissage de la démocratie, souvent célébrée par les historiens de la politisation des masses au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de Maurice Agulhon. Proche de Jacques Rougerie et de Michèle Riot-Sarcey, L. Hincker donne ici à l'histoire de la répression politique et des exclusions du politique au XIX<sup>e</sup> siècle les accents bienvenus de l'histoire sociale. L'objet du livre est pourtant, aussi, ailleurs : de ces itinéraires à jamais marqués par l'expérience révolutionnaire, de ces récits de vie tronqués, fragmentés et sans cesse recomposés, L. Hincker

tire une histoire du temps vécu et raconté en ce XIX<sup>e</sup> siècle secoué par ces grands réordonnements du temps que sont les révolutions et les changements de régime. Enfin, cette histoire du temps et de l'expérience se double d'une lancinante réflexion sur l'écriture historique : parce que la narration relève de ces opérations d'exclusion et de mises en ordre que L. Hincker excelle à mettre en évidence, il répugne manifestement à ajouter la sienne aux autres. Son écriture, ascétiquement minimale, vise avant tout à désigner et éclairer les logiques de production des écrits et des paroles des acteurs. Il en ressort une subtile et insistante mélancolie : mélancolie de ces acteurs de 1848, aux itinéraires souvent malheureux, déposés de leur expérience en même temps que rendus à elle-même par les procédures successives de répression et d'indemnisation ; mélancolie de l'historien, trop conscient du poids de ces logiques silencieusement reproduites par l'historiographie, dont la retenue même permet sans doute, mieux que toute autre écriture, de restituer quelque chose de ces expériences enfouies.

JUDITH LYON-CAEN

### **António Monteiro Cardoso**

*A revolução liberal em Trás-os-Montes (1820-1834). O povo e as elites*  
Porto, Edições Afrontamento, 2007,  
390 p.

L'appui massif des campagnes à la contre-révolution portugaise, ou miguélisme, a suscité l'intérêt de nombreux spécialistes d'histoire sociale qui, souvent inspirés par les travaux de Maurice Agulhon, ont étudié les modalités de la politisation contre-révolutionnaire au Portugal. Le nouveau livre d'António Monteiro Cardoso, qui s'inscrit dans cette veine historiographique, s'applique à nuancer l'idée de campagnes portugaises complètement imperméables au libéralisme, en étudiant la période d'implantation de la modernité politique dans une région, le Trás-os-Montes, à l'extrême nord-est du pays. C'est justement parce que la mémoire et l'historiographie libérale avaient érigé cette province en symbole de la politisa-

tion contre-révolutionnaire des campagnes du royaume, que l'auteur l'a choisie pour relativiser l'appui rural au miguélisme. La restriction du champ de recherche à une province répond en outre à la nécessité de limiter l'enquête devant la masse d'archives policières, judiciaires et militaires à consulter, mais aussi à la volonté d'englober dans l'étude les comportements politiques de tous les groupes sociaux pendant la période qui sépare la première révolution libérale de 1820 et la victoire définitive du constitutionnalisme par les armes en 1834.

Le livre, adoptant une perspective chronologique, est divisé en cinq parties : la première est dédiée à la description de la province à la veille de la période étudiée et repose en grande partie sur des études préexistantes<sup>1</sup>. L'auteur y insiste, contre toute une vision mythique, sur la réelle insertion du Trás-os-Montes dans les réseaux économiques nationaux et internationaux, notamment grâce aux multiples contacts avec l'Espagne et à la production et à la commercialisation du vin de Porto. Il décrit également le contexte social dans une région où les droits seigneuriaux sont particulièrement faibles : l'ancienne noblesse de province, accrochée à ses vignes dont elle écoule les produits par la Compagnie des vignes du Haut-Douro, est concurrencée par une noblesse récente, enrichie pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, plus cultivée, acquise aux idées des Lumières et souvent en opposition avec la Compagnie. Les classes populaires sont largement constituées par une paysannerie pauvre, mais le plus souvent indépendante et non soumise à des liens vassaliques.

Les quatre autres parties correspondent à autant de moments politiques nationaux (première révolution libérale entre 1820 et 1823, restauration modérée de l'absolutisme entre 1823 et 1826, première expérience chartiste de 1826 à 1828 et, enfin, rétablissement de la monarchie absolue avec dom Miguel I<sup>er</sup> et guerre civile de 1828 à 1834) dont A. Cardoso étudie de façon détaillée l'impact dans la province, pour réévaluer l'engagement contre-révolutionnaire de la population.

Par le recours à une fine analyse sociale, l'historien constate l'existence d'une forte élite libérale jusque-là sous-estimée, composée de nobles récents, de négociants et commer-

cants de petites villes ou de villages, et d'ecclésiastiques acquis au catholicisme réformiste des Lumières. Cette élite, bien représentée par la délégation provinciale au Parlement constitutionnel, concurrence une ancienne noblesse de province, attachée à la Compagnie des vignes du Haut-Douro qui lui achète ses vins à bon prix.

La politisation populaire est bien sûr plus difficile à cerner ; cependant, grâce à un dépouillement extensif des archives policières et militaires, mais aussi des archives municipales locales, l'historien met en évidence un appui populaire à la contre-révolution beaucoup moins important que prévu. Dans un premier temps, c'est l'indifférence, et non l'hostilité au libéralisme, qui domine. Si certaines mesures prises par les premières *Cortes* libérales, comme l'interdiction de l'importation des céréales espagnoles ou les attaques aux privilèges de la Compagnie, entre 1821 et 1823, suscitent des manifestations de mécontentement, elles ne suffisent pas à provoquer une opposition généralisée au nouveau régime. Ainsi, en 1823, ce que les autorités militaires constitutionnelles décrivent comme un soulèvement généralisé de la province à l'appel du comte d'Amarante, chef de la famille des Silveira, n'est en réalité qu'une tentative échouée de *pronunciamiento* contre-révolutionnaire, qui ne reçoit pas l'appui massif de la population. En revanche, la violente répression menée par les libéraux joue un rôle important à la fois pour la désaffection durable de nombreuses couches paysannes au libéralisme et pour la caractérisation de la province comme acquise à la contre-révolution.

Si l'indifférence politique domine, A. Cardoso ne cache pas une réelle mobilisation populaire, contre-révolutionnaire mais aussi libérale. En 1823, plusieurs paysans des vallées du Baixo Corgo s'arment contre les troupes constitutionnelles envoyées pour défaire les militaires absolutistes soulevés, tandis qu'une guérilla libérale se constitue dans le Cima Corgo. Cela permet de souligner le rôle des élites locales dans la politisation populaire, A. Cardoso se rangeant derrière la définition, formulée par M. Agulhon, de la politisation libérale comme une descente des élites vers les masses. En effet, le Baixo Corgo est la région dominée par la famille des Silveira, qui arme sa clien-

tèle, tandis que le Cima Corgo est le bastion de plusieurs députés libéraux. La politisation populaire dépend alors dans une ample mesure de la capacité de mobilisation des élites. C'est ainsi qu'en 1826, lorsque le comte d'Amarante se soulève une nouvelle fois contre le second régime constitutionnel portugais, un effort considérable de propagande contre-révolutionnaire est déployé avec efficacité, ce qui entraîne un appui beaucoup plus large à la contre-révolution que trois ans plus tôt. En effet, un des traits à la fois typique et surprenant du miguélisme est l'utilisation extrêmement moderne de la sphère publique, que le spécialiste de la contre-révolution qu'est A. Cardoso connaît bien. Mais l'indéniable succès populaire de la propagande absolutiste ne doit pas occulter l'existence de nombreux foyers de résistance libérale, non seulement dans les centres urbains, où les négociants d'origine juive n'ont rien à attendre d'une contre-révolution populaire dont l'antisémitisme est résurgent, mais également dans un environnement absolument rural, comme le Cima Corgo, où la guérilla libérale se reforme.

Pourtant, c'est dans l'observation du comportement politique du Trás-os-Montes pendant le règne de dom Miguel I<sup>er</sup> que le livre est à la fois le plus original et le plus riche. La forte implantation du libéralisme dans la province se dévoile plus clairement par l'examen attentif des enquêtes engagées par la justice absolutiste contre les insurgés libéraux de 1828, qui sont restés fidèles à la charte constitutionnelle, et par la mise en évidence d'une épuration politique de très grande envergure, de l'armée et de l'administration publique. Il s'agit, d'après l'auteur « de la purge politique la plus significative et la plus systématique jamais effectuée au Portugal » (p. 239). Si le nombre exact des accusés n'est pas connu, il tourne probablement autour de 10 000, parmi lesquels 1 753 proviennent du Trás-os-Montes. Le nombre des accusés du district (*comarca*) de Vila Real, où se trouvent les vallées du Baixo et Cima Corgo, est comparable à celui du district de Coimbra, où pourtant l'université constitue un véritable centre de diffusion du libéralisme. Les informations sur l'origine socioprofessionnelle des accusés ne sont qu'indicatives, mais elles confirment plusieurs résultats obtenus

dans l'analyse de la période précédente : le clergé n'est pas, et de loin, entièrement hostile au libéralisme ; les artisans semblent avoir été très réceptifs au discours libéral, probablement pour revendiquer l'accès aux postes du gouvernement local dont ils étaient exclus en raison de leur métier manuel. Il est en revanche difficile de retirer de ces sources des informations sur la politisation des classes paysannes, parce que sous la dénomination d'« agriculteurs » (*lavradores*) sont classés autant les riches propriétaires que les paysans les plus pauvres. Malgré cet obstacle, il est attesté que plusieurs journalistes ont participé à la révolte libérale de 1828.

Si des bastions libéraux existent dans la région, l'auteur ne nie pas la grande mobilisation populaire en faveur de l'absolutisme, résultat non seulement d'un effort de propagande de la part des élites contre-révolutionnaires, mais également d'un réel mécontentement face aux mesures prises par les gouvernements libéraux. Entre 1826 et 1828, l'appui populaire à la cause de dom Miguel I<sup>er</sup> est important, mais s'essouffle pendant son règne, sous le coup non seulement des difficultés politiques et économiques du régime, mais également en raison d'une propagande libérale démoralisatrice, qui ne cesse jamais complètement dans la province, et qui finit par faire comprendre que les puissances étrangères n'appuient pas le roi absolu. Cet abandon rapide de la cause miguéliste se traduit, dans le Trás-os-Montes, par la forte désertion des troupes qui combattent les libéraux pendant la guerre civile, par l'absence de résistance lors de la conquête libérale de la province et, enfin, par la très faible opposition armée au libéralisme dans les années qui suivent.

Le bel ouvrage d'A. Cardoso remet ainsi radicalement en cause la vision de la politisation des campagnes portugaises que l'historiographie donnait jusqu'à présent. Certes, il reconnaît les forts sentiments contre-révolutionnaires de la plupart des couches populaires, influencées par une religion traditionnelle. En revanche, en attirant l'attention sur la présence et la persistance de foyers libéraux dans cette région reculée, l'auteur tend à redimensionner ce qui pouvait, dans un panorama européen, faire figure d'exception

portugaise, où le libéralisme aurait été particulièrement mal accueilli. Le tableau qu'il brosse de la politisation du Trás-os-Montes montre au contraire, peut-être avec trop de détails, à quel point les campagnes portugaises sont traversées, comme partout, de nombreuses tensions qui se traduisent, le moment venu, en termes politiques ; la notion de guerre civile, soulignée par un historien comme Jean-Clément Martin, est alors particulièrement bien adaptée pour rendre compte du processus de passage de l'Ancien Régime au libéralisme et à la modernité politique au Portugal, et à cet égard, le fait qu'A. Cardoso vienne des études sur la contre-révolution n'est certainement pas un hasard. Par ailleurs, le choix d'un large cadre chronologique permet de faire la lumière sur de nombreux points de politique nationale jusque-là peu connus. L'auteur offre en particulier la première analyse moderne de la pratique du pouvoir sous dom Miguel I<sup>er</sup>, montrant les tensions politiques au sein de la famille contre-révolutionnaire, mais aussi le fonctionnement de la justice politique miguéliste et d'une institution comme les corps de volontaires royalistes ; c'est également le seul travail récent qui se penche sur la guerre civile de 1832-1834. Pour toutes ces raisons, ce livre est un ouvrage indispensable à la connaissance de l'histoire politique et sociale du premier XIX<sup>e</sup> siècle portugais.

GRÉGOIRE BRON

1 - Par exemple, sur des travaux d'histoire économique et sociale comme Rogério BORRALHEIRO, *O município de Chaves entre o absolutismo e o liberalismo (1790-1834)*. *Administração, sociedade e economia*, Braga, Barbosa e Xavier, 1997 ; Albert SILBERT, *Le problème agraire portugais au temps des premières Cortès libérales (1821-1823)*, d'après les documents de la commission de l'agriculture, Paris, PUF, 1968.

### Jean-Yves Mollier

*Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*  
Paris, Fayard, 2004, 365 p.

Cette recherche de l'historien Jean-Yves Mollier s'inscrit à l'intersection de ses précédents travaux : la Troisième République et ses affaires d'une part, la librairie et l'édition

d'autre part, la foule au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle enfin. L'étude du camelot, figure majeure de la ville européenne et particulièrement d'un Paris entre tradition et modernité, vecteur essentiel de la « librairie du trottoir », repose sur une mobilisation de sources très significatives : les fonds manuscrits des Archives nationales, de la ville de Paris et de la préfecture de police, ainsi que celles du département du Nord, des collections d'imprimés avec le dépouillement de la *Bibliographie de la France* (années 1870-1921) et de seize périodiques français, doublé de sondages dans onze publications généralement illustrées. La figure du camelot français a été également exhumée chez les écrivains et publicistes comme en témoigne *Le Camelot* d'Andry, Jubin et Maurey, paru en 1897.

Pourvu d'un intéressant cahier iconographique et d'annexes chiffrées, l'ouvrage répond au plan classique de l'étude historique mêlant thématique et chronologie, depuis le colporteur parisien de livres interdits à la veille de la Révolution française, à la naissance définitive du camelot avec la libéralisation du colportage et la loi sur la presse de 1881, jusqu'aux mutations d'une industrie en perte de vitesse après l'affaire Dreyfus et la mort en 1903, dans son magasin de la rue du Croissant, de Napoléon (dit Léon) Hayard. Surnommé l'« Empereur des camelots », cet imprimeur-libraire était à la tête d'un immense réseau de « plusieurs milliers ou dizaines de milliers d'individus » (p. 273) colportant libelles, brochures, placards et périodiques en tout genre mais surtout nationalistes et antisémites. Car, à la suite des crises qui secouèrent la République naissante – le boulangisme, le Panama, l'affaire Dreyfus –, l'armée des camelots se retrouva en position de force, au contact de groupes politiques et sociaux qui allaient nourrir l'opposition à la démocratie parlementaire tout en animant une démocratie directe, populaire et cocardière. J.-Y. Mollier décrit avec moult détails leurs us et coutumes, leurs lieux et leurs modes comme celles du testament facétieux et de la fausse lettre mortuaire, leurs rôles et leurs fonctions comme la participation au contrôle de l'espace urbain et la direction de nombreuses manifestations.

Le nationalisme cocardier auquel ils finirent par être identifiés ne fut pas responsable

de leur disparition progressive au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle ; ce fut davantage la convergence d'une triple évolution qui l'expliqua : la multiplication d'une part « des grands magasins qui employaient leurs propres aboyeurs, celles de kiosques de presse et de librairies, dans les gares de chemin de fer, le métro, ainsi que sur les boulevards, les avenues et les places, l'ouverture de bazars et de boutiques de détail [lesquels] grignotaient peu à peu les espaces qui appartenaient autrefois aux princes de la rue », la montée d'autre part dans l'opinion « du sentiment sécuritaire qui les menaçait en les assimilant à des nomades, si ce n'est aux apaches qui défrayaient la chronique policière » (p. 269), et qui motiva « l'acharnement de la préfecture de police de Paris, de la Sûreté et du ministère de l'Intérieur à contrôler tout ce monde et à l'enregistrer, à le mettre en cartes ou en fiches anthropométriques » (p. 273), enfin l'incapacité du successeur de L. Hayard, Paul Buisson, pourtant surnommé le « Roi des Camelots », de reprendre le flambeau de l'« Empereur ». On pourrait rajouter l'échec de la greffe entre l'armée des camelots et les nouvelles affaires ou sources de propagande, de la crise anticléricale à la croissance du mouvement ouvrier. L. Hayard et ses collègues avaient bien tenté de nourrir ces nouveaux publics, mais avec des moyens et de la littérature datés qui ne parvinrent pas à éviter leur désaffection.

L'intérêt de cette recherche solide et méthodique tient dans l'usage d'un groupe social atypique pour révéler et comprendre les relations entre le monde de l'imprimerie et de la librairie, l'espace urbain de la grande ville de la fin du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle et les formes de politisation articulées sur la culture de masse. L'introduction esquisse ce déploiement méthodologique tout en tentant d'ouvrir largement le sujet vers le plus contemporain et la « persistance, au <sup>xx</sup><sup>e</sup> et même au <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle, de la librairie de trottoir, au Moyen-Orient, en Inde, en Amérique du Sud et en Afrique, [qui] procure à ce type d'investigation dans le passé une incontestable actualité » (p. 15). Une autre « actualité » aurait été probablement de consacrer dans cette recherche une étude spécifique à l'espace public en régime démocratique – que les camelots parcourent et révèlent. De nom-

breux éléments de réflexion sont néanmoins dispersés dans ce livre qui respire la nostalgie pour un monde archaïque et proche en même temps, la prémodernité et ses rémanences.

VINCENT DUCLERT

### Frédéric Monier

*La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier, 1890-1940*

Sèvres, La Boutique de l'Histoire, 2007, 411 p.

L'un des principaux arguments échangés entre adversaires politiques sous la Troisième République mettait en jeu l'existence d'un très large « système de faveurs » composé de toutes les promesses d'emplois publics, aides et soutiens divers que l'élu était censé obtenir au profit de ses électeurs. Vu de droite, il s'agissait d'un redoutable instrument de gouvernement des élections placé entre les mains des républicains. Le système était supposé fausser la sincérité du vote et compromettre tout l'édifice d'une République fondée sur le principe de la libre expression du peuple et sur l'abolition des privilèges.

Aussi caricaturale et polémique que pouvait être l'idée vague du « système de faveurs », elle a continué de circuler quelque part entre la littérature des essais politiques contemporains (Robert de Jouvenel, Daniel Halévy, André Tardieu) et un certain nombre d'ouvrages historiques postérieurs. Le tri entre la légende et la réalité n'avait jamais été fait. C'est sur cette ligne d'enjeux que Frédéric Monier propose la première étude digne de ce nom consacrée aux requêtes et demandes faites par les électeurs auprès des élus républicains. Certes, le territoire de l'investigation est limité au seul département du Vaucluse et à un seul dignitaire politique (Édouard Daladier), mais l'enquête menée par F. Monier apporte à elle seule des éclairages neufs et précieux.

L'étude se situe au plus près du point de rencontre entre histoire politique et histoire sociale. Tout au long de la Troisième République, la « politique des plaintes » évolue non seulement à travers les transformations de l'offre politique mais aussi en fonction

des changements de la société française. La montée des droits liée à l'État-providence (pour les soldats, les veuves, les anciens combattants, les retraités, etc.) transforme la nature des demandes. Par une requête, on ne cherche plus seulement le coup de pouce ou le passe-droit mais la reconnaissance d'un droit. La demande ne place plus le solliciteur en position d'obligé politique. F. Monier montre bien que les faveurs accordées à des électeurs sous la forme de recommandations, d'apostilles et d'appuis divers ne relevaient pas de décisions arbitraires de l'élu venant « acheter » les voix de sa réélection future. Les formes multiples prises par les « plaintes » s'inscrivaient dans une configuration fortement structurée ; il y avait une véritable administration de la plainte citoyenne avec l'élu s'appuyant sur le préfet et sur un secrétariat particulier spécialisé dans la gestion et le suivi des dossiers. Dans le cas de Daladier, l'ampleur de la tâche impliquait une mise en réseau qui associait des intermédiaires (élus locaux transmettant les demandes les plus délicates) et des militants politiques de base. Les études menées sur le village de Beumes-de-Venise (50 plaintes étudiées) et sur la ville d'Orange (105 plaintes étudiées) permettent de saisir toutes les dimensions d'une telle configuration.

On retiendra la chronologie proposée par F. Monier. Pour lui, les patronages démocratiques sont mis en place à partir de la fin des années 1880 et connaissent leur plein rendement au temps du combisme. Après la Première Guerre mondiale, s'ils connaissent un temps de survie grâce aux demandes liées aux séquelles du conflit, ils entrent franchement en crise au cours des années 1930. Le patronage radical est remis en cause par la double concurrence qu'exercent dorénavant les partis à vocation protestataire (il existe un fort communisme rural en Vaucluse) sur le front politique et les ligues professionnelles, syndicats et groupes de défense (des commerçants, des classes moyennes, etc.) sur le front de la société civile. Le patronage semble ne plus pouvoir fonctionner comme tel : les demandeurs s'émancipent de leur protecteur. Ils sont « en attente d'un État social » (p. 233). Ils demandent la reconnaissance d'un droit sans lier la réalisation de leur requête à un jeu de rétribution politique. Il y a dissociation entre la dimension sociale de la plainte et son résultat politique.

Au total, le résultat le plus important de ce livre consiste à proposer la réintégration du clientélisme au cœur du questionnement de la politique moderne. D'autres études, notamment de science politique (Jean-Louis Briquet sur la Corse ou Frédéric Sawicki), avaient déjà ouvert la voie. Le clientélisme ou le parrainage n'est plus l'accident de la démocratie républicaine, la tache un peu honteuse que l'on cherche à cacher et qui alimente les fantasmes des adversaires; elle est replacée au cœur de l'histoire de la socialisation politique. Cependant, l'étude de F. Monier laissera un peu sur sa faim malgré (ou à cause de?) ses qualités de minutie et d'extrême probité dans la présentation de son protocole d'enquête. L'auteur ne se contente pas d'avancer les résultats de sa recherche; il présente de manière systématique toutes les étapes de sa construction méthodologique. La présence des échafaudages fait ainsi parfois perdre de vue le fil directeur.

Sur le fond, enfin, on pourra reprocher à F. Monier de ne pas répondre directement à la question de l'impact politique du « système de faveurs ». On apprend, au détour d'une analyse, que les plaintes envoyées à Daladier entre 1924 et 1940 provenaient de 5 % à 10 % de ses électeurs. Mais on ne sait toujours pas de manière précise si ces plaintes aboutissaient aux résultats souhaités par les solliciteurs (sachant que les administrations sous la Troisième République étaient loin d'être aux ordres des politiques). On ignore quelle fut l'influence exacte du système de patronage sur le comportement des électeurs et donc sur le résultat des élections. En dépit de cette critique, on félicitera l'auteur d'avoir fourni la première étude qui lève une large partie du voile sur ce trop fameux « système de faveurs ».

NICOLAS ROUSSELLIER

### **Fabrice d'Almeida**

*La politique au naturel. Comportement des hommes politiques et représentations publiques en France et en Italie du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*  
Rome, École française de Rome, 2007,  
525 p.

Le sourire de Jean Lecanuet sur les affiches de sa candidature à l'élection présidentielle de

1965 est considéré comme la première utilisation électorale en France de cette expression du visage. C'est un sourire sous influence des précédents américains, façonné par la communication politique naissante. Un sourire qui ne manifeste pas un état intérieur, mais une relation construite au public, et qui fut compris comme tel à l'époque. Contrairement cependant à la vulgate historique, le président du Mouvement républicain populaire (MRP) n'était pas pionnier, et l'usage du sourire en politique s'inscrit dans une évolution plus profonde des « comportements institutionnels ». Ce que Fabrice d'Almeida entend précisément de restituer est l'évolution des postures des professionnels de la politique qui, en France et en Italie, passent de la gravité au naturel. Conséquence d'un « glissement de civilisation », la dignité des élus du tournant XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle laisse place à une expressivité étendue, où le sourire n'est qu'une étape historique, qui débouche sur la séduction contemporaine. L'abandon progressif de la gravité est lié à l'assomption par les représentants du peuple de la désacralisation de l'activité politique, qui rend inutile la monstration du poids de la charge électorale au profit de l'exposition d'un bonheur naturalisé. Par ailleurs, le recul de la gravité tient à un rejet des poses viriles, ainsi qu'à l'entrée des femmes en politique, qui ne reprennent pas les ardeurs révolutionnaires et bellicistes de leurs prédécesseurs.

Avec cet ouvrage, F. d'Almeida poursuit ses travaux d'histoire de la gestualité politique, en recourant toujours à des corpus originaux et astucieusement utilisés. Que l'on songe par exemple aux archives judiciaires et policières d'escroquerie destinées à illustrer le thème de la manipulation, ou à celles de la haute société allemande utilisées pour saisir comment les élites ont accueilli et accompagné le nazisme<sup>1</sup>. Son attention aux sources iconographiques l'a conduit à privilégier cette fois-ci les portraits d'hommes politiques, et autres « trombinoscopes » parlementaires, susceptibles de refléter les évolutions des manières de se présenter publiquement.

Lorsque les dessins ou photos des députés apparaissent, en Italie en 1863 et en France pour la législature de 1876-1877, puis se systématisent, ils servent d'abord des intérêts fonction-



nels : disposer du paraphe des élus, permettre aux huissiers de les reconnaître. Mais rapidement, ils autorisent l'opération symbolique de transformation de la souveraineté royale unique en une souveraineté collective. L'outil est ensuite investi par le nouveau personnel politique qui y voit l'opportunité de rédiger quelques lignes autobiographiques élogieuses, et de rappeler la légitimité du jeu politique. Au service de ces ambitions, leurs visages sont impassibles et graves, mangés par les favoris et les barbes. En opposition à la barbiche impériale, les républicains adoptent en effet la barbe, signe également d'une politique masculine et virile. Elle disparaît après la Première Guerre mondiale au profit de la moustache ou du visage glabre. La nouvelle virilité ne s'exprime plus par la pilosité mais par le stigmate. F. d'Almeida repère cette évolution dans le cas de Xavier Vallat, éborgné pendant la guerre, qui dans son portrait de 1919 cache son infirmité en posant de profil, tandis qu'en 1939, il est de face pour exposer sa « blessure patriotique » et son monocle opaque. Dans l'Italie fasciste, la virilisation s'exprime par le port croissant de l'uniforme à la Chambre, alors que la norme civile règne en France. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale en revanche, le sourire reste marginal : 3,5 % de sourires chez les parlementaires italiens de 1939, contre 3,1 % pour les français en 1936.

Après 1918, la palette des expressions s'accroît, mais les deux pays divergent un temps. En Italie, la brutalisation des esprits propre au fascisme remplace la gravité ; elle reste sans équivalent en France. L'attitude de Mussolini évolue ainsi au fil de l'exercice de son pouvoir. Passant d'une position de prophète à celle de chef d'État, il troque la chemise noire contre l'uniforme, et prend des poses altières pour incarner son rôle de commandeur. Une photo célèbre – que F. d'Almeida n'évoque pas – de Mussolini pendu par les pieds après sa mort marque d'ailleurs bien la rupture de l'Italie de l'année zéro avec le hiératisme brutalisant du fascisme.

Le culte du chef implique que la foi politique qu'il suscite puisse se porter sur un être de chair connaissant tous les gestes. Mussolini apparaît joyeux quand il est avec ses compagnons ; Adolf Hitler est souriant quand il passe

ses troupes en revue ou est ovationné ; et en France un François de La Rocque peut alternativement parler dans un porte-voix depuis une voiture, fumer, ou tomber la chemise. Pour F. d'Almeida, cette nouvelle expressivité est centrale, en ce qu'elle aboutit à un repli de l'action politique sur la personne de l'élu, qui entre en résonance avec la tendance des citoyens à confronter davantage le jeu politique à leur expérience personnelle qu'à leur classe. En exposant ses émotions et sa vie sentimentale, le leader habilite un rapport évident avec sa personnalité et partant avec ses options politiques. Et F. d'Almeida rappelle opportunément que de nos jours, la dimension « *people* » de l'activité politique ne fait que reconduire cette interpénétration entre « bonheur privé et action publique », pour détourner une formule d'Albert Hirschman.

Pendant et après la Seconde Guerre mondiale, le sourire s'impose. Il est visible chez Winston Churchill et Franklin Roosevelt, mais constamment refusé par Charles de Gaulle qui reste défenseur là d'une esthétique de la dignité dans le combat. Dans les trombinoscopes français, le taux de portraits tout sourire passe de 20,6 % en 1945 à 61,3 % en 2002. C'est le fait en particulier des partis de gauche qui entendent affirmer une lecture heureuse de la politique. Arme de communication, le sourire devient polysémique, connotant alternativement la réassurance, la duplicité, ou le rictus de la défaite. Il participe du triomphe d'une « fiction du naturel », au tournant des <sup>xx</sup>e et <sup>xxi</sup>e siècles. Même si sur ce point ses analyses sont plus convenues, F. d'Almeida décrit bien la manière dont les politiques se conforment progressivement à la prise de parole spontanée attendue des médias. Le métier impliquant désormais de chercher la confusion entre le paraître décontracté et l'être naturel.

Selon F. d'Almeida, la professionnalisation a rompu avec la dimension enchantée de la politique, au bénéfice d'une félicité immédiate ici-bas. Ce parcours sémiotique le démontre amplement, quoique l'on ne suivra pas l'auteur lorsqu'il suppose innée la capacité des individus à décoder les expressions de leurs semblables ; allégation en contradiction avec l'appareil théorique qu'il déploie pour donner aux émotions un sens politique. Mais le

grand mérite de l'ouvrage reste d'apporter des éléments novateurs, en termes historiographiques et d'analyse des comportements, pour une histoire de la concurrence entre civilisation et brutalisation en France et en Italie au <sup>xx</sup> siècle, qui est encore à l'état de programme de recherche.

EMMANUEL TAÏEB

1 - Fabrice d'ALMEIDA, *La manipulation*, Paris, PUF, 2005, et *La vie mondaine sous le nazisme*, Paris, Perrin, 2006.

### Nicolas Mariot

*Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*

Paris, Belin, 2006, 351 p.

*C'est en marchant qu'on devient président.*

*La République et ses chefs de l'État, 1848-2007*

Montreuil, Aux lieux d'être, 2007, 362 p.

Deux institutions, une par livre : le voyage tel qu'il fait la présidence dans l'un et le voyage tel qu'il est applaudi dans l'autre, soit les deux axes problématiques de la thèse soutenue par Nicolas Mariot. Chacun de ces deux ouvrages pourrait se suffire à lui-même, mais c'est en les juxtaposant que l'intérêt de la recherche apparaît le plus nettement.

Le premier reprend l'hypothèse centrale défendue par N. Mariot : il n'est pas scientifiquement possible d'inférer une croyance à un individu à partir de l'observation de son comportement. C'est pourtant ce que font – de tout temps et à chaque fois – les organisateurs des voyages présidentiels en France, lorsqu'ils déduisent la popularité du président de l'acclamation reçue. C'est aussi sur une telle déduction que reposent, avec des motivations diverses, les récits journalistiques et certaines analyses scientifiques des rituels politiques. Autant de lieux où s'accrédite la formule « s'ils applaudissent, c'est qu'ils croient ». Si N. Mariot entreprend de dévoiler les soutiens d'une telle formule, cela ne suffit toutefois pas selon lui à montrer qu'elle est logiquement infondée : il insiste alors sur le fait que certaines actions peuvent être « non motivées » (p. 289). Ce sont

davantage des « disciplines de situation » (p. 300) liées à la reconnaissance de « contextes institutionnels » (Vincent Descombes) qu'il faut mettre en évidence. Cela revient à dire que lorsque le président voyage, il ne vient pas susciter et/ou vérifier l'adhésion effective des masses populaires à la République, il inspecte la solidité des apprentissages assurés par les « institutions d'encadrement dans les petites patries », et notamment l'école (p. 219).

Pour parvenir à une telle conclusion, il faut sortir l'enquêteur du cortège présidentiel où ses sources le placent d'emblée et partir à la recherche des échos locaux du voyage présidentiel, échos tamisés tant le passage du président s'inscrit à l'intérieur de l'ensemble plus vaste des relations sociales, des calendriers et espaces festifs locaux : c'est en reconstituant par une enquête archivistique minutieuse le voyage présidentiel dans toute son épaisseur locale et sociale que N. Mariot rend compte de son succès, sans faire appel ni à la croyance, ni à l'adhésion, mais en restituant les dynamiques changeantes de mobilisation et d'apprentissage dont il est l'objet, dynamiques à l'origine de ses modifications de forme (par exemple, le recours plus fréquent au travail militant).

En ce sens, l'ouvrage de N. Mariot marque une rupture d'importance dans le mode d'analyse des rituels politiques – et au-delà, dans l'étude des institutions –, en invitant par une méthodologie d'enquête réflexive à distinguer « volonté de légitimation » et « attestation de légitimité » (p. 159). La question posée porte alors sur la pérennité de telles revendications, pourtant jamais satisfaites ou rigoureusement établies.

Le second ouvrage veut dresser de l'institution présidentielle un portrait en mouvement, en montrant comment le voyage a contribué à définir les prescriptions du rôle présidentiel. Faire de ces mises en scène du pouvoir des occasions idéales pour saisir l'institution en train de se faire, ce n'est pas là seulement un prétexte pour s'intéresser à la Présidence. Cela reviendrait à dire que les rituels contribuent à légitimer l'institution. Si c'est bien ce que celle-ci recherche, *Bains de foule* avait invité le lecteur à ne pas déduire de la pérennité des formules rituelles leur succès effectif. C'est en restituant leur poids à l'intérieur de luttes

internes à la structure du jeu politique – mais aussi à l'intérieur des « champs adventices » (Michel Offerlé) nécessairement moins étudiés ici – que N. Mariot propose de les prendre au mot. Si les voyages constituent une entrée pertinente pour comprendre l'institution présidentielle, c'est donc essentiellement parce que les solennités nationales furent l'un des leviers sur lesquels les promoteurs d'un nouveau de l'exécutif s'appuyèrent pour faire exister et tenter de définir un rôle spécifique pour la Présidence : arbitrer.

C'est dans les luttes entre, d'une part, Sadi Carnot et le général Boulanger (1888-1894) et, d'autre part, Vincent Auriol et Charles de Gaulle (1947-1953) que s'inventent les définitions de la fonction (l'arbitre au-dessus des clivages partisans), les usages appropriés du rôle (savoir « détourner les acclamations et les hommages vers les vertus et valeurs du régime », p. 321) et les intérêts politiques à la préservation d'une fonction présidentielle en France (préserver la République contre la menace césariste, savoir être « le gardien de la constitution »). C'est tout un ensemble de formules rituelles, rhétoriques et gestuelles (dont l'auteur analyse la surprenante constance : refuser le corset protocolaire, rejeter la pompe et l'apparat, ne pas vouloir de parapluie...) qui est stabilisé dans ce que l'auteur désigne comme un « credo présidentiel ». Comme l'a montré François Héran, dans toute institution, la récitation des principes fondateurs peut être plus ou moins mécanique. Aux phases de genèses conflictuelles lors desquelles l'affichage du credo donne des gages de républicanisme à ceux qui s'essayaient à renouveler le sens des formules (Raymond Poincaré, Alexandre Millerand) succèdent des moments routiniers (Albert Lebrun) où sa proclamation se dispense d'explication sur son sens et son contenu, mieux : sans même qu'il soit besoin de s'y tenir. Ce sont les différentes propriétés du rôle présidentiel, sédimentées par ce mouvement ininterrompu de récitation, entre routinisation et remotivation institutionnelles, qui sont codifiées dans l'article cinq de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. La rupture proclamée de 1958 ne fait donc pas sens : les catégories auparavant employées ont servi à faire accepter la stabilisation constitutionnelle du rôle présidentiel aux hommes de la IV<sup>e</sup> qui font la V<sup>e</sup> République.

L'ouvrage s'achève sur un dernier chapitre qui, convoquant les travaux d'Erwin Panofsky, tente de dévoiler différents modes opératoires du voyage : celui de la III<sup>e</sup> République relève du « passage en revue » des « merveilles locales », celui du général de Gaulle d'une volonté de « totalisation » (« s'arrêter partout, rassembler, s'adresser, toucher tout le monde ») et celui de ses successeurs « de la rencontre et de l'écoute » (p. 302). S'efforçant d'établir les supports sociaux sur lesquels repose l'institution des voyages présidentiels, N. Mariot propose alors de relier ces modes opératoires à la structuration des liens entre espace politique et espace social. L'exemple le plus développé est celui de la III<sup>e</sup> République. S'appuyant sur les recherches d'Anne-Marie Thiesse et de Jean-François Chanet, N. Mariot montre que si la République fait aimer la France à travers ses petites patries, alors le Président, lorsqu'il s'arrête devant chaque merveille locale, s'inscrit à l'intérieur de ce dispositif d'apprentissage de la Nation et réalise, sur le mode de la revue et du circuit, l'intégration des différentes parties au tout.

Deux institutions : d'un côté, le voyage présidentiel, les modalités de son acclamation et des mobilisations qui en assurent le succès ; de l'autre, la présidence de la République, institution saisie « par ses promenades » et « ses routines discursives et gestuelles » (p. 20) mais aussi « par ses liens d'interdépendance avec ses voisines » (p. 19). Ces deux institutions peuvent être disjointes : l'autonomie des deux ouvrages l'atteste. Ce choix éditorial cache en fait une problématique fondamentale : la légitimité de l'institution présidentielle est moins le produit de sa mise en scène spectaculaire, tout en feux d'artifices, coups de canon et écoliers alignés, que des soutiens qu'elle parvient à mobiliser et des positions qu'elle parvient à garantir à l'intérieur du jeu politique. De même, le succès local des voyages ne tient pas à la popularité de la présidence mais à la réussite des dynamiques de mobilisation et à la solidité des apprentissages sociaux de la mise en rang et de l'expression de la liesse. De ce fait, les applaudissements sont absents de *C'est en marchant* et les problématiques césaristes de *Bains de foule*, signe de la relative étanchéité des deux perspectives. C'est ici, dans la confronta-

tion entre ces deux espaces, que se loge, à notre avis, l'intérêt majeur de la perspective proposée par l'auteur. Le voyage présidentiel apparaît comme une épreuve déterminante pour la pérennité d'un ordre politique, épreuve lors de laquelle les logiques constitutives d'espaces sociaux partiellement autonomes les unes des autres (l'Élysée et l'espace local de la visite) s'ajustent par l'obtention d'une conformité comportementale (le refus du parapluie d'un côté, l'applaudissement et la mise en rang de l'autre) dont les ressorts n'ont pas à être dévoilés. C'est sur les modalités de cette rencontre, faite d'évitements, de non-dits et d'incertitudes, que s'ouvrent de nouvelles perspectives de recherches.

PIERRE-YVES BAUDOT

**Dominique Gros et Olivier Camy  
(dir.)**

« Le droit de résistance à l'oppression »  
*Le Genre humain*, 44, 2005, 288 p.

Voilà pas moins de vingt ans que, sous la direction de Maurice Olander, l'excellente revue *Le Genre humain* s'interroge sur l'usage de la norme et sa dérive dans les sociétés en crise. Commencée en 1987 – l'année du procès pour crime contre l'humanité à l'encontre de Klaus Barbie, ce qui n'est sans doute pas un hasard – avec une belle livraison consacrée à *La trahison*, la moisson s'est depuis lors enrichie de manière constante. Ce furent, entre 1994 et 1997, trois numéros intitulés *Juger sous Vichy*, *Le droit antisémite de Vichy*, et *Juger en Algérie 1944-1962*. Plus récemment, le questionnement de la revue sur les conflits de légitimité et leurs séquelles s'est enrichi de deux importants ensembles : à l'automne 2004, sur le thème *Vérité, réconciliation, réparation* et, un an plus tard, la livraison analysée ici, issue d'un colloque tenu en 2002 à l'université de Dijon.

Pour répondre à cette question morale considérable et ancienne – que le directeur de la revue résume, dans sa présentation synthétique de la problématique, par l'interrogation « Y aurait-il une légalité de l'insoumission ? » –, avaient été convoqués pour l'essentiel des juristes, ce qui n'a rien d'étonnant s'agissant

d'un colloque organisé par une faculté de droit et de science politique et rien non plus de gênant compte tenu de la pléiade de professeurs de droit spécialistes de la question rassemblée. On est en revanche plus troublé par la triple ambition, posée dès l'introduction, de joindre aux réflexions de théories juridiques consacrées à ce « droit contre le droit », qui constituent le cœur intellectuel du projet, deux autres ensembles, l'un, absolument légitime, prenant la forme de comparaisons entre la manière dont l'histoire et la culture juridiques de trois nations (Allemagne, États-Unis, Grèce) saisissent la question, l'autre, plus problématique à nos yeux, qui se veut rien de moins qu'une illustration par quelques exemples du « droit de s'opposer à la tyrannie, du Moyen Âge jusqu'à la Résistance (1940-1945) » (p. 7).

On sait par expérience que la construction d'un colloque sur un thème aussi vaste produit inévitablement des contributions hétérogènes : certains auteurs s'attachent à évoquer des figures politiques majeures, dont la pensée ou l'action ont croisé la question de la résistance à l'oppression ou celle de l'insurrection (Éric Desmons sur Blanqui, Lucien Jaume sur Condorcet), d'autres reviennent, en théoriciens du droit, sur l'articulation entre droit de résistance, droit naturel et droit positif, d'autres enfin entendent illustrer la problématique à partir d'une vue d'ensemble issue de leurs centres d'intérêt propres. Ce dernier point n'est pas sans poser problème ; autant en effet une communication orale peut, non sans difficultés d'ailleurs, se proposer de résumer à l'attention d'auditeurs non spécialistes les grandes lignes d'un problème immense, autant un texte écrit, forcément bref, ne peut traiter sérieusement de tels sujets, de sorte qu'il se trouve inévitablement conduit à un survol. Comment en effet aborder en quelques pages le droit international face à la décolonisation, sinon en pimentant quelques réflexions générales par un paragraphe rapide sur l'ex-Yougoslavie et un autre plus rapide encore sur les relations israélo-palestiniennes ? Comment traiter dans sa globalité de l'histoire de la résistance à l'impôt sans produire une vaste fresque peu éclairante, fusionnant dans un même mouvement les préoccupations de Philippe le Bel avec celles de Pierre Poujade, *via* la *Boston Tea Party* ?

L'intérêt majeur de cette livraison du *Genre humain* est donc ailleurs. Il réside d'abord dans l'approche comparatiste entre des cultures politiques et juridiques nationales si différentes qu'elles donneront au concept de résistance à l'oppression, et surtout aux modalités de sa mise en œuvre dans les droits positifs, des contenus aussi diversifiés dans l'espace qu'évolutifs dans le temps. On est toutefois surpris de ne rien trouver sur le cas français alors que l'histoire politique, et donc constitutionnelle, de la France entre 1789 et 1880 a conduit la pensée juridique nationale, d'Édouard Laferrière dans les années 1840 jusqu'à l'édition *ne varietur* du *Traité de droit constitutionnel* de Léon Duguit en 1930, à associer problématique de la résistance à l'oppression et source du pouvoir constituant originaire, thème essentiel de ses réflexions.

Arrêtons-nous un instant sur le cas de l'Allemagne ; les deux contributions de Jean-Louis Halpérin et d'Olivier Jouanjan dressent une belle histoire sur la longue durée de la conception allemande du droit de résistance à l'oppression, qui fait le lien entre l'héritage de la tradition monarchomane, l'impact de la Révolution française sur le débat entre jurnaturalisme et théorie du contrat, de Kant à Feuerbach père, et l'installation enfin, achevée en 1990 par l'unification, d'un positivisme constitutionnel excluant par définition le droit de résistance de sa sphère de pensée. Il faudra certes attendre 1968 pour qu'à l'occasion d'une révision de sa Loi fondamentale, la RFA n'introduise dans son ordre juridique un droit de résistance, dont O. Jouanjan propose une analyse en termes de dogmatique juridique. Celle-ci ne s'en inscrit pas moins dans une appréciation politique du droit constitutionnel d'outre-Rhin : après l'épisode national-socialiste, et dans la conjoncture politique de la fin des années 1960 (apparition à l'extrême gauche d'une opposition extraparlamentaire et succès électoraux du NPD, parti d'extrême droite), les dispositions prises avaient vocation à démontrer que la démocratie allemande n'était pas une démocratie passive, axiologiquement neutre, mais « repos[ait] sur des valeurs positives qui supposent que les citoyens s'engagent pour leur défense jusqu'à la résistance » (p. 196).

Pour autant, conclut l'auteur, cette « position », dans des circonstances et avec des limites bien spécifiques, du droit de résistance conduit à ce que, « en droit allemand, les citoyens ne sauraient en appeler à un droit naturel, métapositif de la résistance à l'oppression. [...] L'envers donc de la médaille de la résistance, c'est le devoir d'obéissance » (p. 197). Cette remarque, essentielle, montre que le colloque, et corrélativement l'ouvrage qui en est issu, a atteint son but, qui devrait au demeurant être celui de toute recherche portant sur un thème aussi popularisé, mais au fond aussi vague, que celui étudié ici : distinguer ce qui est distinguable. La complexité et la subtilité de certaines des contributions permettent en effet de ne pas rabattre le droit de résistance à l'oppression sur la seule invocation, incantatoire et paresseuse, d'un devoir de désobéissance s'imposant *urbi et orbi* à tout agent public, à tout citoyen, à tout être humain.

Mieux vaut se demander, interrogation fausement naïve et vraiment subversive posée par Pierre Brunet : « Le droit est-il obligatoire ? ». Une question qu'il subdivise en deux autres qu'une approche néo-constitutionnaliste refuse, à tort, de distinguer entre elles : « Quelles sont les normes juridiques considérées comme valides dans telle société ? » et « Pourquoi les individus obéissent-ils à ces normes ? » À la seconde de ces questions, le juriste répond... que ce n'est pas au juriste de répondre. Pis encore : comme l'a rappelé avec ironie Hans Kelsen (« Pas d'impératif sans un Imperator »), les normes sont des faits, et le droit est aussi une machine à produire ses propres justifications.

Derrière le titre, somme toute assez attendu, donné par Olivier Camy à sa conclusion – « Droit naturel ou droit positif ? » – se niche une analyse d'une indiscutable profondeur. Dressant une synthèse des contributions qui composent le volume, aussi bien théoriques qu'historiques, O. Camy ne peut manquer de relever les apories et les impasses présentes dans pratiquement toutes les contributions, de sorte que le droit de résistance se présente bien, de prime abord, comme cet « objet juridique insaisissable, générant paradoxes et antinomies [qui fait] apparaître les limites du positivisme légaliste et surtout du cadre de

pensée moderne qui l'informe ». Face à cette difficulté, deux réponses sont possibles, qui se superposent plus qu'elles ne s'opposent. Il s'agira d'abord, en restant dans le cadre classique balisé par la notion de droit naturel, de tenter de « redonner une certaine valeur à la grande littérature politique et juridique des Anciens ». La tentative trouvera néanmoins ses limites, car « la juridicité absente de la nature ne saurait se conformer à celle-ci » (p. 256). C'est donc vers rien moins que la recherche d'une nouvelle « théologie juridique », adaptée au XXI<sup>e</sup> siècle, qu'entend se consacrer l'auteur. Dans son essai de *Droit constitutionnel critique* publié en 2007, il propose ainsi de dépasser la contradiction interne dont n'arrive pas à se dépêtrer la sociologie juridique contemporaine en posant l'idée de « néant juridique », né de l'affirmation d'une transcendance que l'homme ne peut définir, sinon en mettant en évidence, présent notamment dans toute situation effective de résistance ou de révolution, cet « affleurement à la conscience d'un inconditionné qui nous dicte ce qui doit être ou ne pas être en droit ».

MARC OLIVIER BARUCH

### **Didier Musiedlak**

*Parlementaires en chemise noire,  
Italie 1922-1943*

Besançon, Presses universitaires  
de Franche-Comté, 2007, 486 p.

La très importante recherche de Didier Musiedlak sur les députés et sénateurs pendant le *ventennio* fasciste s'inscrit dans le courant historiographique contestant la vision du fascisme comme personnalisation absolue du pouvoir. Pour l'auteur, dans la lignée des travaux récents d'Emilio Gentile sur le parti fasciste, Mussolini a voulu construire un État totalitaire et cette tentative partiellement réussie est au centre de l'ouvrage. Cette orientation historiquement féconde rappelle l'approche fonctionnaliste opérée par des historiens du national-socialisme (importance des structures et de la tension existant entre élites traditionnelles et nouvelle classe dirigeante qui permet de mieux comprendre le régime et ses

dérives criminelles), encore peu appliquée dans le cas italien. Il y a bien une « croissance continue du fascisme italien » entre 1922 et 1943 (p. 11). L'étude des deux chambres du Parlement, à partir d'un imposant corpus de près de 4 500 députés et sénateurs, permet de mettre en évidence la stratégie de conquête et la transformation progressive des institutions héritées de l'Italie libérale.

La mesure de l'impact du pouvoir fasciste sur le Parlement ne pouvait se mesurer sans un recul chronologique, d'où la nécessité d'une ample première partie consacrée à la période 1860-1920. Celle-ci met en valeur plusieurs points clés qui conditionnent autant qu'ils expliquent la fascisation ultérieure : une démocratisation tardive et contestée (le suffrage quasi universel masculin est accordé en 1911) qui concerne la Chambre des députés et, dans le cas du Sénat, le rappel du système de nomination dont l'évolution est instructive. La Haute Assemblée, composée en grande majorité de notables pendant les vingt premières années du nouveau royaume, s'ouvre à la méritocratie dans les années 1880-1900, méritocratie que le fascisme, tout à sa stratégie de substitution des élites traditionnelles, accentue.

L'étude exhaustive du corpus permet de répondre avec précision à la question essentielle : le régime est-il parvenu à infléchir le système de production des élites ? Il faut non seulement montrer les transformations du recrutement sociologique des députés et des sénateurs, mais également celles de la fonction et de la position dans le champ politique des deux chambres. Il est tout aussi nécessaire d'explicitier les rapports entre ces instances de pouvoir et le parti, entre l'ensemble de ces entités et le chef, etc.

Il est difficile de résumer succinctement tout l'apport de la thèse présentée par l'auteur. Limitons-nous à quatre aspects particulièrement instructifs. En premier lieu, la tactique de fascisation progressive s'est révélée payante : tout ne s'est pas fait d'un seul coup et il a fallu composer, ménager notamment les élites traditionnelles et les libéraux en nombre au Sénat. Le régime a par exemple su imposer aux chambres toutes les mesures fondatrices d'un système totalitaire, depuis la dictature jusqu'à la création d'une Chambre des faisceaux et corporations remplaçant la Chambre en 1939.

Cette création est le deuxième aspect important du processus de totalitarisation du régime dans la mesure où elle vient couronner le processus de substitution des élites par un recrutement fondé désormais sur l'expertise technique, objet notamment du dernier chapitre. Selon l'un des principaux dirigeants fascistes, Giuseppe Bottai, « les capacités techniques et managériales allaient constituer les traits distinctifs de la nouvelle élite » (p. 387-388). « La transformation de la classe politique libérale en élite fonctionnelle », qui repose sur une nouvelle hiérarchie des savoirs, est l'un des fils directeurs de l'ouvrage (p. 123). Elle ne concerne pas seulement la Chambre mais également le Sénat, devenu lui aussi un organe technique au service du pouvoir à partir des années trente (p. 330).

Troisième point, la fascisation du régime passe par la pénétration du parti dans tous les rouages politiques et administratifs italiens. C'est l'un des mérites de l'auteur que d'avoir abordé d'autres institutions que les Chambres afin de parfaire sa démonstration.

Enfin, il semble intéressant de conclure sur le cas du Sénat, précisément parce qu'il incarne l'ancien régime libéral, l'un des pivots du système monarchique (avec l'armée) pouvant exercer une hypothétique mais effective résistance. Or le Sénat n'a jamais voulu opposer de résistance, se bornant dans le meilleur des cas à une abstention d'autant plus coupable qu'un vote négatif aurait pu contrarier le régime de façon certaine. Le meilleur exemple est celui des lois antisémites votées en 1938. On aurait pu croire que les sénateurs « libéraux » opposent un refus déterminé à des mesures qui entraînaient la déchéance de certains de leurs collègues juifs. Il n'en fut rien. Sur les 345 sénateurs présents au moment du vote, 174, soit plus de la moitié, choisirent l'abstention. « Cette politique de la 'chaise vide', écrit D. Musiedlak, présentait pour le régime l'immense avantage de ne pas avoir à gérer des conflits et ainsi, lui permettait de livrer à l'opinion l'image d'une assemblée, lisse et apaisée, vivant en parfaite harmonie avec le fascisme » (p. 325). Rares furent ceux qui, comme l'économiste Luigi Einaudi, futur premier président de la République italienne, s'opposèrent. Le philosophe Benedetto Croce, qui se vantait

tant d'avoir créé une résistance intellectuelle – la seule possible, a-t-il affirmé après guerre – s'était, à l'inverse, réfugié dans une peu courageuse abstention.

FRÉDÉRIC ATTAL

### **Frédérique Matonti**

*Intellectuels communistes.*

*Essai sur l'obéissance politique.*

La Nouvelle Critique (1967-1980)

Paris, La Découverte, 2005, 415 p.

Le livre de Frédérique Matonti est consacré à la dernière période de *La Nouvelle Critique*, une revue communiste née en 1948 dans le contexte de la guerre froide et disparue en 1980 à l'époque de la rupture du programme commun. Le sous-titre semble indiquer que l'enquête commence au moment du lancement de la nouvelle formule de la revue en 1967, mais elle remonte en réalité dix ans plus tôt. De fait, c'est toute la période qualifiée comme celle de l'aggiornamento du Parti communiste français (par analogie avec celle de l'institution catholique autour de Vatican II) qui est ainsi couverte, période à la compréhension de laquelle cet ouvrage apporte une contribution désormais incontournable. Par ailleurs, cette étude de la principale revue intellectuelle communiste de l'époque éclaire de manière tout aussi décisive l'histoire de la conjoncture structuraliste envisagée du point de vue quelque peu décalé des échos et des usages de ce mouvement en dehors de l'institution universitaire proprement dite.

Outre le texte même de la revue, la source principale de l'enquête est constituée par la série des entretiens menés avec presque tous les acteurs importants de l'équipe de *La Nouvelle Critique*. Plus encore que par le nombre, c'est par la qualité et par l'usage de ces entretiens que l'ouvrage se signale. De ce point de vue, il faut souligner la finesse exemplaire d'une introduction qui s'attache à montrer la nature du rapport de l'enquêteur aux témoins, des raisons de leur volonté (inégale) de parler et des attentes investies par eux dans le travail auquel ils ont ainsi contribué. L'auto-analyse que fait l'auteur du rôle de sa propre

condition de normalienne philosophe dans le processus de collecte de l'information est plus qu'un préalable méthodologique, c'est la première étape d'une réflexion menée tout au long de l'ouvrage sur les trajectoires d'intellectuels et sur le rapport à l'institution scolaire. Par ailleurs, c'est aussi ce rapport complexe noué avec les témoins qui a permis de rassembler une documentation d'archive d'une richesse rare pour une période aussi récente et dans un milieu aussi soucieux de contrôler l'écriture de sa propre histoire. D'une manière générale, très peu de monographies d'histoire intellectuelle ont pu à ce point croiser le récit des acteurs et l'archive.

F. Matonti insiste d'emblée sur les problèmes que posent, à propos des intellectuels communistes, les figures trop réductrices de l'intellectuel organique ou de l'artiste de parti. Confrontée à des khâgneux et à des normaliens consacrés par l'institution scolaire, elle interroge en profondeur la nature de leurs investissements et la complexité du jeu entre les croyances et les intérêts. Seule cette démarche permet de dépasser le postulat simpliste d'une incompatibilité structurelle entre la liberté intellectuelle et la mise au service d'un parti, de sortir de l'impasse que constitue l'hésitation entre l'effacement (« comment ont-ils pu ? ») et la révélation du scandale. Confrontée à l'abondante littérature des « ex », elle montre d'ailleurs au passage combien celle-ci aura pu contribuer à cette impasse historiographique. L'aboutissement de cette démarche conduit à mettre au cœur de l'enquête la question de l'obéissance, comme le souligne le sous-titre du livre, en explorant cet impensé majeur de l'histoire des intellectuels contemporains qu'est leur rapport au pouvoir. Travaillant la figure de « conseiller du prince », F. Matonti refuse à la fois l'idée d'investissement irrationnel dans la politique et celle d'une rationalité cynique purement carriériste. C'est dans l'analyse précise de l'argumentation intellectuelle des textes comme dans l'étude des trajectoires particulières qu'elle s'efforce d'échapper à l'idée d'une opposition frontale, volontiers entretenue par les acteurs eux-mêmes, avec la « direction » du parti, dont il s'agit plutôt de mesurer à quel point les « intellectuels » y participaient eux-mêmes, à

leur manière et à des degrés divers. L'ouvrage est construit de manière à mettre en lumière cette subtile division et confusion des rôles. Organisé selon une logique globalement chronologique, avec une première partie sur les années 1960 et une troisième partie centrée sur les années 1970, qui privilégie plutôt le point de vue politique, tandis qu'une deuxième partie est plus spécifiquement consacrée aux enjeux intellectuels, le livre ne cesse d'examiner l'étroite articulation entre ces deux points de vue.

La première partie montre donc comment se mettent en place les règles du jeu, à l'époque où, par contraste avec les années 1950, s'ouvre la gamme des rapports à l'autorité. Après le rappel des origines et l'analyse de la double position de *La Nouvelle Critique* dans le champ des revues intellectuelles d'une part et dans l'espace des périodiques communistes d'autre part, au début des années 1960, le livre expose comment une équipe progressivement renouvelée (Jacques Arnault succède en 1958 au rédacteur en chef et fondateur Jean Kanapa) affronte le « vide juridique » que constitue la nouvelle conjoncture d'aggiornamento. Dans un contexte d'affirmation du structuralisme et de « retour de la prophétie », la principale figure de référence de *La Nouvelle Critique* devient le philosophe Louis Althusser (jusqu'à présent plutôt proche de *La Pensée*), notamment face à Roger Garaudy, à la fois adversaire politique et image repoussoir de l'intellectuel illégitime. Les membres de la revue commencent alors un long compagnonnage avec l'auteur de *Pour Marx* (1965), dont la prétention à définir une ligne politique scientifiquement fondée est pour eux à la fois un modèle à suivre et une orientation dangereuse par l'autonomie qu'elle suppose pour l'intellectuel. Après une période de tâtonnements, vient en 1966-1967 le temps de la codification et de la fixation des règles du jeu. Grâce aux archives de la revue, F. Matonti donne une relecture essentielle du Comité central d'Argenteuil (1966), consacré aux questions culturelles, en rétablissant le rôle respectif des acteurs. Elle dévoile l'ambivalence d'un épisode qui, après plus d'un an de tractations et de tâtonnements, débouche sur le lancement de la nouvelle formule de *La Nouvelle Critique* sous la direction de Francis



Cohen : c'est à la fois la consécration d'un rôle majeur dans l'aggiornamento et le signe d'un renforcement du contrôle politique. Enfin, le dernier chapitre de cette partie est sans doute le plus stimulant, en dégageant les ressorts de « l'obéissance au quotidien », non seulement par le moyen des finances, mais aussi par la structure complexe d'un groupe-revue qui décline toute la gamme des rapports au pouvoir politique grâce à l'« intégration partielle à un groupe dirigeant parcimonieusement ouvert » (p. 122) et par le biais d'allégeances multiples. Le livre insiste aussi sur l'importance de l'entresoi du comité de rédaction et de son fonctionnement comme un vrai groupe pour permettre l'intériorisation des règles et une réelle auto-discipline. Ici, comme tout au long de l'ouvrage, la finesse des analyses comparées de trajectoires (celles des rédacteurs en chefs successifs, par exemple, Antoine Casanova et François Hincker, éclairées par le contre-exemple d'André Gisselbrecht, rédacteur en chef adjoint de 1959 à 1966, qui refuse toute responsabilité politique) constitue l'un des points forts de la démonstration.

La deuxième partie s'attache ensuite à montrer la dimension proprement intellectuelle du travail de la revue, placé sous le signe des « illusions de l'autonomie ». F. Matonti distingue trois grands domaines (littérature et critique, philosophie, sciences humaines et sociales) en soulignant successivement trois fonctions au sein de la revue (les « passeurs », les « gardiens du temple » et les « bricoleurs »), qui correspondent certes aux enjeux spécifiques de chaque domaine mais qui restent partiellement interchangeables au fil des circonstances. La littérature (où Claude Prévost, Michel Apel-Muller et Christine Buci-Glucksmann, notamment, jouent les rôles essentiels) est le domaine le plus précocement touché par l'« ouverture » et *La Nouvelle Critique* doit d'abord reprendre la main face aux *Lettres françaises* de Louis Aragon. La grande affaire est ici le « mariage de raison » avec le groupe Tel Quel. Fortement affirmée, la proximité avec l'avant-garde est cependant de courte durée et décline dès le début des années 1970. L'enjeu philosophique est à la fois plus complexe et plus durable. F. Matonti commence par revenir sur l'étroite correspondance entre la place

de cette discipline dans la hiérarchie scolaire des savoirs et celle qu'elle occupe au sein du monde communiste. Ce faisant, elle prolonge les travaux de Bernard Pudal, entre autres, pour souligner plus largement la nature du rapport ambivalent du parti communiste à l'école républicaine, marqué à la fois par un très fort attachement à l'institution comme à ses normes et par la nécessité de construire aussi un appareil de formation autonome. En ce qui concerne le débat philosophique lui-même, c'est bien sûr d'Althusser qu'il est encore surtout question, avec le passage d'une période où celui-ci représente le principal instrument d'identité de la revue quand il s'agit de lutter contre les concurrents pour l'aggiornamento (R. Garaudy, L. Aragon...) à une seconde période où, désormais devenue dominante dans le paysage intellectuel communiste, *La Nouvelle Critique* se doit plutôt de construire une position médiane empreinte de prudence face au « roi-philosophe ». Peu à peu, l'activité philosophique est marquée par une forme de « routinisation » dont le meilleur exemple est le rôle joué lors de l'épisode de l'abandon de la « dictature du prolétariat », selon un agenda étroitement réglé par la direction du parti. D'une manière générale, les philosophes « gardiens du temple » sont à la fois les anciens du groupe devenus proches du pouvoir politique (Michel Simon, Lucien Sève) et les plus jeunes arrivés après 1968 (Jean-Pierre Cotten, Béatrice Longuenesse, Olivier Schwartz...). Pour ce qui concerne les sciences humaines et sociales, enfin, l'étude traite successivement de l'histoire (avec le rôle des deux rédacteurs en chef successifs) et de la psychanalyse (où le travail essentiel est celui que mène Catherine Clément). Ici comme ailleurs, F. Matonti montre la nature d'un « bricolage » qui mêle la gestion d'un héritage communiste de longue durée, l'assimilation des nouvelles tendances intellectuelles et l'effort pour articuler ces dernières avec la possibilité de penser l'action politique. C'est encore la prise en compte des trajectoires particulières qui constitue le cœur de l'analyse, notamment à travers l'étude des effets de la croyance politique. Celle-ci n'est plus traitée isolément sur le seul registre d'un aveuglement irrationnel, mais replacée dans le cadre global des éléments constitutifs du tra-

vail intellectuel. On notera enfin que cette deuxième partie manifeste assez clairement le décalage entre une historiographie du communisme désormais solide, ayant rompu avec le point de vue des acteurs, et une historiographie de la vie intellectuelle encore très largement marquée par une vision indigène de l'histoire.

La dernière partie remet les enjeux politiques au premier plan en retraçant comment, au cours des années 1970, la revue passe d'une vraie situation de « porte-parole » à une crise dont le basculement dans la contestation (et donc à terme la disparition) est l'issue. Après le temps des aventures intellectuelles les plus audacieuses jusqu'au tout début des années 1970, puis celui de la plus grande contribution à l'élaboration de la stratégie politique dans le contexte de la mise en place de l'union de la gauche, on voit le moment où le groupe perd de sa cohérence dans ce qui est de plus en plus un face à face avec la direction du parti. Inéluctable effet de vieillissement social du groupe ? Réelles conséquences du changement de stratégie politique avec la rupture du programme commun ? Ici les choses sont moins claires qu'au début de l'ouvrage. En revanche, l'analyse de la crise finale est dans le droit fil de ce qui fait la force de la démarche menée depuis le début. F. Matonti compare dans le détail les différentes interprétations qu'en font les acteurs (Alexandre Adler, Pierre Juquin, Francis Cohen, surtout) en étroite liaison avec les trajectoires particulières de ces derniers.

D'une manière générale, cette version publiée d'une thèse manifeste un vrai choix. Au-delà de la contribution à l'histoire du parti communiste lui-même ainsi qu'à l'histoire des revues, il s'agit avant tout de l'ouverture d'un nouveau champ d'étude : celui du rapport des intellectuels au pouvoir, envisagé sous l'angle de leur capacité à l'obéissance. De ce point de vue, le livre de F. Matonti pose les jalons d'au moins deux pistes de recherche qui dépassent largement le domaine trop souvent cloisonné de l'historiographie du communisme. D'un côté, le rôle décisif de l'école et de ce qui s'y joue, notamment l'intériorisation des codes intellectuels du rapport à l'autorité (avec ici la khâgne comme institution et la philosophie

comme discipline dominante). Et de l'autre, les formes d'une réelle volonté de pouvoir qui ne se résume en rien à l'exercice d'un vague « pouvoir intellectuel » et permettrait sans doute de comprendre beaucoup d'autres aspects de l'histoire des intellectuels après l'affaire Dreyfus. Le moment 1914-1918, par exemple, serait un autre cas limite pour étudier comme ici un aspect souvent négligé des aspirations et de la fonction politique des intellectuels.

PHILIPPE OLIVERA

### **Guillaume Mouralis**

*Une épuration allemande.*

*La RDA en procès, 1949-2004*

Paris, Fayard, 2008, 410 p.

Cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat, prend comme point de départ la spécificité de l'épuration judiciaire menée en Allemagne après 1990 : avec 110 000 informations judiciaires et 1 500 condamnations, celle-ci se distingue au sein des ex-pays du bloc soviétique par une vigueur toute particulière. Quel sens donner à ce phénomène ? Ce questionnement côtoie les travaux menés depuis 1989 sur les « transitions démocratiques », dans le sillage de l'école dite « transitologique ». Bien qu'il en reconnaisse les mérites, l'auteur s'attache surtout à montrer les limites de cette école : au-delà de ses aspects prescriptifs et téléologiques, ce sont d'abord les catégories d'analyse du politique qui posent problème. Celles-ci subordonnent en effet l'autonomie des champs au seul champ politique, appréhendé en termes d'interactions stratégiques coupées de leur enracinement social et temporel plus long. Le projet à l'œuvre dans cet ouvrage consiste donc à retrouver les pratiques et les temporalités propres au monde juridique, ce dont témoigne d'emblée la périodisation annoncée dans le titre : plus qu'à la justice de transition, c'est à sa réinscription dans une temporalité propre qu'on a affaire. Cette entreprise d'« historicisation » annoncée explique sans doute le plan original de l'ouvrage, qui procède par régressions temporelles successives, sans tomber dans la téléologie, mais non sans quelques répétitions.

L'auteur part des procès des années 1990 contre les dirigeants du régime (« procès Honecker » ou dits « du Politburo ») ou certains de ses fonctionnaires, tels que les gardes-frontières, puis élargit une première fois son spectre temporel en rappelant que l'épuration judiciaire avait déjà commencé en RDA, timidement sous la direction des communistes réformateurs (d'octobre 1989 à mars 1990) qui y voient un moyen de renouveler la légitimité du régime, puis plus vigoureusement sous la direction du gouvernement dit de « table ronde » (qui a réuni des ministres communistes et de l'opposition de mars à octobre 1990).

Mais ce gouvernement ne la mettra jamais en œuvre. Après le 3 octobre 1990 et jusqu'en 2000, c'est en effet un personnel presque exclusivement ouest-allemand et doté d'importants moyens qui instruit les procès de manière à la fois systématique et étonnamment autonome. L'auteur insiste notamment sur le peu d'impact des débats publics dans le travail de la justice : les débats publics sur la possibilité d'un tribunal moral (selon l'exemple sud-africain) ou d'un tribunal international n'ont aucun effet sur les conditions réelles des procès. Il en va de même du débat sur l'amnistie, prérogative du Parlement à laquelle celui-ci renonce au profit de plusieurs lois permettant l'assouplissement de la prescription pour faciliter le travail de la justice. L'auteur souligne néanmoins le peu d'adhésion du public pour cette entreprise judiciaire, y compris de la part des associations de victimes (à l'opposé, l'accès rendu possible pour les victimes de la police politique à leur dossier personnel sera une réussite) : on aurait aimé mieux comprendre ce paradoxe, notamment dans le cas des lois d'assouplissement de la prescription en 1993 et 1997, que l'auteur attribue à une sorte d'emballage politique, « une loi en appelant une autre » (p. 214).

En revanche, l'auteur démontre de manière tout à fait convaincante que des facteurs internes à la profession avaient créé une situation favorable à une action rapide de la justice après 1990. C'est cette partie de l'ouvrage, la plus intéressante et parfois la plus ardue, qui inscrit véritablement l'épuration des années 1990 dans une temporalité juridique originale. Tout d'abord, l'auteur rappelle que la RFA n'a jamais abandonné sa revendication à représenter tous

les Allemands : la RDA n'ayant pas d'existence juridique, les Allemands qui y vivaient relevaient des tribunaux de RFA. Plusieurs initiatives, d'abord privées au sein de l'Union des juristes libres, puis publiques au sein de l'Agence fédérale de Salzgitter créée en 1961, visèrent ainsi à préparer des dossiers d'accusation pour d'hypothétiques procès. L'auteur souligne en outre que cette « guerre froide judiciaire », bien que mise en sourdine après 1971, n'a jamais cessé, les catégories juridiques créées dans les années 1950 étant maintenues dans les années 1980.

G. Mouralis s'intéresse ensuite à l'influence des procès de criminels nazis sur ceux des individus jugés pour leurs crimes sous le communisme après 1990, entre lesquels il établit un parallèle. En effet, dans les deux cas de figure, l'argument jus-naturaliste (au nom de la dignité humaine supérieure à toute norme) a toujours cédé la place à un argument positiviste (au nom de la conformité d'un régime avec ses propres lois) : les gardes-frontières ayant abattu un fugitif sont condamnés non pour atteinte aux droits de l'homme, mais en vertu des droits garantis par la constitution est-allemande elle-même, quoique ici non appliquée. Cette fiction, appelée « positivisme de ré-interprétation », permet d'entretenir après 1945 l'idée de légitimité et de continuité de l'ordre légal, en réinterprétant après coup comme contraire à cet ordre la législation nazie. L'idée reprit du service après 1990, dans la mesure où le traité d'union signé le 3 octobre 1990 obligeait à juger les crimes commis en RDA au seul regard des lois en vigueur à l'époque. En outre, les procès contre les crimes commis sous le communisme ont en quelque sorte bénéficié d'une réception décalée dans le temps d'innovations juridiques introduites sans succès dans les années 1960 contre les criminels nazis : la temporalité longue des procès de criminels nazis (et notamment le renouvellement générationnel des juges souvent compromis sous le nazisme) vient ici télescoper la temporalité plus courte des procès pour crimes commis sous le communisme, en fournissant d'un coup des outils opératoires, tels que la notion de « responsabilité bureaucratique ».

Si la perspective transitologique peine à s'appliquer au cas allemand, est-ce finalement

dû aux spécificités allemandes de cette épuration ou bien au modèle interprétatif lui-même ? L'auteur penche en conclusion pour une position intermédiaire : le modèle transitoire, aveugle aux genèses longues, n'est pas capable de rendre compte des spécificités

du cas allemand. De ce point de vue, une dimension plus comparative aurait été bienvenue pour mieux montrer que ces insuffisances ne se limitent pas au cas allemand.

MICHEL CHRISTIAN



- Vincent Azoulay, *Xénophon et les grâces du pouvoir. De la charis au charisme* (Patrice Brun) p. 1037-1038
- Bruno Dumézil, *Brunehaut* (Stéphane Lebecq) p. 1038-1041
- Dominique Barthélemy et Olivier Bruand (dir.), *Les pouvoirs locaux dans la France du Centre et de l'Ouest (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Implantation et moyens d'action* (Frédéric Boutoulle) p. 1041-1042
- Malcom Walsby, *The counts of Laval: Culture, patronage and religion in fifteenth- and sixteenth-century France* (Elie Haddad) p. 1042-1044
- Jean Nagle, *Un orgueil français. La vénalité des offices sous l'Ancien Régime* (Michel Cassan) p. 1044-1046
- Sylvie Daubresse, *Le parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589)* (Robert Descimon) p. 1046-1047
- Christophe Blanquie, *Un magistrat à l'âge baroque, Scipion Duplex (1569-1661)* (Michel Cassan) p. 1047-1049
- Laurent Coste, *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoirs à l'hôtel de ville, 1548-1789* (Christophe Blanquie) p. 1049-1050
- Michael P. Breen, *Law, city, and king: Legal culture, municipal politics, and state formation in early modern Dijon* (Christophe Blanquie) p. 1050-1052
- Clarisse Coulomb, *Les Pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières* (Gauthier Aubert) p. 1052-1053
- Stéphane Gal, *Lesdiguières. Prince des Alpes et connétable de France* (Christian Jouhaud) p. 1054-1055
- Benoist Pierre, *Le père Joseph. L'éminence grise de Richelieu* (Mathilde Bombart) p. 1055-1057
- Emmanuel Pénicaut, *Faveur et pouvoir au tournant du Grand siècle. Michel Chamillart, ministre et secrétaire d'État de la guerre sous Louis XIV* (Robert Descimon) p. 1057-1059

- Charles Frostin, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV. Alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime* (Mathieu Marraud) p. 1059-1060
- Sylvène Édouard, *L'empire imaginaire de Philippe II. Pouvoir des images et discours du pouvoir sous les Habsbourg d'Espagne au XVI<sup>e</sup> siècle* (Héloïse Hermant) p. 1060-1062
- Bertrand Forclaz, *La famille Borghese et ses fiefs. L'autorité négociée dans l'État pontifical d'Ancien Régime* (Eleonora Canepari) p. 1062-1063
- Caroline Castiglione, *Patrons and adversaries: Nobles and villagers in Italian politics, 1640-1760* (Bertrand Forclaz) p. 1063-1065
- Filippo de Vivo, *Information and communication in Venice: Rethinking early modern politics* (Nicolas Schapira) p. 1065-1067
- Natalie Mears, *Queenship and political discourse in the Elizabethan realms* (Olivier Spina) p. 1067-1069
- Alan Cromartie, *The constitutionalist revolution: An essay on the history of England, 1450-1642* (François-Joseph Ruggiu) p. 1069-1071
- Pierre Serna, *La République des girouettes, 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique, la France de l'extrême centre* (Guillaume Mazeau) p. 1071-1073
- Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)* (Jean-Claude Caron) p. 1073-1075
- Natalie Petiteau, *Les Français et l'Empire (1799-1815)* (Jean-Claude Caron) p. 1073-1075
- Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851* (Judith Lyon-Caen) p. 1075-1077
- António Monteiro Cardoso, *A revolução liberal em Trás-os-Montes (1820-1834). O povo e as elites* (Grégoire Bron) p. 1077-1079
- Jean-Yves Mollier, *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* (Vincent Duclert) p. 1079-1081
- Frédéric Monier, *La politique des plaintes. Clientélisme et demandes sociales dans le Vaucluse d'Édouard Daladier, 1890-1940* (Nicolas Roussellier) p. 1081-1082
- Fabrice d'Almeida, *La politique au naturel. Comportement des hommes politiques et représentations publiques en France et en Italie du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle* (Emmanuel Taïeb) p. 1082-1084
- Nicolas Mariot, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002* (Pierre-Yves Baudot) p. 1084-1086

- Nicolas Mariot, *C'est en marchant qu'on devient président. La République et ses chefs de l'État, 1848-2007* (Pierre-Yves Baudot) p. 1084-1086
- Dominique Gros et Olivier Camy (dir.), « Le droit de résistance à l'oppression », *Le Genre humain* (Marc Olivier Baruch) p. 1086-1088
- Didier Musiedlak, *Parlementaires en chemise noire, Italie 1922-1943* (Frédéric Attal) p. 1088-1089
- Frédérique Matonti, *Intellectuels communistes. Essai sur l'obéissance politique. La Nouvelle Critique (1967-1980)* (Philippe Olivera) p. 1089-1092
- Guillaume Mouralis, *Une épuration allemande. La RDA en procès, 1949-2004* (Michel Christian) p. 1092-1094